

BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉS

AU 31.12.2012



Le Conseil d'Administration du 20 février 2013 a arrêté et autorisé la publication des comptes consolidés de Safran et celle du compte de résultat ajusté pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012.

Sommaire

Préambule.....	3
Compte de résultat consolidé ajusté comparatif et information sectorielle	5
Comptes consolidés du groupe Safran	10
Compte de résultat consolidé	11
Etat du résultat global consolidé	12
Bilan consolidé	13
Variation des capitaux propres consolidés.....	14
Tableau des flux de trésorerie consolidés	15
Notes annexes aux comptes consolidés du groupe Safran.....	16
<i>Note 1 - Principes et méthodes comptables</i>	<i>17</i>
<i>Note 2 - Principales sources d'estimations</i>	<i>33</i>
<i>Note 3 - Evolution du périmètre.....</i>	<i>35</i>
<i>Note 4 - Information sectorielle.....</i>	<i>38</i>
<i>Note 5 - Détail des principales composantes du résultat opérationnel.....</i>	<i>41</i>
<i>Note 6 - Résultat financier.....</i>	<i>44</i>
<i>Note 7 - Impôt sur le résultat.....</i>	<i>44</i>
<i>Note 8 - Activités destinées à être cédées.....</i>	<i>46</i>
<i>Note 9 - Résultat par action.....</i>	<i>46</i>
<i>Note 10 - Ecart d'acquisition.....</i>	<i>47</i>
<i>Note 11 - Immobilisations incorporelles</i>	<i>48</i>
<i>Note 12 - Immobilisations corporelles</i>	<i>50</i>
<i>Note 13 - Actifs financiers courants et non courants.....</i>	<i>51</i>
<i>Note 14 - Participations comptabilisées par mise en équivalence</i>	<i>52</i>
<i>Note 15 - Stocks et en-cours de production.....</i>	<i>53</i>
<i>Note 16 - Créances clients et autres débiteurs</i>	<i>53</i>
<i>Note 17 - Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	<i>54</i>
<i>Note 18 - Synthèse des actifs financiers.....</i>	<i>55</i>
<i>Note 19 - Capitaux propres consolidés.....</i>	<i>57</i>
<i>Note 20 - Provisions.....</i>	<i>61</i>
<i>Note 21 - Avantages au personnel</i>	<i>61</i>
<i>Note 22 - Dettes soumises à des conditions particulières</i>	<i>70</i>
<i>Note 23 - Passifs financiers portant intérêts</i>	<i>70</i>
<i>Note 24 - Fournisseurs et autres créditeurs.....</i>	<i>74</i>
<i>Note 25 - Autres passifs financiers courants et non courants.....</i>	<i>74</i>
<i>Note 26 - Synthèse des passifs financiers.....</i>	<i>75</i>
<i>Note 27 - Gestion des risques de marché et dérivés.....</i>	<i>76</i>
<i>Note 28 - Participations dans des co-entreprises.....</i>	<i>83</i>
<i>Note 29 - Parties liées.....</i>	<i>84</i>
<i>Note 30 - Engagements hors bilan</i>	<i>86</i>
<i>Note 31 - Litiges.....</i>	<i>88</i>
<i>Note 32 - Evénements postérieurs à la date de clôture.....</i>	<i>89</i>
<i>Note 33 - Liste des sociétés consolidées.....</i>	<i>90</i>

Préambule

Pour refléter les performances économiques réelles du Groupe et permettre leur suivi et leur comparabilité avec celles de ses concurrents, Safran établit, en parallèle de ses comptes consolidés, un compte de résultat ajusté.

Il est rappelé que le groupe Safran :

- résulte de la fusion au 11 mai 2005 des groupes Sagem et Snecma ; celle-ci a été traitée conformément à la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » dans ses comptes consolidés,
- inscrit, depuis le 1^{er} juillet 2005, toutes les variations de juste valeur des instruments dérivés de change en résultat financier, dans le cadre des prescriptions de la norme IAS39 applicables aux opérations qui ne sont pas qualifiées en comptabilité de couverture (cf. note 1.f).

En conséquence, le compte de résultat consolidé du groupe Safran est ajusté des incidences :

- de l'allocation du prix d'acquisition réalisée dans le cadre des regroupements d'entreprises. Ce retraitement concerne depuis 2005 les dotations aux amortissements des actifs incorporels liés aux programmes aéronautiques, réévalués lors de la fusion Sagem/Snecma. A compter de la publication des comptes semestriels 2010, le Groupe a décidé de retraiter les effets des écritures relatives à l'allocation du prix d'acquisition des regroupements d'entreprises, notamment les dotations aux amortissements des actifs incorporels, reconnus lors de l'acquisition, avec des durées d'amortissement longues, justifiées par la durée des cycles économiques des activités dans lesquelles opère le Groupe ;
- de la valorisation des instruments dérivés de change afin de rétablir la substance économique réelle de la stratégie globale de couverture du risque de change du Groupe :
 - ainsi le chiffre d'affaires net des achats en devises est valorisé au cours de change effectivement obtenu sur la période, intégrant le coût de mise en œuvre de la stratégie de couverture, et
 - la totalité des variations de juste valeur des instruments dérivés de change non dénoués à la clôture de l'exercice est neutralisée.

TABLE DE PASSAGE DU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE AU COMPTE DE RESULTAT AJUSTE

L'incidence de ces ajustements sur les agrégats du compte de résultat est présentée ci-dessous :

	Données consolidées 31.12.2012	Couverture de change		Regroupements d'entreprises		Données ajustées 31.12.2012
		Revalorisation du chiffre d'affaires (1)	Différés des résultats sur couvertures (2)	Amortissements incorporels fusion Sagem/Snecma (3)	Effet des autres regroupements d'entreprises (4)	
<i>(en millions d'euros)</i>						
Chiffre d'affaires	13 615	(55)	-	-	-	13 560
Autres produits et charges opérationnels courants	(12 345)	-	3	156	97	(12 089)
Résultat opérationnel courant	1 270	(55)	3	156	97	1 471
Autres produits et charges opérationnels non courants	(56)	-	-	-	6	(50)
Résultat opérationnel	1 214	(55)	3	156	103	1 421
Coût de la dette	(54)	-	-	-	-	(54)
Résultat financier lié au change	709	55	(742)	-	-	22
Autres produits et charges financiers	(120)	-	-	-	-	(120)
Résultat financier	535	55	(742)	-	-	(152)
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	19	-	-	-	-	19
Produit (charge) d'impôts	(442)	-	270	(54)	(37)	(263)
Résultat net des activités poursuivies	1 326	-	(469)	102	66	1 025
Résultat des activités destinées à être cédées	-	-	-	-	-	-
Résultat attribuable aux intérêts minoritaires	(24)	-	1	(3)	-	(26)
Résultat net part du Groupe	1 302	-	(468)	99	66	999

(1) Revalorisation (par devise) du chiffre d'affaires net des achats en devises au cours couvert (incluant les primes sur options dénouées), par reclassement des variations de valeur des couvertures affectées aux flux de la période.

(2) Variations de valeur des couvertures afférentes aux flux des périodes futures ((742) M€ hors impôts), différées jusqu'au dénouement et effet de la prise en compte des couvertures dans l'évaluation des provisions pour pertes à terminaison pour 3 M€.

(3) Annulation des amortissements/dépréciations des actifs incorporels liés à la revalorisation des programmes aéronautiques issue de l'application de la norme IFRS 3 à l'opération de fusion Sagem/Snecma.

(4) Annulation des amortissements/dépréciations des actifs identifiés lors des acquisitions récentes.

Il est rappelé que seuls les états financiers consolidés font l'objet d'un audit par les commissaires aux comptes, y compris les agrégats "chiffre d'affaires" et "résultat opérationnel" fournis en données ajustées dans la note 4 "Information sectorielle".

Les données financières ajustées, autres que celles fournies dans la note 4 "Information sectorielle", font l'objet de travaux de vérification au titre de la lecture d'ensemble des informations données dans le Document de Référence.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées. Le rapport de certification sera émis à l'issue du Conseil d'Administration du 21 mars 2013, après réalisation des vérifications spécifiques et revue des événements postérieurs au 20 février 2013.

**Compte de résultat consolidé
ajusté comparatif
et information sectorielle**

Compte de résultat ajusté

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2011 Données ajustées	31.12.2012 Données ajustées
Chiffre d'affaires	11 736	13 560
Autres produits	216	209
Produits des activités ordinaires	11 952	13 769
Production stockée	134	340
Production immobilisée	371	642
Consommations de l'exercice	(6 836)	(8 226)
Frais de personnel	(3 808)	(4 205)
Impôts et taxes	(235)	(270)
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions	(342)	(574)
Dépréciations d'actifs	(62)	(26)
Autres produits et charges opérationnels courants	15	21
Résultat opérationnel courant	1 189	1 471
Autres produits et charges opérationnels non courants	(29)	(50)
Résultat opérationnel	1 160	1 421
Coût de la dette nette	(42)	(54)
Résultat financier lié au change	(46)	22
Autres produits et charges financiers	(127)	(120)
Résultat financier	(215)	(152)
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	10	19
Résultat avant impôt	955	1 288
Produit (charge) d'impôts	(289)	(263)
Résultat net des activités poursuivies	666	1 025
Résultat des activités destinées à être cédées	3	-
Résultat de la période	669	1 025
Attribuable :		
aux propriétaires de la société mère	644	999
aux intérêts minoritaires (participations ne donnant pas le contrôle)	25	26
Résultat net par action attribuable aux propriétaires de la société mère (en euros)		
Résultat par action de base : bénéfice / (perte)	1,59	2,41
Résultat par action dilué : bénéfice / (perte)	1,58	2,40
Résultat net par action des activités poursuivies attribuable aux propriétaires de la société mère (en euros)		
Résultat par action de base : bénéfice / (perte)	1,58	2,41
Résultat par action dilué : bénéfice / (perte)	1,57	2,40
Résultat net par action des activités destinées à être cédées attribuable aux propriétaires de la société mère (en euros)		
Résultat par action de base : bénéfice / (perte)	0,01	-
Résultat par action dilué : bénéfice / (perte)	0,01	-

Information sectorielle

Les secteurs opérationnels et les agrégats présentés sont définis en note 4

Au 31 décembre 2012

<i>(en millions d'euros)</i>	Propulsion Aéronautique et Spatiale	Equipements Aéronautiques	Défense	Sécurité	Total secteurs opérationnels	Holding & Autres	Total en données ajustées	Couverture de change	Effets des regroupements d'entreprises	Total en données consolidées
Chiffre d'affaires	7 005	3 691	1 315	1 546	13 557	3	13 560	55	-	13 615
Résultat opérationnel courant (1)	1 099	287	81	145	1 612	(141)	1 471	52	(253)	1 270
Autres produits et charges opérationnels non courants	1	(16)	-	(25)	(40)	(10)	(50)	-	(6)	(56)
Résultat opérationnel	1 100	271	81	120	1 572	(151)	1 421	52	(259)	1 214
Cash-flow libre	464	38	13	11	526	38	564	-	-	564
BFR brut opérationnel	(480)	1 059	442	118	1 139	(12)	1 127	-	-	1 127
Actifs sectoriels	9 616	4 480	1 746	2 649	18 491	1 074	19 565	-	-	19 565
(1) dont dotations nettes aux amortissements et aux provisions	(262)	(172)	(65)	(58)	(557)	(17)	(574)	-	(253)	(827)
dont dépréciations d'actifs	(37)	2	5	4	(26)	-	(26)	(3)	-	(29)

Au 31 décembre 2011

<i>(en millions d'euros)</i>	Propulsion Aéronautique et Spatiale	Equipements Aéronautiques	Défense	Sécurité	Total secteurs opérationnels	Holding & Autres	Total en données ajustées	Couverture de change	Effets des regroupements d'entreprises	Total en données consolidées
Chiffre d'affaires	6 110	3 097	1 264	1 249	11 720	16	11 736	(78)	-	11 658
Résultat opérationnel courant (1)	909	202	58	139	1 308	(119)	1 189	(96)	(229)	864
Autres produits et charges opérationnels non courants	22	-	(7)	(23)	(8)	(21)	(29)	-	-	(29)
Résultat opérationnel	931	202	51	116	1 300	(140)	1 160	(96)	(229)	835
Cash-flow libre	692	(19)	(80)	(61)	532	-	532	-	-	532
BFR brut opérationnel	(592)	1 037	404	265	1 114	(4)	1 110	-	-	1 110
Actifs sectoriels	9 054	4 243	1 632	2 640	17 569	737	18 306	-	-	18 306
(1) dont dotations nettes aux amortissements et aux provisions	(130)	(129)	(32)	(34)	(325)	(17)	(342)	(18)	(219)	(579)
dont dépréciations d'actifs	(16)	(37)	(1)	(3)	(57)	(5)	(62)	(2)	(1)	(65)

Chiffre d'affaires en données ajustées

(en millions d'euros)	31.12.2011	31.12.2012
Propulsion Aéronautique et Spatiale		
Première monte, produits et prestations associés	2 834	3 340
Services	2 992	3 287
Ventes d'études	221	296
Autres	63	82
sous total	6 110	7 005
Equipements Aéronautiques		
Première monte, produits et prestations associés	1 988	2 402
Services	959	1 054
Ventes d'études	70	114
Autres	80	121
sous total	3 097	3 691
Défense		
Vente d'équipements	915	939
Services	227	257
Ventes d'études	112	107
Autres	10	12
sous total	1 264	1 315
Sécurité		
Vente d'équipements	947	1 212
Services	280	293
Ventes d'études	8	13
Autres	14	28
sous total	1 249	1 546
 Holding et divers		
Vente d'équipements	12	-
Autres	4	3
sous total	16	3
Total	11 736	13 560

Information par zone géographique

Au 31 décembre 2012

<i>(en millions d'euros)</i>	France	Europe	Amérique du Nord	Asie	Reste du monde	Total en données ajustées	Couverture de change	Total en données consolidées
Chiffre d'affaires par destination	3 069	3 139	4 103	2 149	1 100	13 560	55	13 615
en %	23%	23%	30%	16%	8%			
Actifs non courants par zone d'implantation	6 354	1 161	2 075	75	170			9 835
en %	65%	11%	21%	1%	2%			

Au 31 décembre 2011

<i>(en millions d'euros)</i>	France	Europe	Amérique du Nord	Asie	Reste du monde	Total en données ajustées	Couverture de change	Total en données consolidées
Chiffre d'affaires par destination	2 909	2 768	3 216	1 821	1 022	11 736	(78)	11 658
en %	25%	24%	27%	15%	9%			
Actifs non courants par zone d'implantation	5 866	1 137	2 127	65	168			9 363
en %	62%	12%	23%	1%	2%			

Aucun client ne représente individuellement plus de 10 % du chiffre d'affaires du Groupe en 2012 et 2011.

Comptes consolidés du groupe Safran

Compte de résultat consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Note</i>	31.12.2011	31.12.2012
Chiffre d'affaires	5	11 658	13 615
Autres produits	5	216	209
Produits des activités ordinaires		11 874	13 824
Production stockée		125	340
Production immobilisée		371	642
Consommations de l'exercice	5	(6 834)	(8 226)
Frais de personnel	5	(3 808)	(4 205)
Impôts et taxes		(235)	(270)
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions	5	(579)	(827)
Dépréciations d'actifs	5	(65)	(29)
Autres produits et charges opérationnels courants	5	15	21
Résultat opérationnel courant		864	1 270
Autres produits et charges opérationnels non courants	5	(29)	(56)
Résultat opérationnel		835	1 214
Coût de la dette nette		(42)	(54)
Résultat financier lié au change		19	709
Autres charges et produits financiers		(127)	(120)
Résultat financier	6	(150)	535
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	14	10	19
Résultat avant impôt		695	1 768
Produit (charge) d'impôts	7	(201)	(442)
Résultat net des activités poursuivies		494	1 326
Résultat des activités destinées à être cédées	8	3	-
Résultat de la période		497	1 326
Attribuable :			
aux propriétaires de la société mère		478	1 302
aux participations ne donnant pas le contrôle		19	24
Résultat net par action attribuable aux propriétaires de la société mère (en euros)	9		
Résultat par action de base : bénéfice / (perte)		1,18	3,14
Résultat par action dilué : bénéfice / (perte)		1,18	3,13
Résultat net par action des activités poursuivies attribuable aux propriétaires de la société mère (en euros)	9		
Résultat par action de base : bénéfice / (perte)		1,17	3,14
Résultat par action dilué : bénéfice / (perte)		1,17	3,13
Résultat net par action des activités destinées à être cédées attribuable aux propriétaires de la société mère (en euros)	9		
Résultat par action de base : bénéfice / (perte)		0,01	-
Résultat par action dilué : bénéfice / (perte)		0,01	-

Etat du résultat global consolidé

(en millions d'euros)	31.12.2011	31.12.2012
Résultat net de la période	497	1 326
Autres éléments de résultat global		
Eléments qui seront ultérieurement reclassés en résultat net	80	(29)
Actifs financiers disponibles à la vente	(6)	5
Ecarts de conversion et couverture d'investissement net (1)	115	(44)
Impôt sur les autres éléments recyclables du résultat global	(29)	10
Eléments qui ne seront pas reclassés en résultat net	-	-
Total des autres éléments du résultat global	80	(29)
Total du résultat global pour la période	577	1 297
Attribuable :		
- aux propriétaires de la société mère	558	1 275
- aux participations ne donnant pas le contrôle	19	22

(1) dont 5 M€ au titre de la part des écarts de conversion des sociétés mises en équivalence ((5) M€ au 31 décembre 2011)

Au 31 décembre 2012, les écarts de conversion comprennent un montant de (22) millions d'euros (79 millions d'euros au 31 décembre 2011) relatif à des financements pérennes accordés à des filiales étrangères. Ces financements sont qualifiés d'investissements nets à l'étranger et traités en application des dispositions prévues, à ce titre, par la norme IAS 21. Les écarts de conversion comprennent également un montant de (6) millions d'euros au 31 décembre 2012 correspondant, aux différences de change relatives à l'émission par Safran de billets non garantis de premier rang sur le marché privé américain pour 1,2 milliard de dollars US en février 2012 qualifiée de couverture d'investissement net de certaines activités américaines du Groupe.

Bilan consolidé

ACTIF			
<i>(en millions d'euros)</i>	Note	31.12.2011	31.12.2012
Ecarts d'acquisition	10	3 126	3 078
Immobilisations incorporelles	11	3 498	3 872
Immobilisations corporelles	12	2 486	2 604
Actifs financiers non courants	13	246	281
Participations comptabilisées par mise en équivalence	14	253	281
Dérivés actifs non courants	27	20	62
Impôts différés actifs	7	251	193
Autres actifs financiers non courants	16	12	33
Actifs non courants		9 892	10 404
Actifs financiers courants	13	101	176
Dérivés actifs courants	27	259	585
Stocks et en-cours de production	15	3 799	4 131
Créances clients et autres débiteurs	16	5 005	5 025
Actifs d'impôts exigibles	7	215	421
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17	1 431	2 193
Actifs courants		10 810	12 531
Actifs destinés à être cédés		-	-
Total actif		20 702	22 935

PASSIF			
<i>(en millions d'euros)</i>	Note	31.12.2011	31.12.2012
Capital émis	19-a	83	83
Réserves	19-c	4 387	4 653
Gains nets latents sur actifs financiers disponibles à la vente		20	25
Résultat de l'exercice		478	1 302
Capital émis et réserves attribuables aux propriétaires de la société mère		4 968	6 063
Participations ne donnant pas le contrôle		154	165
Capitaux propres		5 122	6 228
Provisions	20	1 374	1 515
Dettes soumises à des conditions particulières	22	682	670
Passifs financiers non courants portant intérêts	23	1 447	2 259
Dérivés passifs non courants	27	5	12
Impôts différés passifs	7	718	1 028
Autres passifs financiers non courants	25	199	107
Passifs non courants		4 425	5 591
Provisions	20	1 064	1 064
Passifs financiers courants portant intérêts	23	998	916
Fournisseurs et autres créditeurs	24	8 348	8 767
Passifs d'impôts exigibles	7	92	156
Dérivés passifs courants	27	653	213
Passifs courants		11 155	11 116
Passifs destinés à être cédés		-	-
Total passif		20 702	22 935

Variation des capitaux propres consolidés

	Capital émis	Primes d'émission	Titres d'autocontrôle	Actifs financiers disponibles à la vente	Ecarts de conversion et couverture d'investissement net	Autres réserves	Résultat net	Autres	Capital émis et réserves attribuables aux propriétaires de la société mère	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
<i>(en millions d'euros)</i>											
31.12.2010	83	3 360	(247)	26	47	1 047	207	7	4 530	175	4 705
Résultat global de la période	-	-	-	(6)	115	-	478	(29)	558	19	577
Acquisitions/cessions de titres d'autocontrôle	-	-	135	-	-	29	-	-	164	-	164
Dividendes	-	-	-	-	-	(202)	-	-	(202)	(13)	(215)
Acompte sur dividendes	-	-	-	-	-	(102)	-	-	(102)	-	(102)
Autres variations	-	-	-	-	-	207	(207)	20	20	(27)	(7)
31.12.2011	83	3 360	(112)	20	162	979	478	(2)	4 968	154	5 122
Résultat global de la période	-	-	-	5	(42)	-	1 302	10**	1 275	22	1 297
Acquisitions/cessions de titres d'autocontrôle	-	-	111	-	-	(13)	-	-	98	-	98
Dividendes	-	-	-	-	-	(154)	-	-	(154)	(17)	(171)
Acompte sur dividendes ***	-	-	-	-	-	(133)	-	-	(133)	-	(133)
Autres variations	-	-	-	-	-	478	(478)	9*	9	6	15
31.12.2012	83	3 360	(1)	25	120	1 157	1 302	17	6 063	165	6 228

* Autres variations : dont 0,9 M€ d'attribution gratuite d'actions (5,6 M€ en 2011) et 0,6 M€ relatifs au plan à effet de levier (8,2 M€ en 2011) (cf notes 5 et 19)

** 8 M€ d'effet d'impôt sur les différences de change liées à des investissements nets à l'étranger ((29) M€ en 2011) et 2 M€ d'effet d'impôt sur les différences de change relatives à l'émission par Safran de billets non garantis de premier rang sur le marché américain pour 1,2 milliard de dollars US.

*** dont (4) M€ de charge liée à la taxe de 3% sur les distributions instituée par la Loi de Finances rectificative pour 2012.

Tableau des flux de trésorerie consolidés

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2011	31.12.2012
I. Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		
Résultat attribuable aux propriétaires de la société mère	478	1 302
Amortissements, dépréciations et provisions (1)	695	933
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence (nette des dividendes reçus)	(10)	(19)
Variation de juste valeur des dérivés	2	(779)
Résultat de cession d'éléments d'actifs	16	10
Résultat avant impôts payés des activités destinées à être cédées	(4)	(1)
Résultat-part des participations ne donnant pas le contrôle	19	24
Autres	4	232
Flux de trésorerie opérationnels avant variation du besoin en fonds de roulement	1 200	1 702
Variation nette des stocks et en-cours de production	(134)	(388)
Variation nette des dettes et créances d'exploitation	216	228
Variation nette des autres débiteurs et créditeurs	(35)	75
Variation du besoin en fonds de roulement des activités destinées à être cédées en relation avec le Groupe	-	-
Variation du besoin en fonds de roulement	47	(85)
TOTAL I (2)	1 247	1 617
II. Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		
Décaissements nets sur immobilisations incorporelles	(363)	(634)
Décaissements nets sur immobilisations corporelles	(352)	(419)
Encaissements / décaissements nets sur cessions / acquisitions de titres	(1 176)	(193)
Encaissements / décaissements nets sur immobilisations financières	(6)	(86)
Flux de trésorerie provenant des activités destinées à être cédées en relation avec le Groupe	-	-
TOTAL II	(1 897)	(1 332)
III. Flux de trésorerie provenant des activités de financement		
Variation de capital (3)	1	-
Acquisitions ou cessions d'actions d'autocontrôle	180	118
Remboursement d'emprunts	(254)	(119)
Nouveaux emprunts	32	917
Variations des avances remboursables	(15)	(9)
Variation des financements court terme	390	(124)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(304)	(283)
Dividendes versés aux minoritaires	(13)	(17)
Flux de trésorerie provenant des activités destinées à être cédées en relation avec le Groupe	11	2
TOTAL III	28	485
Flux de trésorerie opérationnels liés aux activités destinées à être cédées	TOTAL IV	(10)
Flux de trésorerie d'investissement liés aux activités destinées à être cédées	TOTAL V	(2)
Flux de trésorerie de financement liés aux activités destinées à être cédées	TOTAL VI	-
Incidence des variations de taux de change	TOTAL VII	3
Augmentation/(diminution) nette de trésorerie et équivalents de trésorerie	I+II+III+IV+V+VI+VII	(631)
Augmentation/(diminution) nette de trésorerie et équivalents de trésorerie	(631)	762
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	2 062	1 431
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture des activités et actifs destinés à être cédés	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	1 431	2 193
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture des activités et actifs destinés à être cédés	-	-
Variation de trésorerie	(631)	762
Dont variation de trésorerie des activités poursuivies	(631)	762
Dont variation de trésorerie des activités destinées à être cédées	-	-
Dont variation de trésorerie des actifs destinés à être cédés	-	-

(1) dont au 31 décembre 2011 : 662 M€ d'amortissements, 62 M€ de dépréciations et (29) M€ de provisions et dont au 31 décembre 2012 : 721 M€ d'amortissements, 54 M€ de dépréciations et 158 M€ de provisions

(2) dont (198) M€ d'impôt payés en 2012 ((148) M€ en 2011)

(3) correspond aux augmentations de capital souscrites par les minoritaires.

**Notes annexes aux comptes consolidés
du groupe Safran**

La société Safran (2, Bd du Général Martial Valin - 75724 Paris cedex 15) est une société anonyme immatriculée en France, et est cotée en continu sur le compartiment A du marché Eurolist d'Euronext Paris.

Les comptes consolidés reflètent la situation comptable de la société Safran et de ses filiales contrôlées, directement ou indirectement, exclusivement ou conjointement, ou sur lesquelles est exercée une influence notable (le « Groupe »).

Les états financiers consolidés sont établis en euros et toutes les valeurs sont arrondies au million près sauf mention expresse.

Le Conseil d'Administration du 20 février 2013 a arrêté et autorisé la publication des comptes consolidés annuels 2012. Les comptes consolidés seront définitifs après leur approbation par l'Assemblée Générale.

Note 1 - Principes et méthodes comptables

Les comptes consolidés de Safran et ses filiales sont établis selon les normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards), telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») et telles qu'adoptées par l'Union Européenne (disponibles sur Internet à l'adresse suivante : www.ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm) à la date d'arrêté des comptes consolidés par le Conseil d'Administration. Elles comprennent les normes approuvées par l'International Accounting Standards Board ("IASB") c'est à dire, les IFRS, les International Accounting Standards ("IAS") et les interprétations émises par l'International Financial Reporting Interpretations Committee ("IFRIC") ou l'organisme qui l'a précédé le Standing Interpretations Committee ("SIC").

Evolutions des principes et méthodes comptables

Nouvelles normes, interprétations et amendements des normes IFRS appliqués de manière obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2012 :

- Amendements d'IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » - Transferts d'actifs financiers

Les informations demandées à compter de cet exercice au titre de ces amendements sont présentées en note 16 « Créances clients et autres débiteurs ».

Nouvelles normes, interprétations et amendements des normes IFRS publiés et appliqués de manière anticipée par le Groupe à compter du 1^{er} janvier 2012 :

- Amendements d'IAS 1 « Présentation des états financiers » – Présentation des autres éléments du résultat global

Nouvelles normes, interprétations et amendements des normes IFRS publiés mais non encore applicables ou non appliqués de manière anticipée par le Groupe :

- IFRS 9 « Instruments financiers » - Classification et évaluation des actifs financiers et passifs financiers
- IFRS 10 « Etats financiers consolidés »
- IFRS 11 « Partenariats »
- IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités »
- IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur »
- IAS 27 révisée (version 2011) « Etats financiers individuels »
- IAS 28 révisée « Participations dans des entreprises associées et des co-entreprises »
- Amendements d'IFRS 9 « Instruments financiers » - Report de la date d'application obligatoire

- Amendements d'IFRS 10 « Etats financiers consolidés », IFRS 11 « Partenariats » et IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » - Application rétrospective
- Amendements d'IFRS 10 « Etats financiers consolidés », IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » et IAS 27 révisée (version 2011) « Etats financiers individuels » - Sociétés d'investissement
- Amendements d'IAS 12 « Impôts sur le résultat » - Impôt différé : recouvrement des actifs sous-jacents
- Amendements d'IAS 19 « Avantages du personnel » - Régimes à prestations définies
- Amendements d'IAS 32 « Instruments financiers : Présentation » et IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » - Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers
- Améliorations des IFRS publiées en mai 2012
- IFRIC 20 « Frais de découverte engagés pendant la phase d'exploitation d'une mine à ciel ouvert ».

L'essentiel de ces nouvelles normes, amendements et interprétations a été adopté par l'Union Européenne. Les textes qui n'ont pas encore été adoptés (norme IFRS 9 principalement) ne peuvent pas être appliqués par anticipation, quand bien même la norme l'autoriserait.

Le Groupe est en cours d'appréciation des impacts consécutifs à la première application de ces nouveaux textes et notamment pour ce qui concerne IFRS 10 « Etats financiers consolidés », IFRS 11 « Partenariats » qui supprime la consolidation par intégration proportionnelle des participations dans les entités sous contrôle conjoint et IAS 19 amendée « Avantages du personnel » qui ne permet plus l'utilisation de la méthode dite du corridor.

Concernant IFRS 10, applicable au 1^{er} janvier 2014, aucun impact significatif n'est anticipé concernant sa future application.

Concernant IFRS 11 « Partenariats », applicable au 1^{er} janvier 2014, l'analyse des entités actuellement consolidées par intégration proportionnelle a permis de les classer parmi les activités conjointes ou co-entreprises telles que définies par cette nouvelle norme. La contribution de l'ensemble de ces entités aux principaux agrégats financiers du Groupe n'étant pas très significative (voir note 28 « Participations dans des co-entreprises »), l'impact de l'application de cette nouvelle norme sur les comptes consolidés sera limité.

Du fait de la suppression de la comptabilisation des écarts actuariels par le résultat (disparition de la méthode dite du corridor), la norme IAS 19 amendée, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013, impactera principalement les capitaux propres du Groupe à la date de première application puisque Safran avait retenu cette option de comptabilisation. Selon le nouveau texte, l'intégralité des écarts actuariels est immédiatement reconnue en capitaux propres sans reclassement ultérieur en résultat. Le Groupe a estimé l'impact de première application sur les comptes annuels 2012 qui seront présentés en comparatif de l'exercice 2013 : le montant des stocks d'écarts actuariels et coûts des services passés non reconnus, en application de la méthode du corridor, s'élève à 149 millions d'euros avant prise en compte de l'effet d'imposition différée associé (109 millions d'euros après déduction des impôts différés) et sera comptabilisé en diminution des capitaux propres au 1^{er} janvier 2012, dont 129 millions d'euros seront reconnus dans les autres éléments du résultat global au titre des écarts actuariels et le solde dans le compte de réserves consolidées. Les modifications, introduites par cet amendement, sur l'évaluation des composantes récurrentes de la charge des régimes (suppression de la comptabilisation des écarts actuariels par le résultat et détermination d'un coût d'intérêt net sur la base du seul taux d'actualisation, sans recours à une hypothèse de rendement attendu des actifs de couverture) ne devraient pas avoir d'impact significatif sur le compte de résultat du Groupe.

En tant que premier adoptant des IFRS pour l'exercice clos au 31 décembre 2005, les règles spécifiques à une première adoption, telles que définies dans IFRS 1, ont été appliquées. Les options retenues le cas échéant sont indiquées dans les chapitres suivants.

a) Bases d'évaluation utilisées pour l'établissement des comptes consolidés

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les chapitres suivants.

b) Consolidation

Règles de consolidation

Les sociétés dans lesquelles Safran exerce, directement ou indirectement, un contrôle exclusif et durable de droit ou de fait sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés contrôlées conjointement par Safran et d'autres groupes sont consolidées par intégration proportionnelle.

Les sociétés dans lesquelles Safran, sans en avoir le contrôle exclusif ou conjoint, exerce une influence notable, sont mises en équivalence. L'influence notable est présumée lorsque le Groupe détient au moins 20% des droits de vote.

L'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation est effective à la date de prise de contrôle ou d'influence notable.

La sortie d'une entreprise du périmètre de consolidation est effective à la date de perte de contrôle ou d'influence notable. En cas de perte de contrôle sans cession, comme par exemple suite à une dilution, la sortie du périmètre de consolidation est concomitante au fait générateur de la perte de contrôle ou d'influence notable.

Les participations ne donnant pas le contrôle, qui représentent la part de résultat et d'actif net non détenue par les propriétaires de la société mère, sont présentées séparément au compte de résultat et dans les capitaux propres.

La norme IAS 27 révisée (version 2008) prévoit que toute modification du taux de détention d'une entité sans perte ou gain de contrôle, soit constatée en capitaux propres attribuables aux propriétaires de la maison mère du Groupe. Il en sera ainsi des acquisitions complémentaires de titres quand bien même la prise de contrôle exclusif serait intervenue lors d'une précédente acquisition de titres ou des cessions de titres sans perte de contrôle exclusif.

La cession des titres entraînant une perte de contrôle exclusif sera quant à elle constatée en résultat et le résultat de cession sera calculé sur la totalité de la participation à la date de l'opération. Toute participation résiduelle conservée sera évaluée à sa juste valeur par le compte de résultat au moment de la perte de contrôle exclusif.

Opérations internes au Groupe

Toutes les transactions significatives entre les sociétés intégrées globalement ou proportionnellement sont éliminées, ainsi que tous les résultats internes à l'ensemble consolidé.

Les opérations, affectant ou non le résultat consolidé, qui interviennent entre une société intégrée globalement et une société intégrée proportionnellement sont éliminées dans la limite du pourcentage d'intégration de l'entreprise contrôlée conjointement. Ces transactions ne donnent pas lieu à élimination dès lors que la société détenue conjointement intervient en tant que simple intermédiaire (agent) ou effectue des prestations équilibrées au profit ou dans le prolongement direct de l'activité de ses différents actionnaires.

c) Regroupements d'entreprises

A compter du 1er janvier 2010, le Groupe applique les normes IFRS 3 et IAS 27 révisées (version 2008). L'application de ces nouvelles normes est prospective et, en conséquence, les regroupements antérieurs au 1er janvier 2010 sont traités selon les anciennes normes IFRS 3 et IAS 27.

Regroupements d'entreprises à compter du 1^{er} janvier 2010

Méthode de l'acquisition

A la date de prise de contrôle, les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition :

- les actifs identifiables acquis et passifs repris sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition ;
- le cas échéant, la participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise est évaluée soit à la juste valeur, soit à la quote-part dans l'actif net identifiable (y compris ajustements de juste valeur) de l'entité acquise. Cette option est disponible au cas par cas pour chaque opération de regroupement d'entreprises ;
- les coûts directs liés à l'acquisition (frais de transaction) doivent être comptabilisés séparément du regroupement d'entreprises, ce qui signifie qu'ils sont constatés en charges de la période au cours de laquelle ils sont encourus ;
- les ajustements de prix éventuels du regroupement d'entreprises sont valorisés à la juste valeur à la date d'acquisition même s'il n'est pas probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre l'obligation. Après la date d'acquisition, l'ajustement de prix est évalué à sa juste valeur à chaque arrêté des comptes. L'évaluation du prix d'acquisition, incluant le cas échéant, le montant estimé de la juste valeur des contreparties éventuelles, est finalisée dans les douze mois qui suivent l'acquisition. Au-delà du délai d'affectation, tout changement ultérieur de cette juste valeur sera constaté en résultat.

Toute quote-part antérieurement détenue dans l'entreprise acquise, avant la prise de contrôle, doit être réévaluée à sa juste valeur et le produit ou la perte correspondante enregistrée en résultat.

Ecart d'acquisition

A la date d'acquisition, l'écart d'acquisition est déterminé comme la différence entre :

- d'une part, le prix d'acquisition à la date d'acquisition, augmenté du montant des participations, ne donnant pas le contrôle de la société acquise, évalué soit sur la base de la quote-part de l'actif net acquis (y compris ajustements de juste valeur), soit sur la base de la valeur globale de l'entreprise ; et
- d'autre part, le montant net des actifs et passifs acquis à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Lorsqu'ils sont générés par l'acquisition de sociétés intégrées globalement ou proportionnellement, les écarts d'acquisition positifs sont portés à l'actif du bilan dans la rubrique « Ecarts d'acquisition » et les écarts d'acquisition négatifs sont enregistrés immédiatement en résultat. En revanche, les écarts d'acquisition provenant de l'acquisition de sociétés mises en équivalence sont enregistrés dans la ligne « Participations comptabilisées par mise en équivalence » conformément à IAS 28.

Les écarts d'acquisition peuvent être corrigés dans le délai d'affectation d'un an après la date d'acquisition pour tenir compte de l'estimation définitive de la juste valeur des actifs et passifs acquis. Au-delà de ce délai, les ajustements sont enregistrés en résultat.

Les écarts d'acquisition ainsi dégagés sont affectés aux Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) telles que définies en note 1.I. Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de perte de valeur au moins une fois par an et à chaque fois qu'il existe des événements ou circonstances indiquant une perte de valeur selon les modalités décrites en note 1.I. En cas de perte de valeur, la dépréciation est comptabilisée en résultat et n'est pas réversible.

Regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2010

Les principes énoncés ci-dessus étaient déjà applicables, à l'exception, principalement, des points suivants :

- les coûts de transactions liées à l'acquisition étaient inclus dans le coût d'acquisition ;
- les participations ne donnant pas le contrôle (antérieurement dénommés les intérêts minoritaires) étaient pour chaque regroupement comptabilisées sur la base de leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'entité acquise (y compris ajustements de juste valeur) ;
- les regroupements d'entreprises réalisés par étape étaient reconnus de manière séparée à leurs dates respectives. Tout intérêt supplémentaire acquis n'affectait pas l'écart d'acquisition précédemment reconnu et l'écart par rapport à la juste valeur, à la date de prise de contrôle, était constaté en capitaux propres ;
- les cessions partielles conduisaient à la comptabilisation d'un résultat de cession à hauteur de la quote-part cédée, sans réévaluation des actifs et passifs conservés ;
- les ajustements de prix éventuels étaient reconnus uniquement dans les cas où le Groupe avait une obligation à la date d'acquisition, que la sortie de ressources était plus probable qu'improbable et que son montant pouvait être estimé de façon fiable. Au-delà du délai d'affectation, toute variation ultérieure de ces ajustements de prix éventuels affectait l'écart d'acquisition et non le résultat.

Règles spécifiques à la première adoption des IFRS :

Les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2004 n'ont pas été retraités selon la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises ».

d) Abandons d'activités et actifs (ou groupe d'actifs) destinés à être cédés

Un actif immobilisé ou un groupe d'actifs et de passifs directement liés, est considéré comme détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable. Ces actifs ou groupes d'actifs destinés à être cédés sont évalués au plus bas de la valeur comptable et du prix de cession estimé, nets des coûts relatifs à la cession et sont présentés sur des lignes spécifiques du bilan consolidé.

Un abandon d'activité correspond à une activité ou une zone géographique principale et distincte pour le Groupe faisant soit l'objet d'une cession soit d'un classement en actif détenu en vue d'une vente. Les éléments du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie relatifs à ces activités destinées à être cédées ou cédées sont présentés sur des lignes spécifiques des états financiers consolidés pour toutes les périodes présentées.

e) Conversion des comptes exprimés en devises

Les comptes des filiales dont la monnaie fonctionnelle est différente de celle du Groupe sont convertis en euro selon la méthode suivante :

- les éléments d'actif et passif sont convertis sur la base des cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice et les comptes de résultat, ainsi que les flux de trésorerie, sur la base des cours moyens de change de l'exercice ;
- les écarts de conversion résultant de la variation entre les cours de clôture de l'exercice précédent et ceux de l'exercice en cours, ainsi que ceux provenant de la différence entre le cours de change moyen et le cours de change à la clôture, sont portés en écarts de conversion inclus dans les capitaux propres consolidés.

Lors de la sortie d'une filiale étrangère, les écarts de change cumulés sont comptabilisés dans le compte de résultat comme une composante du profit ou de la perte de cession.

Le Groupe a mis en place une couverture d'investissement net partielle de ses activités à l'étranger dont le fonctionnement est présenté en note 1.w.

Règles spécifiques à la première adoption des IFRS :

Les écarts de conversion cumulés au 1er janvier 2004 ont été annulés en contrepartie des réserves consolidées. En cas de cession future d'une entité étrangère, le résultat de cession ne tiendra pas compte des différences de conversion antérieures au 1er janvier 2004.

f) Conversion des transactions libellées en devises et dérivés de change

Les transactions libellées en devises autres que les monnaies de présentation des comptes des sociétés sont enregistrées au cours de change en vigueur à la date où elles sont réalisées.

A la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture. Les différences de change résultant de cette conversion sont comptabilisées en résultat financier de la période, à l'exception des différences de conversion relatives à un instrument financier désigné comme couverture d'un investissement net à l'étranger qui, elles, sont enregistrées dans les autres éléments du résultat global (note 1.w).

Les actifs monétaires à long terme détenus par une entité du Groupe sur une filiale étrangère pour lesquels aucun règlement n'est ni planifié ni susceptible d'intervenir dans un avenir prévisible, constituent une part de l'investissement net à l'étranger. Ainsi en application des dispositions d'IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères », les différences de change portant sur ces éléments sont enregistrées dans les autres éléments du résultat global (OCI) jusqu'à la date de cession de l'investissement. Dans le cas contraire (si l'opération n'est pas qualifiée d'investissement net à l'étranger), les différences de change sont enregistrées dans le compte de résultat.

Le Groupe utilise des dérivés de change pour gérer et couvrir les risques de variations de cours de change pesant sur son chiffre d'affaires net des achats libellés en devises étrangères. La stratégie de couverture de change du Groupe ainsi que les dérivés de change fermes et optionnels utilisés, sont, détaillés en note 27 « Gestion des risques de marché et dérivés ».

Conformément à IAS 39, à la clôture, ces dérivés de change sont enregistrés au bilan à leur juste valeur. Au regard des contraintes liées à l'application de la norme IFRS 3 à l'opération de regroupement Sagem-Snecma, le Groupe a décidé de traiter l'ensemble de ses opérations sur dérivés de change comme ne relevant pas de la comptabilité de couverture et donc de comptabiliser en résultat financier la variation de la juste valeur de ses dérivés de change.

g) Produits des activités ordinaires

Les principales natures de contrats recensées dans le groupe Safran sont les contrats de vente de produits de série, les contrats de recherche et de développement et les contrats d'entretien / support de base installée.

S'il existe un différé de paiement ayant un effet significatif sur la détermination de la juste valeur de la contrepartie à recevoir, il en est tenu compte en actualisant les paiements futurs.

Contrats de vente de série

Le chiffre d'affaires n'est reconnu que si l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété du bien et s'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à l'entreprise. En cas de risques d'annulation de la transaction ou d'irrécouvrabilité de la créance connus dès l'origine du contrat, le produit n'est pas reconnu ; celui-ci sera reconnu lorsque les conditions seront levées.

Contrats de prestations de services (y compris contrats de recherche et développement, contrats d'entretien et de support de base installée)

Dans le cadre des contrats de prestations de services, le chiffre d'affaires est comptabilisé si :

- le degré d'avancement peut être évalué de façon fiable ; et
- les coûts encourus et les coûts pour achever la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

Le résultat des contrats de prestations de services du Groupe est enregistré à l'avancement du service rendu, formalisé au travers des jalons techniques prévus dans les contrats.

Dans le cas où le résultat du contrat ne peut être estimé de manière fiable, aucune marge n'est dégagée en résultat.

Dans le cas où le chiffre d'affaires est représentatif de l'avancement contractuel, les coûts à comptabiliser sont valorisés sur la base du taux de marge prévu sur le contrat. Si ce coût calculé est inférieur aux coûts constatés, les coûts temporairement excédentaires sont maintenus en stocks et en-cours. Si le coût calculé est supérieur aux coûts constatés, une provision pour prestations à fournir est comptabilisée pour le montant en écart.

Les marges prévisionnelles des contrats sont revues régulièrement. Le cas échéant, les pertes à terminaison sur les contrats en cours sont provisionnées dès qu'elles sont prévisibles.

h) Impôts courants et différés

Les charges d'impôts (produits d'impôts) correspondent au total des impôts courants et des impôts différés figurant dans le compte de résultat.

Les impôts courants correspondent au montant d'impôts déterminé conformément aux règles établies par les autorités fiscales compétentes sur les bénéfices imposables au cours d'un exercice, ainsi qu'aux pénalités reconnues au titre des redressements fiscaux comptabilisés sur l'exercice. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas il est directement comptabilisé en capitaux propres.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont calculés pour chaque entité, pour les différences temporaires entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs. Cette dernière dépend des règles fiscales en vigueur dans les pays où le Groupe gère ses activités. Il est également tenu compte des déficits fiscaux et crédits d'impôts reportables.

Des actifs d'impôts différés sont inscrits au bilan dans la mesure où il est plus probable qu'improbable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures. La valeur des actifs d'impôts différés est revue à chaque clôture annuelle.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsque les impôts sont prélevés par la même autorité fiscale et que les autorités fiscales locales l'autorisent.

La règle du report variable est appliquée et les effets des modifications des taux d'imposition sont inscrits dans le résultat de la période au cours duquel la loi fiscale est promulguée et le changement de taux décidé, sauf si les opérations concernées ont été directement comptabilisées à leur origine en capitaux propres.

Le crédit d'impôt recherche français, ou tout autre dispositif fiscal similaire dans d'autres juridictions, est assimilé à une subvention d'exploitation liée aux dépenses de recherche et développement réalisées au cours de l'exercice. A ce titre, il est comptabilisé en « Autres produits » et non en déduction de la charge d'impôts de l'exercice. La reconnaissance en produit de tout ou partie du crédit impôt recherche reçu sur la période peut être différée sur les périodes ultérieures si ce montant se rattache à des dépenses de développement immobilisées dans les comptes consolidés du Groupe.

i) Résultat par action

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, déduction faite du nombre moyen d'actions ordinaires achetées et détenues en autocontrôle.

Le résultat par action dilué est obtenu en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions émises ou à émettre à la clôture de la période en excluant les actions d'autocontrôle et en retenant les effets de toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives et notamment la levée des options d'achat d'actions. L'effet dilutif des options d'achat d'actions et des attributions d'actions gratuites est calculé selon la méthode dite du rachat d'actions, en prenant en compte le cours de bourse moyen de la période concernée.

j) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan pour leur juste valeur, leur coût d'acquisition historique ou leur coût de production en fonction du mode d'acquisition de ces actifs. Les frais financiers directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'une immobilisation incorporelle sont incorporés dans le coût de cette immobilisation. Le montant inscrit au bilan à l'origine est diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Immobilisations acquises lors de regroupements d'entreprises

Ces actifs sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de prise de contrôle et sont amortis linéairement :

- pour les actifs incorporels reconnus lors de la fusion Sagem-Snecma de 2005 regroupés sous la dénomination « Programmes aéronautiques » et déterminés par programme (la juste valeur de chaque programme aéronautique reconnu recouvrant plusieurs natures d'incorporels telles que technologies, carnets de commandes et relations clientèle), sur la durée de vie résiduelle des programmes (qui n'excède pas 20 ans) ;
- pour les actifs incorporels acquis dans le cadre des regroupements d'entreprises intervenus depuis la création du Groupe (technologies, relations clientèle et autres immobilisations incorporelles acquises) sur la durée d'utilité estimée (3 à 16 ans) de chaque immobilisation incorporelle identifiée ;
- pour les autres marques aéronautiques à durée de vie finie, sur 20 ans.

Les marques à durée de vie indéfinie ne sont pas amorties mais font l'objet d'un test de dépréciation selon les modalités énoncées en note 1.I.

Immobilisations acquises séparément

Les logiciels sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité comprise entre 1 et 5 ans.

Les brevets sont immobilisés pour leur coût d'acquisition et sont amortis sur leur durée d'utilité, correspondant à leur durée de protection légale ou à leur durée de vie économique lorsque celle-ci est inférieure.

Les contributions versées à des tiers au titre des programmes aéronautiques (participation aux coûts de certification,...) sont considérées comme des immobilisations acquises et sont donc immobilisées sauf dans les cas où le programme ne s'avérerait pas rentable.

Frais de recherche et développement

Les dépenses de recherche et de développement sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues. Toutefois, les frais de développement financés par le Groupe sont immobilisés, si l'intégralité des critères suivants est démontrée :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle ainsi que l'intention et la capacité (disponibilité des ressources techniques, financières et autres) de l'entreprise d'achever l'immobilisation et de l'utiliser ou de la vendre ;
- la probabilité de réalisation des avantages économiques futurs ;
- la capacité d'évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Dans les domaines d'activités du Groupe, l'ensemble des critères d'immobilisation des frais de développement est rempli lorsque la décision de lancement du développement est prise par la Direction et que la rentabilité du programme / projet, validée par des sources internes ou externes pertinentes, est démontrée. Le début de la période d'immobilisation des frais de développement ne peut pas être antérieur à ces événements.

La période d'immobilisation s'achève à l'entrée en service du produit qui a été développé.

Dans le cadre de contrats d'études et de développement dont le paiement est garanti contractuellement par le client (c'est le cas par exemple de certains contrats de développement dont le financement est inclus dans le prix de vente des unités à livrer), les coûts encourus sont enregistrés en « stocks et en cours ».

Les frais de développement immobilisés sont valorisés à leur coût de production et sont amortis à partir de la première livraison du produit, selon le mode linéaire, sur leur durée d'utilité qui ne dépasse pas 20 ans.

Les immobilisations incorporelles font l'objet de tests de dépréciation selon les modalités énoncées en note 1.I.

k) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition historique ou de production diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les frais financiers directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'une immobilisation corporelle sont incorporés dans le coût de cette immobilisation.

Les dépenses de remplacement et les coûts de révision majeure sont identifiés comme des composants des actifs corporels. Les autres dépenses de réparation et d'entretien sont enregistrées en charges de la période.

Dans le cas des contrats de location-financement, au début de la période de location, l'actif immobilisé et la dette financière sont valorisés au plus bas de la valeur de marché ou de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Au cours de la période de location, les paiements sont ventilés entre la charge financière et le remboursement de la dette de manière à obtenir, au titre de chaque période, un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif.

L'amortissement de la valeur brute des immobilisations corporelles est réparti sur la durée d'utilité attendue des principaux composants associés aux actifs, essentiellement sur le mode linéaire.

Dans le cadre des contrats de location-financement, si la transmission de la propriété à la fin du contrat est certaine, l'actif est amorti sur sa durée d'utilité. Dans le cas contraire, les actifs sont amortis sur la durée la plus courte entre la durée d'utilité et la durée du contrat.

Les principales durées d'utilité retenues sont les suivantes :

Constructions	15 ans - 40 ans
Moteurs immobilisés	
- Structure	20 ans
- Révisions majeures	à l'avancement des heures de vol
Installations techniques	5 ans - 40 ans
Matériels, outillages et autres	5 ans - 15 ans

Les immobilisations corporelles font l'objet de tests de dépréciation selon les modalités énoncées en note 1.I.

I) Dépréciation des actifs immobilisés

Les actifs immobilisés, en particulier les écarts d'acquisition résultant de regroupements d'entreprises, sont affectés à des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT)¹. Deux types d'UGT sont définis dans le Groupe :

- les UGT correspondant aux programmes, projets, ou familles de produits auxquelles sont rattachés les actifs dédiés : frais de développement, actifs corporels de production ;
- les UGT correspondant à des pôles d'activités tels que suivis par la Direction du Groupe, qui sont dans la plupart des cas assimilables aux principales filiales du Groupe, auxquelles sont rattachés les écarts d'acquisition.

En cas de réorganisation interne ou de cession modifiant la composition d'une ou plusieurs UGT auxquelles les écarts d'acquisition ont été affectés, des réaffectations sont effectuées en utilisant une approche fondée sur la valeur relative, déterminée sur la base de la quote-part que représente l'activité cédée ou transférée dans les flux de trésorerie et dans la valeur terminale de l'UGT d'origine à la date de la cession ou du transfert.

Les tests de dépréciation sont réalisés a minima une fois par an sur les immobilisations à durée indéfinie ou non amortissables telles que les écarts d'acquisition (tests réalisés au cours du premier semestre) ainsi que pour les immobilisations amortissables, dont l'amortissement n'a pas débuté, et dès qu'un indice de perte de valeur apparaît, que ce soit pour un actif amortissable ou non.

A chaque date de clôture, les entités du Groupe apprécient s'il existe des événements ou circonstances indiquant qu'un actif a pu perdre de la valeur. De tels événements ou circonstances comprennent, notamment, des changements significatifs défavorables, présentant un caractère durable, affectant l'environnement économique (débouchés commerciaux, sources d'approvisionnement, évolution d'indices ou de coûts, etc...) ou les hypothèses ou objectifs retenus par le Groupe (plan à moyen terme, études de rentabilité, part de marché, carnet de commandes, réglementation, litiges, etc...).

Si de tels événements ou circonstances existent, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Si la valeur comptable excède sa valeur recouvrable, l'actif est considéré comme ayant perdu de sa valeur et sa valeur comptable est ramenée à sa valeur recouvrable par le biais d'une dépréciation enregistrée dans le résultat opérationnel.

La valeur recouvrable est définie comme étant la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des frais de cession et la valeur d'utilité d'un actif ou d'un groupe d'actifs, estimée par une actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, sur la base d'un taux d'actualisation de référence qui reflète le coût moyen pondéré du capital spécifique du Groupe (Weighted Average Cost of Capital-WACC). Ce taux d'actualisation est un taux après impôts appliqué à des flux de trésorerie

¹ Une UGT est le plus petit groupe d'actifs identifiables dont l'utilisation continue génère des flux de trésorerie fortement indépendants de ceux d'autres actifs ou groupes d'actifs

après impôts, ce qui aboutit à un résultat identique à celui qui aurait été obtenu en appliquant, comme requis par IAS 36, un taux avant impôts à des flux de trésorerie avant impôts.

La détermination des flux de trésorerie futurs est différente selon les actifs à tester :

- (i) actifs affectés à des programmes, projets ou familles de produits : les flux de trésorerie futurs attendus sont projetés sur la durée de vie des programmes ou des projets de développement, plafonnée à 40 ans, et sont actualisés au taux d'actualisation de référence, majoré pour certains programmes ou projets d'une prime de risque spécifique. Cet horizon long terme permet de mieux refléter les caractéristiques des cycles d'exploitation du Groupe (aéronautique et défense), définis par des actifs d'une durée de vie longue et des évolutions produits lentes.
- (ii) écarts d'acquisition : les flux de trésorerie futurs attendus sont déterminés à partir des plans à moyen terme établis sur les quatre prochaines années et des flux attendus de la 5^{ème} à la 10^{ème} année ; ces flux sont actualisés au taux d'actualisation de référence. La valeur d'utilité des actifs est l'addition de la valeur actualisée de ces flux et de la valeur terminale actualisée calculée sur la base d'un flux normatif représentatif de l'activité à long terme et issu de la période de 5 à 10 ans, en tenant compte d'un taux de croissance à l'infini.

Lorsqu'un test sur les actifs d'une UGT fait ressortir une perte de valeur, après vérification de la valeur recouvrable des actifs pris isolément, la perte de valeur est affectée en premier lieu à l'écart d'acquisition puis aux actifs de l'UGT au prorata de leurs valeurs comptables respectives.

En cas de perte de valeur avérée, toute dépréciation comptabilisée au titre d'un écart d'acquisition est définitive. Pour les autres actifs, les indices de perte de valeur sont analysés à chaque clôture ultérieure et, s'il existe des changements favorables dans les estimations qui avaient conduit précédemment à une dépréciation, une reprise de perte de valeur est comptabilisée dans le résultat de l'exercice.

m) Titres de participations, prêts et créances

Conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation », les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont analysés comme disponibles à la vente et sont donc comptabilisés à leur juste valeur. Pour les titres cotés, cette juste valeur correspond au cours de bourse. Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés au coût. Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres, sauf en cas d'indication objective d'une dépréciation de l'actif financier (cf ci-dessous), dans ce cas une perte de valeur est constatée par résultat. La reprise de cette perte de valeur par le résultat n'interviendra qu'au moment de la cession des titres.

Les prêts et créances sont comptabilisés au coût et peuvent faire l'objet d'une perte de valeur s'il existe une indication objective de dépréciation. La perte de valeur correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable est comptabilisée en résultat et est réversible si la valeur recouvrable était amenée à évoluer favorablement dans le futur.

Une indication objective de dépréciation des actifs financiers est caractérisée par une baisse significative ou durable de la valeur de l'actif :

- pour les « actifs disponibles à la vente » : une indication objective résulte de la baisse significative des flux de trésorerie futurs estimés de ces actifs, des difficultés importantes de l'émetteur, d'une baisse importante de la rentabilité attendue ou d'une baisse durable ou significative de la juste valeur de l'actif financier coté ;
- pour les « prêts et créances » : une indication objective résulte de la connaissance par le Groupe de difficultés financières du débiteur (défaut de paiement, liquidation...).

n) Stocks et travaux en-cours

Les stocks et en-cours sont évalués au plus bas de leur coût de revient, selon la méthode du coût moyen pondéré, et de leur valeur nette de réalisation.

Ce coût de revient est déterminé sur la base d'une capacité normale de production, excluant ainsi l'effet potentiel d'une sous-activité.

La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

Lorsque les conditions d'éligibilité sont réunies, les frais financiers encourus durant la phase de production des stocks sont incorporés dans la valeur de ces derniers.

o) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Sont présentés en trésorerie et équivalents de trésorerie les disponibilités (fonds de caisse, comptes bancaires...) ainsi que les placements à court terme (inférieurs à 3 mois) et les dépôts à terme avec des options de sortie exerçables inférieures à 3 mois sans pénalité, liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui présentent un risque négligeable de variation de valeur.

p) Titres d'autocontrôle

Tous les titres d'autocontrôle détenus par le Groupe sont portés en diminution des capitaux propres consolidés pour leur coût d'acquisition. Les résultats de cession d'actions d'autocontrôle sont imputés directement sur les capitaux propres sans affecter le résultat net de la période.

q) Paiements fondés sur des actions

Le Groupe accorde à ses salariés différents types de paiements fondés sur des actions : attribution d'actions gratuites et plan d'épargne Groupe à effet de levier.

En application de la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions », les attributions d'actions gratuites ainsi que les opérations d'actionnariat salarié doivent être évaluées à leur juste valeur. Ces instruments sont évalués à leurs dates d'attribution respectives. Ces avantages accordés aux salariés constituent des charges de personnel pour l'entreprise et sont comptabilisés comme tels en contrepartie des réserves consolidées, sans incidence sur les capitaux propres totaux.

Plan d'attribution d'actions gratuites

Conformément à la norme IFRS 2, la charge correspondant à la juste valeur de ces plans est comptabilisée linéairement dans le compte de résultat sur les périodes d'acquisition des droits relatifs à ces plans, qui démarre à la date d'attribution et prend fin à la date d'acquisition définitive des droits. Selon les pays, la durée d'acquisition des droits est de deux ou de quatre ans. La juste valeur des actions gratuites est déterminée à partir de la valeur de marché des actions à la date d'octroi ajustée des dividendes futurs et du coût d'incessibilité, évalué selon une méthode d'achat / vente à terme.

Plan d'épargne Groupe à effet de levier

S'agissant d'une opération d'actionnariat salarié à effet de levier, le Groupe applique une méthode de calcul de la charge qui tient compte de l'incessibilité des actions attribuées aux salariés pendant une période de cinq ans ainsi que du gain d'opportunité en permettant à ses salariés de bénéficier de conditions de marché identiques à celles du Groupe et donc plus favorables que celles qu'ils pourraient obtenir en tant que particuliers. La charge comptable au titre de ce plan correspond à la différence entre la juste valeur de l'action souscrite et le prix de souscription, et elle est constatée en totalité en résultat à la clôture de la période de souscription.

Règles spécifiques à la première adoption des IFRS :

Le groupe Safran a décidé d'appliquer les dispositions de la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions », aux seules rémunérations réglées en instruments de capitaux propres octroyés après le 7 novembre 2002 et dont les droits n'étaient pas encore acquis au 1er janvier 2004.

r) Provisions

Le Groupe enregistre des provisions lorsqu'une obligation actuelle (légale ou implicite) probable, ou éventuelle dans le cadre de regroupements d'entreprises, résultant d'événements passés est constatée, et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources estimée de manière fiable.

Provisions pour pertes à terminaison et pertes en carnet

Une provision pour pertes à terminaison, dans le cas des contrats gérés à l'avancement, ou provision pour pertes en carnet, dans le cas des contrats de vente de série, est comptabilisée dès lors que :

- il existe une probabilité forte qu'un contrat se révèle déficitaire (contrat dont les coûts inévitables pour satisfaire aux obligations contractuelles sont supérieurs aux avantages économiques attendus du contrat),
- le contrat, signé avant la date de clôture, est générateur d'obligations pour le Groupe, sous forme de livraison de biens, de prestations de services ou à défaut sous forme de versement d'indemnités de rupture,
- l'obligation du Groupe peut être estimée de manière fiable.

Les coûts inévitables faisant l'objet de la provision représentent le montant le plus faible du coût net d'exécution du contrat (i.e. la perte prévue sur le contrat) et du coût découlant du défaut d'exécution du contrat (par exemple, coût de sortie en cas de rupture anticipée).

Dans le modèle économique du secteur aéronautique, les contrats de vente de série peuvent se révéler déficitaires dès lors qu'ils n'intègrent pas spécifiquement les ventes de rechanges. Par conséquent, si le Groupe est irrémédiablement engagé à livrer dans le cadre de ces contrats déficitaires, une provision pour pertes en carnet est constituée.

Les flux retenus dans cette analyse font l'objet d'une actualisation pour tenir compte de leur étalement dans le temps.

Pour les contrats déficitaires faisant l'objet d'engagements fermes, les pertes en carnet sont imputées en priorité en dépréciation des en-cours pour la part de production déjà réalisée, et comptabilisées en provisions pour le complément.

Provisions pour garanties financières relatives aux ventes

Dans le cadre des campagnes de ventes des moteurs civils, le groupe Safran est amené à accorder des garanties en faveur de ses clients. Celles-ci sont de deux types :

- les garanties financières qui consistent pour Safran à donner sa caution en faveur des établissements prêteurs qui financent son client ;
- les garanties de valeur d'actif qui consistent pour Safran à donner au client la possibilité de retourner l'avion à une date donnée et à un prix convenu.

Ces engagements pris par Safran, conjointement avec General Electric, s'inscrivent dans le contexte des financements proposés par les avionneurs aux compagnies aériennes. Ils correspondent, en général, à sa quote-part moteur dans le financement des avions concernés.

Ces engagements financiers sont accordés dans leur principe dès la signature du contrat de vente, mais ne sont effectivement mis en place qu'à la demande du client.

Ces garanties génèrent des risques dont le montant brut global ne reflète toutefois pas le risque net effectivement supporté par Safran. En effet, les obligations du Groupe sont contre-garanties par la valeur des actifs sous-jacents, c'est-à-dire la valeur des avions obtenus en gage.

Les garanties ainsi mises en place font l'objet d'une provision qui tient compte des événements survenus susceptibles de générer une sortie de ressources future pour le Groupe.

Provisions pour garanties de fonctionnement

Elles sont constituées pour couvrir la quote-part des charges futures jugées probables au titre des garanties notamment de fonctionnement et de performance sur les livraisons de moteurs et d'équipements. Elles couvrent généralement un à trois ans de fonctionnement selon le type de matériels livrés. Ces provisions sont, selon les cas, déterminées sur la base de dossiers techniques ou sur une base statistique, notamment en fonction de pièces retournées sous garantie.

s) Engagements de retraite et prestations assimilées

En conformité avec les lois et pratiques de chaque pays dans lequel il est implanté, le Groupe accorde à ses salariés des avantages postérieurs à l'emploi (régimes de retraites, indemnités de fin de carrière, couverture médicale, ...) ainsi que d'autres avantages à long terme (médailles du travail, jubilés, primes d'ancienneté, ...).

Pour les régimes de base et les autres régimes à cotisations définies, le Groupe comptabilise en charges de la période les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est constatée, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

Pour les régimes à prestations définies, les provisions pour engagements sont calculées selon la méthode des unités de crédit projetées qui consiste à évaluer, pour chaque salarié, la valeur actuelle des indemnités auxquelles ses états de services lui donneront éventuellement droit. Ces calculs actuariels intègrent des hypothèses démographiques (date de départ à la retraite, taux de rotation du personnel,..) et financières (taux d'actualisation, taux de progression des salaires,...). Les évaluations actuarielles sont réalisées tous les ans.

Dans le cadre d'un régime à prestations définies multi-employeurs, lorsque les actifs du régime ne peuvent pas être affectés de façon fiable à chaque employeur participant, le régime est traité comptablement comme un régime à contributions définies, en application de la norme IAS 19 § 30.

Lorsque les régimes sont financés, les actifs de couverture constitués auprès d'organismes assurant le versement des rentes dans les pays concernés, sont évalués à leur juste valeur et l'insuffisance de la juste valeur des actifs de couverture par rapport à la valeur actualisée des obligations est provisionnée en tenant compte des écarts actuariels cumulés ainsi que du coût des services passés non encore comptabilisés en résultat.

Un excédent d'actifs n'est comptabilisé au bilan que dans la mesure où il représente des avantages économiques futurs qui sont effectivement disponibles pour le Groupe.

Le cas échéant, l'effet de changements des hypothèses actuarielles, relatives aux avantages postérieurs à l'emploi, est étalé sur la durée d'activité résiduelle moyenne des salariés, conformément à la méthode dite du « corridor ».

La charge relative au coût des services rendus de la période, l'amortissement des écarts actuariels et les effets des réductions et modifications de régimes sont reconnus dans le résultat opérationnel. Le coût financier et le produit du rendement attendu des actifs de couverture sont présentés en résultat financier.

Règles spécifiques à la première adoption des IFRS :

Tous les gains et pertes actuariels relatifs aux engagements postérieurs à l'emploi constitutifs de régimes à prestations définies et précédemment non comptabilisés au 1er janvier 2004 ont été constatés dans les capitaux propres à cette date.

t) Dettes soumises à des conditions particulières

Le groupe Safran reçoit des financements publics pour le développement de projets aéronautiques ou de défense, sous forme d'avances remboursables. Le remboursement de ces avances est basé sur le produit des ventes futures de moteurs ou d'équipements.

Les avances remboursables sont traitées comme des ressources de financement comptabilisées au passif du bilan consolidé dans la rubrique « Dettes soumises à des conditions particulières ».

A l'origine elles sont évaluées pour la contrepartie de la trésorerie reçue ou, lorsqu'elles sont acquises, pour la valeur des flux futurs probables actualisés aux conditions de marché à la date d'acquisition. Puis, à chaque clôture, elles sont évaluées selon la méthode du coût amorti en tenant compte des prévisions de remboursement les plus récentes.

Régulièrement la valeur actualisée des prévisions de remboursements, reflétant la meilleure estimation de la Direction, est comparée à la valeur nette comptable de l'avance remboursable, définie comme étant la somme des montants encaissés majorée, le cas échéant, des intérêts capitalisés à la date d'arrêté et minorée des remboursements effectués. Si cette analyse conduit, trois années consécutives, à estimer que la valeur actuelle des remboursements probables est durablement différente (inférieure ou supérieure) à la valeur comptable de l'avance remboursable, la fraction de l'avance ainsi estimée et non encore comptabilisée est alors constatée en résultat.

Pour certains contrats, après remboursement intégral de l'avance, le groupe Safran continue de verser une redevance en fonction du chiffre d'affaires réalisé sur les rechanges du programme, celle-ci étant considérée comme une charge d'exploitation.

u) Dettes financières

Les dettes financières sont initialement comptabilisées à la juste valeur du montant reçu, déduction faite des coûts de transaction qui leur sont directement attribuables. En dehors des modalités spécifiques liées à la comptabilité de couverture (note 1.w), les dettes financières sont ensuite évaluées au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

v) Engagements d'achat d'intérêts minoritaires

Les engagements d'achat d'intérêts minoritaires par le Groupe dans ses filiales, pris dans le cadre de regroupement d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2010, sont comptabilisés conformément à la norme IAS 32 en passif financier pour la valeur actualisée du montant de l'achat, avec comme contrepartie une réduction des participations ne donnant pas le contrôle. Lorsque la valeur de l'engagement excède le montant des participations ne donnant pas le contrôle, le Groupe a retenu, en l'absence d'indication fournie par les normes IFRS, de comptabiliser le solde en écart d'acquisition. De même, toute variation ultérieure de la valeur actualisée est comptabilisée en passif financier en contrepartie de l'écart d'acquisition, sauf l'effet de désactualisation qui est comptabilisé en « Autres charges et produits financiers ».

A l'échéance de l'engagement, si l'achat n'est pas effectué, les écritures antérieurement comptabilisées sont extournées. Si l'achat est effectué, le montant constaté en passif financier est soldé par le décaissement lié à l'achat des intérêts minoritaires.

w) Dérivés et comptabilité de couverture

Le Groupe utilise des dérivés pour couvrir ses expositions résultant de ses activités opérationnelles et financières. Ces dérivés sont principalement destinés à couvrir son exposition aux risques de variation des cours de change, mais également aux risques de variation des taux d'intérêt et de

manière plus marginale aux risques de variation des cours de matières premières. Les dérivés utilisés peuvent notamment être des dérivés de change fermes ou optionnels ou des swaps de taux (la politique de gestion des risques de marché du Groupe est détaillée dans la note 27 « Gestion des risques de marché et dérivés »).

La majorité des dérivés est négociée sur des marchés de gré à gré sur lesquels il n'existe pas de prix cotés. Par conséquent, leur valorisation est opérée sur la base de modèles communément utilisés par les intervenants pour évaluer ces instruments financiers.

Pour qu'un instrument de couverture, dérivé ou non, puisse être utilisé dans le cadre de la comptabilité de couverture, il est nécessaire de désigner et documenter une relation de couverture entre cet instrument et l'élément couvert, et de démontrer son efficacité dès l'origine tout au long de la vie de l'instrument.

En matière de couverture du risque de change, les principes comptables applicables aux dérivés de change sont détaillés en note 1.f.

Par ailleurs, le Groupe a mis en place une couverture d'investissement net partielle de ses activités américaines en utilisant une dette financière libellée en dollar US. La partie efficace de la variation de la juste valeur de la dette attribuable au risque de change couvert est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global tandis que la partie inefficace est comptabilisée en résultat net. Les montants accumulés en capitaux propres sont repris au compte de résultat lors de la cession ou à la liquidation de l'investissement couvert. La composante taux d'intérêt de l'instrument de couverture est comptabilisée en résultat financier.

Certains dérivés servant à la couverture du risque de taux d'intérêt peuvent être désignés comme instrument de couverture dans le cadre d'une relation de couverture de juste valeur. Dans ce cas, les dettes financières couvertes par des swaps de taux d'intérêt sont réévaluées à la juste valeur au titre du risque couvert. Les variations de juste valeur des dettes couvertes sont comptabilisées en résultat de la période et compensées par les variations symétriques de juste valeur des swaps de taux pour la partie efficace.

Le Groupe utilise des dérivés pour couvrir les risques de variations de prix de certaines matières premières cotées pesant sur ses achats de produits semi-finis avec une forte composante matières premières. La stratégie de couverture du Groupe dans ce domaine est détaillée en note 27 « Gestion des risques de marché et dérivés ». Conformément à la norme IAS 39, à la clôture, ces dérivés sur matières premières sont enregistrés au bilan à leur juste valeur. Au regard des difficultés à documenter une relation de couverture entre ces dérivés et des achats de produits semi-finis incluant d'autres éléments que les matières premières couvertes, le Groupe a décidé de traiter l'ensemble de ses opérations de couverture du risque matières comme ne relevant pas de la comptabilité de couverture et donc de comptabiliser en résultat financier la variation de la juste valeur de ces dérivés.

x) Cessions de créances

Certaines filiales du Groupe procèdent à des cessions de créances commerciales. Les cessions emportant transfert de la quasi-totalité des risques et avantages associés à l'actif (défaut de paiement, risque de retard ...), permettent la décomptabilisation de cet actif du bilan.

y) Structure du bilan consolidé

Le Groupe exerce dans ses différents secteurs, et pour une part significative, des activités à cycle d'exploitation long. En conséquence, les actifs et passifs généralement réalisés ou dénoués dans le cadre du cycle d'exploitation des activités (stocks et en-cours, créances, avances et acomptes reçus des clients, fournisseurs, autres créditeurs et dérivés de change et de matières premières,...), sont présentés sans distinction entre la partie à moins d'un an et la partie à plus d'un an. Les autres actifs

et passifs financiers, ainsi que les provisions, sont en revanche considérés comme courants s'ils ont une échéance à moins d'un an à la date de clôture de l'exercice, et comme non courants au-delà.

z) Résultat opérationnel courant

Safran présente un agrégat intermédiaire, « Résultat opérationnel courant », au sein du résultat opérationnel pour une meilleure lisibilité de la performance opérationnelle du Groupe.

Ce sous-total exclut les éléments (charges et produits) qui ont peu de valeur prédictive du fait de leur nature, fréquence et/ou importance relative. Ces charges et produits concernent :

- les pertes de valeur sur écarts d'acquisition, les pertes de valeur ou, le cas échéant, les reprises de pertes de valeur sur actifs incorporels liés aux programmes, projets ou famille étant générées par un événement qui modifie de manière substantielle la rentabilité économique des programmes, projets ou famille de produits concernés (ex : négociation d'accords commerciaux, modifications du processus de production,...) ;
- les plus et moins-values de cessions d'activités ;
- d'autres éléments inhabituels et matériels dont la nature n'est pas directement liée à l'exploitation courante.

Note 2 - Principales sources d'estimations

L'établissement des états financiers consolidés préparés conformément aux normes comptables internationales « IFRS » décrites ci-dessus implique que la Direction du Groupe effectue des estimations et retienne des hypothèses qui affectent les valeurs pour lesquelles les actifs et passifs sont comptabilisés à la date de préparation des états financiers ainsi que les produits et charges comptabilisés sur la période.

Le Groupe formule des hypothèses et établit régulièrement, sur ces bases, des estimations relatives à ses différentes activités. Ces estimations sont fondées sur son expérience passée et intègrent les conditions économiques prévalant à la clôture et les informations disponibles à la date de préparation des états financiers. Le Groupe revoit régulièrement ces estimations et hypothèses en s'appuyant sur l'expérience et divers autres facteurs considérés comme raisonnables pour estimer la valeur comptable des actifs et des passifs.

Dans un contexte économique mondial avec un degré de volatilité et un manque de visibilité induit encore élevés au 31 décembre 2012, les montants définitifs sont susceptibles de différer sensiblement de ces estimations en fonctions d'hypothèses ou de circonstances différentes.

a) Estimations liées aux programmes et contrats

Les estimations principales et significatives réalisées par le Groupe pour l'établissement des états financiers ont trait à la préparation des prévisions des flux futurs de trésorerie au titre des programmes et contrats (business plan). Ces estimations et hypothèses liées aux programmes et contrats portent sur des périodes de temps parfois très longues, jusqu'à plusieurs dizaines d'années, et sont soumises principalement aux hypothèses de volumes de produits vendus, de prix de vente et de coûts de production associés, des cours de change des devises dans lesquels les ventes et les achats sont libellés ainsi que d'aléas normaux au titre de dépassements de coûts prévisibles, et dans les cas où les flux futurs sont actualisés, au taux d'actualisation retenu pour chaque contrat. Les prévisions de flux futurs de trésorerie (actualisées ou non en fonction des cas) sont utilisées dans la détermination des éléments suivants :

- **dépréciation des actifs immobilisés** : les écarts d'acquisition ainsi que les actifs affectés à des programmes (programmes aéronautiques, frais de développement et actifs corporels de production) font l'objet de tests de dépréciation comme indiqué dans la note 1.I. Les valeurs recouvrables des écarts d'acquisition, des immobilisations incorporelles et corporelles sont déterminées majoritairement sur la base de prévisions de flux futurs de trésorerie déterminées en retenant les hypothèses clés décrites ci-dessus.

- **capitalisation des frais de développement** : les conditions de capitalisation des frais de développement sont énoncées à la note 1.j. Le Groupe doit par conséquent évaluer la faisabilité technique et commerciale de ces projets et estimer les durées de vie des produits en résultant. La détermination des avantages économiques futurs, et ainsi les estimations et hypothèses qui s'y rattachent, est l'un des critères nécessaires et fondamentaux permettant l'activation des frais d'un projet et la correcte détermination de la durée d'utilité de ces projets pour le Groupe.

- **marges à terminaison sur les contrats à l'avancement** : pour valoriser ces marges à terminaison, le Groupe tient compte, en plus des indices contractuels, de paramètres internes au contrat, retenus en utilisant des données historiques et/ou prévisionnelles. Lorsqu'il devient probable que le total des coûts du contrat est supérieur au total des produits du contrat, la perte attendue est comptabilisée en provision pour pertes à terminaison.

- **pertes en carnet** : dans le modèle économique du secteur aéronautique, les contrats de vente de série peuvent se révéler déficitaires dès lors qu'ils n'intègrent pas spécifiquement les ventes de rechanges. Par conséquent, si le Groupe est irrémédiablement engagé à livrer dans le cadre de ces contrats déficitaires, une provision pour pertes en carnet est constituée. Elle fait appel à des estimations, notamment sur l'horizon de l'engagement ferme et sur les coûts de production prévisionnels.

- **avances remboursables** : les prévisions de remboursements des avances remboursables reçues de la part de l'Etat sont basées sur le produit des ventes futures de moteurs ou d'équipements et des pièces de rechange, le cas échéant. Ces prévisions de remboursements étant étroitement liées aux prévisions de ventes futures, et dans ce cadre des business plan préparés par les directions opérationnelles, les hypothèses et estimations (hypothèses programmes, l'évolution des devises et notamment du dollar) utilisées pour déterminer ces business plans sont structurantes dans la détermination des prévisions de remboursements des avances remboursables.

Toute modification des estimations et hypothèses, retenues pour la détermination des prévisions de flux futurs de trésorerie au titre des programmes et des contrats, pourrait avoir un effet significatif sur les résultats futurs du Groupe et/ou sur les montants inscrits à son bilan. Dans ce cadre, les principales hypothèses retenues font l'objet d'analyses de sensibilité systématiques et sont revues régulièrement par la Direction.

Au-delà des estimations et hypothèses retenues et directement liées aux programmes et contrats, d'autres estimations et hypothèses clés portent sur les éléments suivants :

b) Provisions

La détermination des provisions est fondée sur des informations et estimations reflétant la meilleure estimation de la Direction fondée sur l'expérience acquise ainsi que dans certains cas des estimations d'experts. Plus particulièrement (mais pas uniquement) les provisions relatives aux garanties de fonctionnement émises et aux garanties financières octroyées dans le cadre des ventes, tiennent compte de paramètres tels que le coût estimé des réparations, l'appréciation de risques pouvant être fondée sur une évaluation statistique, sur la valeur estimée des actifs sous-jacents faisant l'objet des garanties financières, sur la probabilité de défaut des compagnies clientes, ainsi que, le cas échéant, le taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie.

Lors du dénouement, le montant des coûts ou pénalités qui seront finalement encourus ou payés peut différer sensiblement des montants initialement provisionnés et pourra donc avoir un effet significatif sur les résultats futurs du Groupe.

Il n'y a aujourd'hui, à la connaissance du Groupe, aucun élément qui indiquerait que les paramètres retenus pris dans leur ensemble ne sont pas appropriés et il n'existe aucune évolution connue qui serait de nature à affecter de manière significative les montants provisionnés.

c) Allocation du prix d'acquisition d'un regroupement d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition (ou « purchase accounting ») : ainsi, à la date de prise de contrôle de l'entreprise, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis ou assumés sont évalués à la juste valeur. L'une des estimations les plus significatives lors de la comptabilisation d'une acquisition réside dans la détermination même de la juste valeur et des hypothèses utilisées pour la déterminer. Si la juste valeur de certains éléments acquis peut être évaluée de façon précise, tels que par exemple les actifs corporels par le recours au prix de marché, d'autres en revanche s'avèrent plus complexes à évaluer (comme les actifs incorporels ou les passifs éventuels). Ces évaluations sont généralement confiées à des experts indépendants qui fondent leurs travaux sur des hypothèses et sont amenés à estimer l'effet d'événements futurs, incertains à la date d'acquisition.

d) Litiges

Certaines filiales du Groupe peuvent être parties à des procédures gouvernementales, judiciaires ou arbitrales susceptibles d'avoir une incidence significative sur la situation financière du Groupe, comme décrit dans la note 31 « Litiges ». La Direction du Groupe revoit régulièrement l'évolution de ces procédures et apprécie la nécessité de constituer les provisions adéquates ou d'en faire évoluer leur montant, si la survenance d'événements en cours de procédure nécessitait une réappréciation du risque. Des conseillers internes ou externes participent à la détermination des coûts pouvant être encourus.

La décision de provisionner un risque ainsi que le montant de la provision à retenir sont fondés sur l'appréciation du risque au cas par cas, l'estimation par la Direction du caractère non favorable du dénouement de la procédure en question (caractère probable) et la capacité à estimer de façon fiable le montant.

Note 3 - Evolution du périmètre

PRINCIPAUX MOUVEMENTS DE PERIMETRE 2012

Acquisition complémentaire de 10% de Sofradir

Safran et Thales ont conclu, le 25 janvier 2012, le rachat des 20% d'Areva dans Sofradir, leur co-entreprise dans le domaine technologique des détecteurs infrarouges. Grâce à ce rachat, Thales et Safran, qui détenaient déjà chacun 40% du capital de Sofradir, ont porté leurs participations respectives à 50%.

Cette société est consolidée en intégration proportionnelle dans les comptes du groupe Safran en 2011 et 2012. La différence entre le prix d'acquisition des titres (24 millions d'euros) et la quote-part de situation nette acquise (10 millions d'euros) a généré un écart d'acquisition de 14 millions d'euros.

Acquisition des 19% d'intérêts minoritaires dans Morpho Detection Inc. (MDI)

Safran a acquis en décembre 2012, pour 90 millions d'euros, les 19% d'intérêts minoritaires résiduels dans Morpho Detection Inc. (MDI), détenus jusqu'alors par General Electric. Cette opération résulte de l'exercice d'une option prévue par les accords de septembre 2009, concernant l'acquisition par Safran des 81% de MDI à General Electric. Cette acquisition a été financée par la trésorerie du Groupe et Safran détient désormais 100 % de Morpho Detection Inc.. Conformément aux principes énoncés en note 1.v), la différence entre la valorisation de cet engagement de rachat de minoritaires et le prix de la transaction réalisée en décembre 2012 a généré une diminution de l'écart d'acquisition de 45 millions d'euros.

RAPPEL DES PRINCIPAUX MOUVEMENTS DE PERIMETRE 2011

Acquisition de L-1

Le 25 juillet 2011, au terme des procédures d'approbation des actionnaires de L-1, des autorités antitrust américaines et du Comité des investissements étrangers aux États-Unis (CFIUS), Safran a finalisé l'acquisition de L-1 (renommée Morpho Trust) société cotée au NYSE et leader des solutions d'identité aux États-Unis, pour un montant total en numéraire de 1,09 milliard de dollars, que Safran a financé avec sa trésorerie.

Préalablement à cette transaction, sur le premier semestre 2011, L-1 a cédé son activité de conseil aux agences gouvernementales américaines, à un tiers, pour 0,3 milliard de dollars. Cette activité est donc exclue de la transaction avec Safran.

Les activités de solutions biométriques et de contrôle d'accès, de titres d'identité sécurisés et de services d'enrôlement de L-1 sont consolidées avec les activités de Sécurité de Safran au sein du périmètre Morpho à compter de la date d'acquisition.

Une large partie de ces activités est gérée dans le cadre d'un *proxy agreement* avec le Department Of Defense (DoD), afin d'assurer ainsi la protection idoine de la sécurité nationale américaine.

Au 31 décembre 2012, l'allocation définitive du prix d'acquisition se résume comme suit :

<i>(en millions de dollars)</i>	Allocation préliminaire	Allocation définitive
Prix d'acquisition	1 094	1 094
Prix d'acquisition des titres	1 094	1 094
Juste valeur des actifs nets :		
Actifs nets à la date d'acquisition	(42)	(105)
Juste valeur de la technologie	63	92
Juste valeur des relations clientèles	255	309
Impôts différés actifs reconnus sur déficits fiscaux	100	88
Impôts différés passifs sur les réévaluations	(118)	(153)
Juste valeur des actifs et passifs acquis	258	231
Ecart d'acquisition	836	863

La finalisation des travaux d'allocation du prix d'acquisition a conduit à augmenter de 27 millions de dollars l'écart d'acquisition reconnu au 31 décembre 2011.

L'ensemble des sociétés du périmètre a été consolidé à compter de la date de prise de contrôle par le Groupe et sa contribution aux résultats du Groupe est de :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2011		31.12.2012	
	1er semestre	2ème semestre	1er semestre	2ème semestre
Chiffre d'affaires		134	160	175
Résultat opérationnel courant (1)		4	13	12

(1) Hors charge d'amortissement des actifs incorporels et corporels identifiés dans le cadre de l'allocation définitive du prix d'acquisition. Cette charge est de 35 M€ au 31 décembre 2012 (dont 32 M€ au titre de l'exercice 2012 et 3 M€ de régularisation au titre de l'exercice 2011) et de 7 M€ au 31 décembre 2011.

Acquisition de SME

En date du 5 avril 2011, Safran a finalisé l'acquisition, auprès du groupe SNPE, de la société SNPE Matériaux Energétiques (SME) et de ses filiales. L'activité de SME porte sur la conception, le développement et la production de chargements propulsifs et d'équipements énergétiques pour la défense et les industries aéronautique, spatiale et automobile.

Ses filiales ont pour activités :

- Structil : matériaux composites
- Pyroalliance : équipements pyrotechniques
- Roxel : propulsion tactique, joint venture détenue à 50% et consolidée par intégration proportionnelle,
- Regulus : propulsion spatiale, joint venture détenue à 40% et consolidée par intégration proportionnelle,

Le contrat de cession d'actions, prévoit que SNPE accorde à Safran une garantie spécifique, d'une durée de 30 à 40 ans, relative aux passifs environnementaux résultant de l'exploitation passée sur 8 sites. Le plafond de cette garantie s'élève à 240 millions d'euros pendant 15 ans et à 200 millions d'euros ensuite et 10% des coûts resteront à la charge de Safran. Il est prévu une sous-limite de garantie spécifique au titre des dépollutions en cours d'activité qui est de 91 millions d'euros incluant une sous-limite de garantie spécifique au titre des pollutions liées à l'utilisation de perchlorates (d'ammonium et de sodium), à traiter dans le cadre du « Plan Perchlorate » qui est de 40 millions d'euros. Safran prendra en charge 10% des coûts des dépollutions et 50% des coûts du Plan Perchlorate. Ce plan a été défini conjointement entre Safran et SNPE dans les 18 mois suivant la date d'acquisition afin de définir, réduire et/ou confiner les sources de pollution au perchlorate d'ammonium et sa réalisation doit s'effectuer sur 5 ans. Ces garanties accordées par SNPE à Safran sont contre-garanties par l'Etat français à hauteur de 216 millions d'euros. Dans le cadre de l'établissement du bilan d'ouverture et de la détermination de l'écart d'acquisition, des études environnementales ont été menées afin de valoriser ces passifs et passifs éventuels environnementaux, ainsi que les garanties accordées.

Le contrat de cession d'actions prévoit également d'autres garanties accordées par le vendeur avec un plafond de 25 millions d'euros et des limitations dans le temps pouvant aller de 3 à 10 ans selon la nature des garanties.

L'allocation définitive du prix d'acquisition se résume comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Allocation préliminaire	Allocation définitive
Prix d'acquisition initial	348	348
Ajustements de prix	(7)	(5)
Prix d'acquisition des titres	341	343
Juste valeur des actifs nets :		
Actifs nets à la date d'acquisition y compris trésorerie brute	119	120
Juste valeur des technologies	62	72
Juste valeur du carnet de commandes	5	27
Juste valeur des autres actifs incorporels	2	2
Réévaluation des immobilisations corporelles et actifs immobiliers	9	20
Réévaluation de stocks	7	7
Impôts différés sur les réévaluations	(29)	(44)
Réévaluations - part des minoritaires	(2)	(2)
Passif net au titre des risques environnementaux	(23)	(23)
Juste valeur des actifs et passifs acquis	150	179
Ecart d'acquisition	191	164

La juste valeur des actifs et passifs acquis a été corrigée de 29 millions d'euros entre l'allocation préliminaire et l'allocation définitive suite à la finalisation des travaux de valorisation des technologies, du carnet de commandes et des actifs immobiliers acquis.

Après une correction du prix d'acquisition des titres de 2 millions d'euros, le goodwill résiduel s'établit à 164 millions d'euros, en diminution de 27 millions d'euros par rapport à l'affectation préliminaire.

L'ensemble des sociétés du périmètre a été consolidé à compter de la date de prise de contrôle par le Groupe et sa contribution aux résultats du Groupe est de :

(en millions d'euros)	31.12.2011		31.12.2012	
	1er semestre	2ème semestre	1er semestre	2ème semestre
Chiffres d'affaires	67	135	134	139
Résultat opérationnel courant (1)	6	12	14	10

(1) Hors charge d'amortissement des actifs incorporels et corporels identifiés dans le cadre de l'allocation définitive du prix d'acquisition. Cette charge est de 10 M€ au 31 décembre 2012 (dont 8 M€ au titre de l'exercice 2012 et 2 M€ de régularisation au titre de l'exercice 2011).

En date du 1er mai 2012, il a été procédé à une fusion absorption de la société Snecma Propulsion Solide (SPS) par la société SME avec effet rétroactif au 1er janvier 2012. Ce nouvel ensemble a été renommé Herakles.

Cette fusion entre sociétés détenues à 100% n'a eu aucune incidence dans les comptes du Groupe.

ACCORD EN VUE D'ACQUISITION FUTURE

Accord avec Goodrich en vue de l'acquisition de GEPS (Goodrich Electrical Power Systems)

Safran a annoncé en octobre 2012 avoir signé un accord définitif avec Goodrich Corporation, filiale de United Technologies, afin d'acquérir les activités de systèmes électriques de Goodrich (Goodrich Electric Power Systems - GEPS), un fournisseur aéronautique de premier rang de systèmes électriques embarqués.

GEPS apporte de nouvelles compétences à l'offre existante de Safran, en particulier le savoir-faire et l'expérience critiques en termes de génération électrique, qui constitue le cœur des systèmes électriques et permet également à Safran de poursuivre le développement de nouvelles solutions à la pointe de la technologie en matière d'électrification des équipements aéronautiques (dont les trains d'atterrissage, les nacelles et les équipements liés aux transmissions de puissance) et d'optimisation de l'intégration des systèmes électriques avec les moteurs d'avion.

Le montant en numéraire de la transaction s'élève à environ 310 millions d'euros.

L'acquisition, qui est soumise aux autorisations réglementaires et doit remplir les autres conditions habituellement exigées, devrait être finalisée au cours du premier semestre 2013.

Note 4 - Information sectorielle

Secteurs présentés

Conformément à IFRS 8 « Secteurs opérationnels » l'information par secteur opérationnel reflète les différentes activités du groupe Safran.

Les secteurs opérationnels du groupe Safran correspondent aux regroupements de filiales autour des filiales de rang 1 (« paliers »), ces paliers étant organisés autour de la nature des produits vendus et des services rendus. Ces secteurs opérationnels sont regroupés en 4 secteurs présentés agissant dans des domaines d'activités cohérents caractérisés par leurs produits et leurs marchés.

Secteur Propulsion aéronautique et spatiale

Le Groupe conçoit, développe, produit et commercialise des systèmes de propulsion pour une large gamme d'applications : avions commerciaux, avions militaires de combat, d'entraînement et de transport, moteurs de fusées, hélicoptères civils et militaires, missiles tactiques, drones. Ce secteur comprend aussi les activités de maintenance, réparation et services connexes ainsi que la vente de pièces détachées.

Secteur Equipements aéronautiques

Le Groupe est actif dans le domaine des équipements mécaniques, hydromécaniques et électromécaniques : les trains d'atterrissage, les roues et freins et les systèmes associés, les nacelles et inverseurs de poussée, les pièces en matériaux composites, les systèmes de régulation moteur et équipements associés, transmissions de puissance, les câblages, systèmes de liaisons électriques, les systèmes de ventilation et filtres hydrauliques. Les Equipements aéronautiques comprennent aussi les activités de maintenance, réparation et services connexes ainsi que la vente de pièces détachées.

Secteur Défense

Ce domaine regroupe toutes les activités destinées aux marchés de la défense navale, terrestre et aéronautique. Le Groupe conçoit, développe, produit et commercialise des solutions et des services en optronique, avionique, électronique et logiciels critiques, pour les marchés civils et de défense. Il est présent dans les domaines de la navigation inertielle pour les applications aéronautiques, marines et terrestres, des commandes de vol pour hélicoptères, des systèmes optroniques et de drones tactiques (boules gyrostabilisées de viseurs, périscopes, caméras infrarouge, jumelles multifonctions, système aérien d'observation), des équipements et systèmes de défense.

Secteur Sécurité

Les activités de Sécurité regroupent les solutions qui rendent les déplacements, les infrastructures sensibles et les transactions électroniques plus sûrs, et facilitent la protection des individus. Elles répondent aux besoins nouveaux de sécurité des citoyens, des entreprises, sites publics critiques et sensibles ainsi que des Etats et proposent des produits de reconnaissance d'empreintes digitales, de l'iris et du visage (technologies biométriques), des solutions de gestion d'identité, de gestion des droits d'accès et de sécurisation des transactions (domaine des cartes), des solutions de détection tomographiques de substances dangereuses ou illicites dans les bagages (domaine de la détection).

Holding et Autres

Sous la terminologie « Holding et Autres », le Groupe regroupe les activités propres à Safran et aux holdings dans certains pays ainsi que certaines activités résiduelles issues d'activités cédées par le Groupe et ne relevant pas des rubriques précédentes.

Mesure de la performance des secteurs présentés

Les informations présentées par secteur dans les tableaux page 7 sont identiques à celles présentées à la Direction Générale, qui a été identifiée comme le « Principal Décideur Opérationnel » aux fins d'évaluation de la performance des secteurs d'activité et d'allocation des ressources entre ces différentes activités. Jusqu'à l'Assemblée Générale du 21 avril 2011, qui a approuvé le changement de gouvernement d'entreprise pour une structure unique à Conseil d'Administration, le « Principal Décideur Opérationnel » était le Directoire. Ce changement de gouvernance n'a eu aucune répercussion sur les agrégats présentés ni sur leur mode d'évaluation.

La mesure de performance de chaque secteur d'activité, telle que revue par la Direction Générale, est fondée sur les données ajustées contributives telles qu'explicitées dans le préambule (cf. page 3).

Les données par secteur d'activité suivent les mêmes principes comptables que ceux utilisés pour les comptes consolidés (cf. note 1) à l'exception des retraitements opérés pour les données ajustées (cf. préambule).

Les cessions inter-secteurs sont réalisées aux conditions de marché.

Le cash-flow libre représente le solde des flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles après déduction des décaissements liés aux investissements incorporels et corporels.

Le besoin en fonds de roulement (BFR) représente le solde brut des créances clients, des stocks et des dettes fournisseurs.

Les actifs sectoriels représentent la somme des écarts d'acquisition, éléments incorporels et corporels et de l'ensemble des actifs courants à l'exception de la trésorerie et équivalents de trésorerie et des actifs d'impôt.

Les actifs non courants sont composés des écarts d'acquisition, des immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que des participations comptabilisées par mise en équivalence.

Les éléments chiffrés de l'information sectorielle 2011 et 2012 sont présentés aux pages 7 à 9.

Note 5 - Détail des principales composantes du résultat opérationnel

CHIFFRE D'AFFAIRES

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2011	31.12.2012
Première monte, produits et prestations associés	4 864	5 774
Vente d'équipements de défense et sécurité	1 801	2 146
Services	4 415	4 917
Ventes d'études	407	532
Autres	171	246
Total	11 658	13 615

AUTRES PRODUITS

Les autres produits sont essentiellement composés de crédit impôt recherche et de subventions d'exploitation.

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2011	31.12.2012
Crédit impôt recherche *	121	124
Autres subventions d'exploitation	79	67
Autres produits d'exploitation	16	18
Total	216	209

* Dont 4 M€ en 2012 liés à des crédits d'impôt recherche complémentaires au titre de l'exercice 2011 (7 M€ en 2011 au titre de l'exercice 2010)

CONSOMMATIONS DE L'EXERCICE

Les consommations de l'exercice se décomposent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2011	31.12.2012
Fournitures, matières premières et autres	(2 171)	(2 495)
Marchandises	(257)	(361)
Variation de stocks	9	48
Sous-traitance	(2 323)	(2 915)
Achats non stockés	(318)	(391)
Services extérieurs	(1 774)	(2 112)
Total	(6 834)	(8 226)

FRAIS DE PERSONNEL

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2011	31.12.2012
Salaires et traitements	(2 446)	(2 712)
Charges sociales	(1 052)	(1 105)
Attribution gratuite d'actions & plan à effet de levier	(14)	(2)
Participation des salariés	(45)	(73)
Intéressement	(109)	(131)
Abondement	(24)	(31)
Prime de partage des profits	(19)	(8)
Forfait social	(16)	(50)
Autres coûts sociaux	(83)	(93)
Total	(3 808)	(4 205)

L'augmentation des salaires et traitements s'explique pour l'essentiel par l'augmentation des effectifs, résultant à la fois des recrutements effectués par les sociétés du Groupe pour accompagner la croissance ainsi que des variations de périmètre de 2011 (principalement SME et L-1, cf. note 3).

En 2011, le Groupe a lancé un nouveau dispositif d'actionnariat salarié avec une formule à effet de levier donnant, dans un premier temps aux salariés français et dans un deuxième temps aux salariés étrangers, la possibilité d'acquérir des titres Safran avec une garantie en capital et un potentiel gain. La charge IFRS 2 au titre de ce plan s'élève à 8,2 millions d'euros en 2011 (PEE Effet de levier France) et à 0,6 million d'euros en 2012 (PEE Effet de levier International). Par ailleurs, les actions gratuites acquises par les salariés français dans le cadre de l'attribution gratuite d'actions d'avril 2009 ont été livrées en début avril 2011. Les actions gratuites attribuées aux salariés étrangers seront livrées en avril 2013 (voir note 19e et tableau de variation des capitaux propres).

L'augmentation de la charge de participation est liée à l'augmentation des résultats du Groupe ainsi qu'à la conclusion d'un nouvel accord de participation Groupe applicable à compter de l'exercice 2012.

L'augmentation de la charge d'abondement entre 2011 et 2012, s'explique essentiellement par la mise en place, début 2012, d'un dispositif de PERCO prévoyant un abondement par l'employeur sur les versements volontaires ou l'investissement par les salariés d'une partie de leur participation dans ce dispositif.

En 2012 comme en 2011, le Groupe a versé à ses salariés une prime de partage des profits (205 euros par personne contre 500 euros en 2011), les dividendes par action versés par Safran étant en augmentation par rapport à la moyenne des 2 années précédentes. La charge constatée en 2012 n'est représentative que de l'avantage négocié et accordé au titre des dividendes versés en 2012 approuvés par l'Assemblée Générale du 31 mai 2012 et relatifs aux résultats de l'exercice 2011.

La seconde loi de Finances rectificative pour 2012 a porté le forfait social à 20% pour les rémunérations ou gains versés à compter du 1er août 2012, contre 8% pour les rémunérations versées avant cette date. Le forfait social correspond aux contributions patronales sur certains accessoires du salaire. Son champ d'application vise l'intéressement, la participation, l'abondement de l'employeur aux PEE et au PERCO, la retraite supplémentaire d'entreprise, la prime de partage des profits. L'impact de cette augmentation de taux sur les comptes du Groupe 2012 est de l'ordre de (29) millions d'euros.

DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2011	31.12.2012
Dotations nettes aux amortissements		
- immobilisations incorporelles	(341)	(381)
- immobilisations corporelles	(321)	(340)
Total dotations nettes aux amortissements *	(662)	(721)
Total dotations nettes aux provisions	83	(106)
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions	(579)	(827)

(*) dont amortissement des actifs valorisés à la juste valeur lors de l'acquisition du groupe Snecma : (156) M€ au 31 décembre 2012 contre (158) M€ au 31 décembre 2011, et lors des acquisitions récentes : (97) M€ au 31 décembre 2012 contre (61) M€ au 31 décembre 2011

DÉPRÉCIATIONS D'ACTIFS

<i>(en millions d'euros)</i>	Dotations		Reprises	
	31.12.2011	31.12.2012	31.12.2011	31.12.2012
Immobilisations corporelles et incorporelles	(61)	(16)	7	15
Actifs financiers	(2)	(6)	2	4
Stocks et en-cours de production	(309)	(319)	313	303
Créances	(43)	(42)	28	32
Total	(415)	(383)	350	354

AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS COURANTS

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2011	31.12.2012
Plus et moins-values de cessions d'actifs	(16)	(14)
Redevances, brevets et licences	(16)	(12)
Pertes sur créances irrécouvrables	(5)	(10)
Autres produits et charges d'exploitation *	52	57
Total	15	21

* dont 44 M€ en 2011 et 29 M€ en 2012 de produits liés à la révision des probabilités de remboursement de dettes soumises à des conditions particulières

AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS NON COURANTS

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2011	31.12.2012
Pertes de valeur nettes des reprises sur actifs incorporels	23	(7)
Plus-value de cession d'activités	-	1
Autres éléments inhabituels	(52)	(50)
Total	(29)	(56)

Au 31 décembre 2012, les autres éléments inhabituels correspondent à la dépréciation nette de l'exposition du Groupe suite à la procédure de *Chapter 11* du client Hawker Beechcraft pour un montant de 16 millions d'euros, ainsi qu'à des coûts de transaction et d'intégration au titre de récents regroupements d'entreprises pour un montant de 34 millions d'euros.

Par ailleurs, une perte de valeur, d'un montant de 7 millions d'euros a été constatée sur les actifs incorporels d'un programme de la Sécurité (cf note 11).

Au 31 décembre 2011, les autres éléments inhabituels correspondaient aux coûts de transaction, ainsi qu'aux coûts d'intégration, au titre des regroupements d'entreprises réalisés sur la période ou en cours de réalisation pour un montant de 37 millions d'euros, ainsi qu'à une dotation nette au titre de litiges et réclamations en cours n'ayant pas directement trait à l'exploitation courante pour un montant de 15 millions d'euros.

Par ailleurs, une reprise de perte de valeur, d'un montant de 23 millions d'euros, a été constatée sur les frais de développement capitalisés d'un programme de la Propulsion (cf note 11).

Note 6 - Résultat financier

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2011	31.12.2012
Charges financières liées aux passifs financiers portant intérêts	(71)	(97)
Produits financiers liés à la trésorerie et équivalents de trésorerie	29	43
Coût de la dette nette	(42)	(54)
Perte ou gain lié aux dérivés de couverture de change	(11)	742
Gain ou perte de change	45	(42)
Ecart de change net sur les provisions	(15)	9
Résultat financier lié au change	19	709
Perte ou gain lié aux dérivés de couverture de taux d'intérêt et de matières premières	(9)	(1)
Pertes de valeur sur actifs disponibles à la vente	(9)	(3)
Dividendes reçus	3	2
Autres provisions financières	(7)	-
Composante financière de la charge IAS19	(17)	(21)
Effet d'actualisation	(69)	(90)
Autres	(19)	(7)
Autres produits et charges financiers	(127)	(120)
Résultat financier	(150)	535
dont charges financières	(227)	(261)
dont produits financiers	77	796

Note 7 - Impôt sur le résultat

CHARGE D'IMPOT

La charge d'impôt s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2011	31.12.2012
Produit (charge) d'impôt courant	(159)	(105)
Produit (charge) d'impôt différé	(42)	(337)
Produit (charge) total d'impôt	(201)	(442)

TAUX EFFECTIF D'IMPOTS

Le taux effectif d'impôts s'analyse de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2011	31.12.2012
Résultat avant impôt	695	1 768
Taux courant de l'impôt applicable à la société mère	36,10%	36,10%
Impôt théorique	(251)	(638)
Effet des différences permanentes	(12)	128
Effet du crédit d'impôt recherche	44	44
Effet lié au taux	25	36
Effet des impôts non reconnus	(13)	(17)
Effet autres	6	5
Produit / (charge) d'impôt effectivement constaté(e)	(201)	(442)
Taux effectif d'impôts	28,92%	25,00%

En fin d'année 2011, la IVème Loi de Finances rectificative pour 2011 a instauré une majoration du taux d'impôt sur les sociétés sous forme de contribution exceptionnelle et temporaire pour les exercices 2011 et 2012, s'appliquant aux sociétés françaises dont le chiffre d'affaires dépasse 250 millions d'euros. La Loi de Finances pour 2013, adoptée en fin d'année 2012, a prorogé cette contribution pour les exercices 2013 et 2014.

IMPOTS DIFFERES ACTIFS ET PASSIFS

Position au bilan

<i>(en millions d'euros)</i>	Actif	Passif	Net
Impôts différés nets au 31.12.2011	251	718	(467)
Impôts différés comptabilisés au compte de résultat	(29)	308	(337)
Impôts différés comptabilisés directement en capitaux propres	-	2	(2)
Reclassements	-	(3)	3
Effet des variations de change	(1)	(2)	1
Variations de périmètre	(28)	5	(33)
Impôts différés nets au 31.12.2012	193	1 028	(835)

Bases d'impôts différés

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2011	31.12.2012
Bases d'impôts différés		
Immobilisations incorporelles et corporelles	(3 423)	(3 463)
Stocks	133	127
Actifs / Passifs courants	187	357
Actifs / Passifs financiers	476	(536)
Provisions	1 310	1 281
Retraitements fiscaux	(538)	(376)
Déficits et crédits d'impôts	576	611
Total bases d'impôts différés	(1 279)	(1 999)
Total Impôts différés bruts (a)	(405)	(760)
Total Impôts différés actifs non reconnus (b)	62	75
Total Impôts différés comptabilisés (a)-(b)	(467)	(835)

ACTIFS ET PASSIFS D'IMPOT COURANT

Les créances et dettes d'impôt courant se détaillent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Actif	Passif	Net
Impôts nets au 31.12.2011	215	92	123
Variations de la période *	207	91	116
Variations de périmètre	1	-	1
Effet des variations de change	(3)	(3)	-
Autres variations	1	(24)	25
Impôts nets au 31.12.2012	421	156	265

* Dont variation au compte de résultat de (105) M€

Note 8 - Activités destinées à être cédées

En 2011, le résultat des « Activités destinées à être cédées » représente des compléments du résultat de cession sur les activités du secteur Communication cédées au cours de 2008.

Note 9 - Résultat par action

Les actions ordinaires potentiellement dilutives du Groupe proviennent du plan d'attribution gratuite d'actions et du plan à effet de levier (cf. note 19e).

Les résultats par action se présentent comme suit :

	Index	31.12.2011	31.12.2012
Numérateur (en M€)			
Résultat net part du Groupe	(a)	478	1 302
Résultat net part du Groupe des activités poursuivies	(i)	475	1 302
Résultat net part du Groupe des activités abandonnées	(j)	3	-
Dénominateur (en titres)			
Nombre total de titres	(b)	417 029 585	417 029 585
Nombre de titres d'autocontrôle	(c)	7 758 797	1 121 419
Nombre de titres hors autocontrôle	(d)=(b-c)	409 270 788	415 908 166
Nombre moyen pondéré de titres (hors autocontrôle)	(d')	404 735 461	415 280 826
Actions ordinaires potentiellement dilutives :			
Effet dilutif des attributions gratuites d'actions et du plan à effet de levier	(e)	1 604 157	639 059
Nombre moyen pondéré de titres après dilution	(f)=(d'+e)	406 339 618	415 919 885
Ratio : résultat par action (en euros)			
Résultat par action de base : bénéfice / (perte)	(g)=(a*1million)/(d')	1,18	3,14
Résultat par action dilué : bénéfice / (perte)	(h)=(a*1million)/(f)	1,18	3,13
Ratio : résultat par action des activités poursuivies (en euros)			
Résultat par action de base : bénéfice / (perte)	(k)=(i*1million)/(d')	1,17	3,14
Résultat par action dilué : bénéfice / (perte)	(l)=(i*1million)/(f)	1,17	3,13
Ratio : résultat par action des activités abandonnées (en euros)			
Résultat par action de base : bénéfice / (perte)	(m)=(j*1million)/(d')	0,01	-
Résultat par action dilué : bénéfice / (perte)	(n)=(j*1million)/(f)	0,01	-

Note 10 - Ecart d'acquisition

Les écarts d'acquisition se décomposent comme suit :

	31.12.2011	Variation de périmètre	Transfert	Dépréciation	Ajustement de prix et d'affectation des actifs et passifs identifiables	Effet des variations de change et autres	31.12.2012
(en millions d'euros)	Net						Net
Snecma - moteurs d'avions	417	-	-	-	-	-	417
Turbomeca (yc Microturbo) - turbines d'hélicoptères	237	-	-	-	-	-	237
Techspace Aero - composants de moteurs d'avions	47	-	-	-	-	-	47
Herakles - propulsion spatiale et stratégique	257	-	-	-	(27)	(2)	228
Autres	1	-	-	-	-	-	1
Total Propulsion	959	-	-	-	(27)	(2)	930
Aircelle - nacelles et aérostructures	213	-	-	-	-	-	213
Labinal - câblages électriques	225	4	-	-	-	(1)	228
Safran Engineering Services - ingénierie	78	-	-	-	-	-	78
Messier Bugatti Dowty (yc Sofrance) - systèmes d'atterrissage et de freinage	171	-	-	-	-	-	171
Technofan - systèmes de ventilation	10	-	-	-	-	-	10
Globe Motors Inc.	10	-	-	-	-	-	10
Total Equipements Aéronautiques	707	4	-	-	-	(1)	710
Sagem - Défense	102	18	-	-	-	(1)	119
Total Défense	102	18	-	-	-	(1)	119
Morpho - Identification	949	-	-	-	20	(14)	955
Morpho - Cartes	52	8	-	-	(2)	-	58
Morpho - Détection	357	(45)	-	-	-	(6)	306
Total Sécurité	1 358	(37)	-	-	18	(20)	1 319
Total	3 126	(15)	-	-	(9)	(24)	3 078

Mouvements de la période :

Les principaux mouvements de la période concernent :

- L'allocation définitive du prix d'acquisition de SME et ses filiales entraînant une diminution d'écart d'acquisition de l'UGT « Herakles » de 27 millions d'euros (cf. note 3).
- Le rachat de la participation d'Areva dans Sofradir entraînant une augmentation de 14 millions d'euros de l'écart d'acquisition de l'UGT « Défense » (cf. note 3).
- L'allocation définitive du prix d'acquisition de L-1 se traduisant par une augmentation d'écart d'acquisition de l'UGT « Morpho - Identification » de 20 millions d'euros, soit 27 millions de dollars (cf. note 3).
- Le rachat des 19% d'intérêts minoritaires dans Morpho Détection Inc. générant une diminution de l'écart d'acquisition de l'UGT « Morpho - Détection » de 45 millions d'euros (cf. note 3).

Test de dépréciation annuel :

A compter de 2011, le Groupe réalise les tests de dépréciation annuels sur ces écarts d'acquisition au cours du premier semestre afin de mettre cet exercice en cohérence avec le calendrier interne des exercices prévisionnels moyen et long terme.

Le Groupe a procédé au test de dépréciation annuel au niveau des Unités Génératrices de Trésorerie, présentées dans le tableau ci-dessus, en comparant leur valeur d'utilité à leur valeur nette comptable.

Les principales hypothèses utilisées pour l'évaluation de la valeur d'utilité des Unités Génératrices de Trésorerie se résument comme suit :

Les prévisions d'exploitation tiennent compte des données économiques générales, de taux d'inflation spécifiques par zones géographiques, d'un cours du dollar US en fonction des informations de marché disponibles et d'hypothèses macroéconomiques à moyen et long terme. Les flux de trésorerie futurs attendus sont déterminés à partir des plans à moyen terme établis sur les quatre prochaines années et des flux normatifs des plans à long terme de la 5ème à la 10ème année. Concernant le dollar US, le cours moyen utilisé pour les années 2013 à 2016 s'établit à 1,29 et 1,35 au-delà (à titre de comparaison pour l'année 2011, le cours moyen utilisé pour les années 2012 à 2015 s'établissait à 1,33 et 1,35 au-delà), hypothèses de cours telles que retenues pour les exercices prévisionnels moyen et long terme réalisés au cours du premier semestre.

- Le taux de croissance retenu pour la détermination de la valeur terminale a été fixé à 1,5% pour les UGT des Equipements et de la Défense et à 2% pour les UGT de la Propulsion et de la Sécurité (à titre de comparaison pour l'année 2011 ce taux était de 1,5%, sauf pour les principales UGT de la Propulsion pour lesquelles un taux de 2% était retenu).
- Le taux d'actualisation de référence retenu est un taux de 8 % après impôts (sans changement par rapport à 2011) appliqué à des flux de trésorerie après impôts, à l'exception des UGT de la Sécurité pour lesquelles un taux de 9,5 % a été retenu (sans changement par rapport à 2011).

Il résulte de ce test qu'aucune dépréciation complémentaire à celles déjà constatées sur les actifs pris isolément n'est à constater et que la valeur recouvrable de chaque UGT justifie totalement les écarts d'acquisition inscrits à l'actif du Groupe. Aucune dépréciation d'écart d'acquisition n'avait été constatée à l'issue du test de dépréciation annuel conduit en 2011.

Par ailleurs, une étude de sensibilité a été réalisée sur les principaux écarts d'acquisition du Groupe en faisant évoluer les principales hypothèses comme suit :

- Variation du cours du dollar US / Euro de +/- 5%,
- Variation du taux d'actualisation de référence retenu de + 0,5%,
- Variation du taux de croissance à l'infini de - 0,5%.

En 2012, comme en 2011, ces variations des principales hypothèses prises individuellement ne conduisent pas à des valeurs d'utilité inférieures aux valeurs nettes comptables.

Note 11 - Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	31.12.2011			31.12.2012		
	Brut	Amort. / dépréc.	Net	Brut	Amort. / dépréc.	Net
Programmes aéronautiques (1)	2 670	(1 273)	1 397	2 670	(1 448)	1 222
Frais de développement	1 540	(402)	1 138	2 053	(455)	1 598
Concessions commerciales	191	(102)	89	221	(123)	98
Logiciels	361	(313)	48	416	(343)	73
Marques	147	(9)	138	147	(11)	136
Relations commerciales	526	(112)	414	569	(174)	395
Technologies	256	(42)	214	298	(72)	226
Carnets de commandes	33	(19)	14	54	(25)	29
Autres	73	(27)	46	125	(30)	95
Total	5 797	(2 299)	3 498	6 553	(2 681)	3 872

(1) réévalués à la juste valeur dans le cadre de la fusion Sagem/Snecma en 2005

La valeur des marques à durée de vie indéfinie est de 119 millions d'euros. Ces marques sont constituées de la marque Snecma (85 millions d'euros) et de la marque Turbomeca (34 millions d'euros).

La durée d'amortissement résiduelle moyenne pondérée des programmes aéronautiques est d'environ 6 ans.

L'évolution de la valeur des immobilisations incorporelles s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Brut	Amortissements/ dépréciations	Net
Au 31.12.2011	5 797	(2 299)	3 498
Immobilisations générées en interne	569	-	569
Acquisitions séparées	98	-	98
Sorties et cessions	(17)	4	(13)
Dotations aux amortissements	-	(381)	(381)
Dépréciations en résultat	-	(5)	(5)
Ajustement d'affectation des actifs et passifs identifiables	97	-	97
Reclassement	2	1	3
Variations de périmètre	20	(2)	18
Effet des variations de change	(13)	1	(12)
Au 31.12.2012	6 553	(2 681)	3 872

Le montant des frais de recherche et développement comptabilisé en résultat opérationnel courant pour la période, y compris les charges d'amortissements, est de 667 millions d'euros (616 millions en 2011).

Les immobilisations générées en interne au titre de la période (569 millions d'euros) incluent notamment les frais de développement capitalisés (504 millions d'euros, à comparer à 282 millions d'euros au 31 décembre 2011).

Au titre de la période, la charge d'amortissement des frais de développement s'élève à 62 millions d'euros (54 millions d'euros au 31 décembre 2011).

Par ailleurs, un amortissement de (253) millions d'euros a été constaté sur les valeurs réévaluées (affectation du prix d'acquisition du groupe Snecma pour (156) millions d'euros et des acquisitions récentes pour (97) millions d'euros).

Test de dépréciation 2012 :

Les principales hypothèses utilisées pour l'évaluation de la valeur recouvrable des actifs incorporels liés aux programmes, projets, famille de produits se résument comme suit :

- Concernant le dollar US, le cours moyen utilisé pour les années 2013 à 2016 s'établit à 1,29 et 1,35 au-delà (à titre de comparaison pour l'année 2011, le cours moyen utilisé pour les années 2012 à 2015 s'établissait à 1,30 et 1,35 au-delà), hypothèses de cours telles qu'actualisées au cours du second semestre.
- Le taux d'actualisation de référence retenu est un taux à 8% (sans changement par rapport à 2011), et en fonction de l'actif incorporel, il peut être majoré d'une prime de risque spécifique le cas échéant pour tenir compte d'un risque technologique ou d'un risque produit/marché (la fourchette des taux utilisée est de 8 % à 11 %, sans changement par rapport à 2011).

Les tests de dépréciation réalisés au 31 décembre 2012 ont conduit à constater une dépréciation des actifs incorporels relatifs à un projet de la Sécurité pour un montant cumulé de 7 millions d'euros. Cette dépréciation a été comptabilisée comme une charge opérationnelle non courante de l'exercice (cf. note 5).

Test de dépréciation 2011 :

Les tests réalisés en 2011 ont conduit à constater une dépréciation complémentaire de 14 millions d'euros sur les frais de développement du programme TP400/A400M, dont 9 millions d'euros au niveau de la Propulsion et 5 millions d'euros au niveau des Equipements, ainsi que 4 millions d'euros sur divers programmes des Equipements. Ces dépréciations ont été comptabilisées en charges opérationnelles courantes de l'exercice.

Une reprise de dépréciation a par ailleurs été constatée sur le programme GP7200 à hauteur de 23 millions d'euros. Cette reprise a été comptabilisée comme un produit opérationnel non courant de l'exercice (cf note 5).

Note 12 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se décomposent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2011			31.12.2012		
	Brut	Amort. / dépréc.	Net	Brut	Amort. / dépréc.	Net
Terrains	228	-	228	233	-	233
Constructions	1 279	(663)	616	1 333	(697)	636
Installations techniques, matériels et outillages industriels	4 108	(2 858)	1 250	4 241	(3 008)	1 233
Immobilisations en cours, avances et acomptes	220	(5)	215	321	(4)	317
Agencement et aménagement de terrains	46	(25)	21	50	(27)	23
Constructions sur sol d'autrui	92	(42)	50	96	(50)	46
Matériels informatiques et autres	461	(355)	106	495	(379)	116
Total	6 434	(3 948)	2 486	6 769	(4 165)	2 604

L'évolution de la valeur des immobilisations corporelles s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Brut	Amortissements / dépréciations	Net
Au 31.12.2011	6 434	(3 948)	2 486
Immobilisations générées en interne	73	-	73
Acquisitions	410	-	410
Sorties et cessions	(206)	161	(45)
Dotations aux amortissements	-	(340)	(340)
Dépréciations en résultat	-	(2)	(2)
Reclassement	33	(37)	(4)
Ajustements d'affectation des actifs et passifs identifiables	11	-	11
Variations de périmètre	29	(7)	22
Effet des variations de change	(15)	8	(7)
Au 31.12.2012	6 769	(4 165)	2 604

La part des immobilisations financées par contrats de location-financement, incluse dans les immobilisations corporelles, se décompose ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2011			31.12.2012		
	Brut	Amort. / dépréc.	Net	Brut	Amort. / dépréc.	Net
Terrains	5	-	5	5	-	5
Constructions	156	(25)	131	156	(31)	125
Installations techniques, matériels et outillages industriels	51	(33)	18	50	(34)	16
Matériels informatiques et autres	19	(18)	1	21	(19)	2
Total	231	(76)	155	232	(84)	148

Note 13 - Actifs financiers courants et non courants

Les actifs financiers comprennent les éléments suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2011			31.12.2012		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Titres de participation non consolidés *	316	(145)	171	359	(150)	209
Autres actifs financiers	265	(89)	176	356	(108)	248
Total	581	(234)	347	715	(258)	457

* dont 50 M€ au 31 décembre 2012 et 50 M€ au 31 décembre 2011 de titres cotés (Embraer et Myriad)

Les titres de participation non consolidés sont qualifiés de « disponibles à la vente » et sont évalués à la juste valeur ou au coût si celle-ci n'est pas déterminable de façon fiable.

Le Groupe a examiné la valeur des différents titres disponibles à la vente, afin de déterminer au cas par cas, en fonction de l'ensemble des informations disponibles et compte tenu du contexte actuel de marché, s'il y avait lieu de comptabiliser des pertes de valeur.

Une perte de valeur de 3,4 millions d'euros sur la participation Myriad Group a été comptabilisée au 31 décembre 2012 dans le compte de résultat.

Une perte de valeur de 8,7 millions d'euros sur la participation du Groupe au capital d'Arianespace Participation a été comptabilisée au 31 décembre 2011 dans le compte de résultat.

AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Ils se composent de :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2011	31.12.2012
Avances et prêts aux sociétés apparentées non consolidées	85	148
Prêts sociaux	26	28
Dépôts et cautionnements	12	9
Autres *	53	63
Total	176	248
non courant	75	72
courant	101	176

* dont 38 M€ de créance nette au titre des garanties obtenues dans le cadre de l'acquisition de SME au 31 décembre 2012 (35 M€ au 31 décembre 2011)

Les avances et prêts aux sociétés apparentées non consolidées sont des avances renouvelables en compte courant.

Les autres actifs financiers évoluent ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	
Au 31.12.2011	176
Augmentation	99
Diminution	(13)
Dépréciation	(3)
Reclassement	(12)
Variation de périmètre	1
Au 31.12.2012	248

Note 14 - Participations comptabilisées par mise en équivalence

La part du Groupe dans la situation nette et le résultat des sociétés mises en équivalence s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2011	31.12.2012			Net
	Net	% d'intérêts	Capitaux Propres	Contribution résultat	
Ingenico (1)	244	22,80%	253	19	272
Autres (2)	9	NA	9	-	9
Total	253		262	19	281

(1) En l'absence de données publiées par la société Ingenico à la date de publication du présent document, la quote-part de résultat relative au second semestre 2012 a été déterminée à partir de prévisions fournies par un consensus d'analystes. La valeur boursière s'élève à 514 M€ au 31 décembre 2012 (11 950 583 actions valorisées à 43,00 €) contre 328 millions d'euros au 31 décembre 2011 (11 773 146 actions valorisées à 27,90 €)

(2) Sociétés déconsolidées et dont les réserves ont été gelées.

La société Ingenico est comptabilisée par mise en équivalence depuis le 31 mars 2008. Une revue des indices de pertes de valeur a été conduite sur cette participation et n'a pas amené à constater de dépréciation.

L'évolution du poste des titres mis en équivalence se présente comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	
Au 31.12.2011	253
Quote-part de résultat	19
Autres variations *	9
Au 31.12.2012	281

* dont 9 M€ de variation liés à Ingenico (cf. état du résultat global consolidé et note 19c)

Note 15 - Stocks et en-cours de production

Les stocks se décomposent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2011	31.12.2012
	Net	Net
Matières premières et approvisionnements	604	597
Produits finis	1 477	1 656
En-cours de production	1 680	1 834
Marchandises	38	44
Total	3 799	4 131

L'évolution des stocks et en-cours se présente ainsi :

<i>(en millions d'euros)</i>	Brut	Dépréciation	Net
Au 31.12.2011	4 332	(533)	3 799
Variations de la période	388	-	388
Dépréciation nette	-	(23)	(23)
Reclassement	(32)	4	(28)
Variations de périmètre	1	(3)	(2)
Effet des variations de change	(4)	1	(3)
Au 31.12.2012	4 685	(554)	4 131

Note 16 - Créances clients et autres débiteurs

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2011 Net	Variations de la période	Dépréciation / reprise	Variations de périmètre	Reclassements	Effet des variations de change	31.12.2012 Net
Créances opérationnelles	4 566	7	(15)	(6)	(3)	(3)	4 546
Fournisseurs débiteurs / avances et acomptes versés	301	(22)	-	-	(2)	2	279
Clients et comptes rattachés	4 225	28	(15)	20	(1)	(5)	4 252
Comptes courants d'exploitation	30	(1)	-	(26)	-	-	3
Créances sociales	10	2	-	-	-	-	12
Autres créances	439	57	(1)	3	(17)	(2)	479
Charges constatées d'avance	53	19	-	(1)	(4)	-	67
Créances de TVA	290	46	-	-	3	(1)	338
Autres créances sur l'Etat	15	(2)	-	-	-	-	13
Autres créances	81	(6)	(1)	4	(16)	*(1)	61
Total	5 005	64	(16)	(3)	(20)	(5)	5 025

* dont 16 M€ au 31 décembre 2011 d'actifs nets sur engagements de retraite à prestations définies (cf note 21), reclassés au 31 décembre 2012 en autres actifs financiers non courants.

En 2012, comme en 2011, le Groupe a procédé à des cessions de créances commerciales déconsolidantes en IFRS dans le cadre de trois conventions dont les caractéristiques sont présentées dans la note 23 « Passifs financiers portant intérêts ».

Dans le cadre de la convention de CFM Inc. conclue avec General Electric Capital Corp., le Groupe conserve une implication continue sous la forme d'un dépôt de garantie destiné à garantir le cessionnaire contre les risques commerciaux associés aux créances cédées. La valeur comptable du dépôt de garantie au 31 décembre 2012 est de 5,8 millions de dollars US contre 3,9 millions de dollars US au 31 décembre 2011 (montants à 50 %).

L'échéancier des clients et comptes rattachés est le suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur comptable à la clôture	Non échus et non dépréciés	Echus et non dépréciés à la clôture (en jours)					Total échus et non dépréciés	Echus et dépréciés
			< 30	31 - 90	90 - 180	181 - 360	> 360		
Au 31.12.2011									
Clients et comptes rattachés	4 225	3 821	178	102	41	26	55	402	2
Au 31.12.2012									
Clients et comptes rattachés	4 252	3 791	218	105	47	37	50	457	4

Note 17 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

La composition du poste au 31 décembre 2012 se présente comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2011	31.12.2012
Titres de créances négociables	5	3
OPCVM	11	14
Placements à court terme	1 009	1 350
Dépôts à vue	406	826
Total	1 431	2 193

L'évolution du poste trésorerie et équivalents de trésorerie est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	
Au 31.12.2011	1 431
Variations de la période	766
Variations de périmètre	1
Effet des variations de change	(7)
Autres variations	2
Au 31.12.2012	2 193

Note 18 - Synthèse des actifs financiers

Le tableau ci-dessous présente la valeur nette comptable des actifs financiers du Groupe au 31 décembre 2011 et au 31 décembre 2012 :

Au 31.12.2011	Valeur au bilan				Total =a+b+c+d
	Au coût amorti		A la juste valeur		
	Prêts & créances (a)	Actifs détenus jusqu'à l'échéance (b)	Actif financiers à la juste valeur (via résultat) (c)	Actifs financiers disponibles à la vente (via capitaux propres) (d)	
<i>(en millions d'euros)</i>					
Actifs financiers non courants					
Titres de participation non consolidés				171	171
Dérivés actifs non courants			20		20
Autres actifs financiers non courants	75				75
Sous total actifs financiers non courants	75	-	20	171	266
Autres actifs financiers courants	101				101
Dérivés actifs courants			259		259
Clients et comptes rattachés	4 225				4 225
Comptes courants d'exploitation et autres créances	111				111
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 431				1 431
Sous total actifs financiers courants	5 868	-	259	-	6 127
Total actifs financiers	5 943	-	279	171	6 393

Au 31.12.2012	Valeur au bilan				Total =a+b+c+d
	Au coût amorti		A la juste valeur		
	Prêts & créances (a)	Actifs détenus jusqu'à l'échéance (b)	Actif financiers à la juste valeur (via résultat) (c)	Actifs financiers disponibles à la vente (via capitaux propres) (d)	
<i>(en millions d'euros)</i>					
Actifs financiers non courants					
Titres de participation non consolidés				209	209
Dérivés actifs non courants			62		62
Autres actifs financiers non courants	72				72
Sous total actifs financiers non courants	72	-	62	209	343
Autres actifs financiers courants	176				176
Dérivés actifs courants			585		585
Clients et comptes rattachés	4 252				4 252
Comptes courants d'exploitation et autres créances	64				64
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 193				2 193
Sous total actifs financiers courants	6 685	-	585	-	7 270
Total actifs financiers	6 757	-	647	209	7 613

Le Groupe n'a procédé à aucun reclassement d'actif financier entre la catégorie « au coût amorti » et la catégorie « à la juste valeur » en 2011 comme en 2012.

JUSTE VALEUR DES ACTIFS FINANCIERS

La juste valeur des actifs financiers comptabilisés au coût amorti est proche de la valeur nette comptable.

Le Groupe a utilisé la hiérarchie suivante pour l'évaluation des actifs financiers à la juste valeur.

- Niveau 1 : prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques,
- Niveau 2 : des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement ou indirectement,
- Niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché.

Au 31 décembre 2011, le Groupe détient les actifs financiers suivants évalués à la juste valeur :

<i>(en millions d'euros)</i>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Titres de participation non consolidés *	50	-	-	50
Dérivés actifs	-	279	-	279
Total	50	279	-	329

* hors titres évalués au coût

Au 31 décembre 2012, le Groupe détient les actifs financiers suivants évalués à la juste valeur :

<i>(en millions d'euros)</i>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Titres de participation non consolidés *	50	-	-	50
Dérivés actifs	-	647	-	647
Total	50	647	-	697

* hors titres évalués au coût

Sur l'exercice 2012 (comme en 2011), il n'y a eu aucun transfert entre le niveau 1 et le niveau 2 et aucun mouvement vers ou depuis le niveau 3.

Note 19 - Capitaux propres consolidés

19a – CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2012, le capital social de Safran, entièrement libéré, est composé de 417 029 585 actions de 0,20 euro chacune.

A l'exception de ses actions, les capitaux propres de Safran n'incluent pas d'autres instruments de capitaux propres émis.

19b – REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

La structure du capital a évolué comme suit :

31 décembre 2011

Actionnaires	Nombre d'actions	% Capital	Nombre droits de vote	% Droits de vote (*)
Public	216 692 488	51,96%	226 748 673	44,78%
Etat	125 940 227	30,20%	150 752 222	29,77%
Actionnariat salarié et anciens salariés	66 638 073	15,98%	128 885 557	25,45%
Autodétention / Autocontrôle	7 758 797	1,86%	-	-
Total	417 029 585	100,00%	506 386 452	100,00%

(*) Droits de vote exerçables

31 décembre 2012

Actionnaires	Nombre d'actions	% Capital	Nombre droits de vote	% Droits de vote (*)
Public	225 492 451	54,07%	232 460 825	47,00%
Etat	125 940 227	30,20%	143 752 222	29,07%
Actionnariat salarié et anciens salariés	64 475 488	15,46%	118 355 148	23,93%
Autodétention / Autocontrôle	1 121 419	0,27%	-	-
Total	417 029 585	100,00%	494 568 195	100,00%

(*) Droits de vote exerçables

Chaque action confère un droit de vote simple. Les actions inscrites au nominatif depuis plus de 2 ans bénéficient d'un droit de vote double.

Les 1 121 419 actions d'autocontrôle sont privées de droit de vote.

Actions d'autocontrôle

Le nombre d'actions d'autocontrôle a diminué depuis le 31 décembre 2011 suite à :

- la livraison de 6 millions d'actions cédées en janvier 2012 en règlement de la souscription des salariés français au Plan d'Epargne Groupe à effet de levier lancé en novembre 2011 (cf 19d),
- la livraison de 371 997 actions en mai 2012 en règlement de la souscription des salariés étrangers au Plan d'Epargne Groupe à effet de levier lancé en mars 2012 (cf 19d),
- la cession de 66 767 actions en lien avec les opérations d'actionnariat salarié,
- et la cession de 198 614 actions dans le cadre du contrat de liquidité

L'Assemblée Générale du 21 avril 2011 avait donné l'autorisation au Conseil d'Administration de vendre et d'acheter des actions de la société dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

L'Assemblée Générale du 31 mai 2012 a renouvelé cette autorisation.

Dans le cadre de ces autorisations, sur l'année 2012, la société a acheté 4 620 989 actions pour 127 millions d'euros et en a vendu 4 819 603 actions pour 131 millions d'euros dans le cadre d'un contrat de liquidité.

En janvier 2012, le Groupe a signé un nouveau contrat de liquidité avec Oddo (en remplacement de Kepler Capital Markets), avec pour objectif l'animation du marché sur le titre Safran. Les moyens affectés à la mise en œuvre de ce contrat s'élèvent à 10 millions d'euros.

Au 31 décembre 2012, 107 115 actions sont détenues dans le cadre du contrat de liquidité.

19c – RESERVES

Leur évolution résulte des événements suivants :

	M€
Réserves au 31 décembre 2011	4 387
- Affectation en réserves du résultat 2011	478
- Distribution de dividendes	(154)
- Acompte sur dividendes 2012 et taxe de 3% sur les dividendes	(133)
- Variation écarts de conversion et couverture d'investissement net	(42)
- Impôts comptabilisés en capitaux propres relatifs aux écarts de conversion et couverture d'investissement net	10
- Livraison et cession d'actions propres	118
- Impôts comptabilisés en capitaux propres relatifs aux cessions de titres d'autocontrôle	(20)
- Autres	9
	<hr/>
Réserves au 31 décembre 2012	4 653

19d – DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Au titre de 2011, un dividende de 0,62 euro par action a été distribué et versé partiellement en 2011 au travers d'un acompte d'un montant unitaire de 0,25 euro par action, soit un montant de 102 millions d'euros, et pour le solde au cours du premier semestre 2012 au travers d'un versement de 0,37 euro par action, soit un montant de 154 millions d'euros.

Le Conseil d'Administration, qui s'est tenu le 12 décembre 2012, a décidé de la distribution d'un acompte sur le dividende au titre de l'exercice 2012 d'un montant unitaire de 0,31 euro par action, soit un montant de 129 millions d'euros ramené à 128,9 millions d'euros après déduction du dividende afférent aux actions propres détenues le jour du détachement de l'acompte sur dividende.

Le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale, devant se tenir le 28 mai 2013 et devant statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2012, de distribuer un dividende de 0,96 euro par action au titre de cet exercice, soit 400 millions d'euros. Après prise en compte de l'acompte sur dividende déjà versé, le montant restant à distribuer s'élève à 271 millions d'euros.

La loi de finances rectificative pour 2012 a introduit une taxe de 3% assise sur les montants distribués, comprenant notamment les dividendes. Au 31 décembre 2012, Safran est redevable de cette taxe au titre de l'acompte sur dividende versé en décembre pour un montant de 4 millions d'euros. La charge liée à cette taxe a été reconnue en capitaux propres.

19e – PAIEMENTS FONDES SUR DES ACTIONS PROPRES

Attribution d'actions gratuites

Conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 28 mai 2008, le Directoire a décidé de procéder à une attribution d'actions gratuites le 3 avril 2009. Cette attribution concerne les salariés des sociétés du Groupe situées dans l'Union Européenne inscrits à l'effectif le 3 avril 2009, soit 42 345 salariés répartis dans dix pays, à raison de 100 actions par salarié.

Conditions d'attribution

L'attribution des actions à leurs bénéficiaires devient définitive au terme d'une période d'acquisition de deux ans pour les salariés de sociétés du Groupe dont le siège est établi en France, suivie d'une période de conservation minimale de deux années à compter de l'acquisition définitive. Pour les salariés de sociétés du Groupe dont le siège est établi hors de France, la période d'acquisition est de quatre années, et ils ne sont pas soumis à une période de conservation.

L'attribution des droits n'est liée à aucune condition particulière de performance autre que la présence effective des salariés durant la période d'acquisition des droits.

Toutes les actions gratuites attribuées par Safran sont exclusivement dénouées en actions.

Valorisation des droits

Les droits ont été valorisés à leur juste valeur le jour de leur octroi. La valeur de l'action à la date d'attribution a été diminuée du montant estimé des dividendes futurs actualisés qui ne seront pas versés aux salariés pendant la période d'acquisition des droits, ainsi que d'un coût d'incessibilité pour les salariés français.

	France	Etranger
Date d'attribution	03/04/2009	03/04/2009
Date d'acquisition des droits	03/04/2011	03/04/2013
Période d'incessibilité	2 ans	aucune
Nombre de salariés bénéficiaires à la date d'attribution	36 785	5 560
Nombre d'actions par salarié		100
Nombre d'actions octroyées	3 678 500	556 000
Hypothèse de taux de distribution de dividendes		3,17%
Taux sans risque à la date d'attribution		2,675%
Valeur de l'action à la date d'attribution		7,54 €
Juste valeur unitaire	6,75 €	6,64 €

Le montant de la charge comptabilisée au 31 décembre 2012 au titre de ces actions gratuites attribuées s'élève à 0,9 million d'euros, (5,6 millions d'euros au 31 décembre 2011).

Les actions gratuites acquises par les salariés des sociétés françaises ont été livrées début avril 2011 (3 502 100 actions).

Plan épargne Groupe à effet de levier

En novembre 2011, le Groupe a lancé une opération d'actionnariat salarié à effet de levier permettant aux salariés travaillant en France d'acquérir des actions Safran à des conditions préférentielles. Dans le cadre de cette opération, le Groupe a offert à la souscription 6 millions d'actions d'autocontrôle Safran.

Au cours du premier semestre 2012, l'opération a été déployée à l'international.

Conditions d'attribution

Dans le cadre de cette opération à effet de levier, le Groupe a offert à la souscription des actions Safran à un cours préférentiel par rapport aux actions libres (décote de 20% sur la moyenne des cours de clôture de l'action sur la période allant du 11 novembre au 8 décembre 2011 pour les salariés des sociétés françaises et allant du 21 mars au 19 avril 2012 pour les salariés des sociétés étrangères). Ces actions sont assorties d'une période d'incessibilité de cinq ans.

Pour chaque action achetée par le salarié, un établissement financier mandaté par le Groupe a financé l'acquisition de 9 actions supplémentaires par un complément bancaire. L'apport du salarié fait l'objet d'une garantie en capital. La totalité des sommes investies est par ailleurs assortie d'une indexation à la hausse du titre par rapport au prix de référence non décoté.

En contrepartie du complément bancaire et des garanties (en capital et indexation) de cette formule, le salarié a renoncé à la décote de 20% octroyée par Safran ainsi qu'aux dividendes de la période sur la totalité des actions souscrites.

L'ensemble des actions souscrites est logé dans un fonds à levier spécialement créé au sein du Plan Epargne Groupe.

Evaluation du coût du plan à effet de levier

Le coût de ce plan est évalué conformément à la recommandation du CNC (Conseil National de la Comptabilité), en prenant en considération l'incessibilité de cinq ans pour le salarié. Cette approche valorise l'action par le biais d'une stratégie de réplication dans laquelle le participant au marché vendrait l'action au terme de l'incessibilité de cinq ans et emprunterait le montant nécessaire pour acheter une action libre immédiatement en finançant l'emprunt par la vente à terme et les dividendes versés pendant la période d'incessibilité. Le coût du plan à effet de levier tient compte également de l'opportunité de gain implicitement apportée par Safran en faisant bénéficier ses employés de cours institutionnels (et non de cours au détail) pour des instruments dérivés.

Le premier volet de cette opération d'actionnariat salarié, lancée par le Groupe en 2011, a représenté une charge totale de 8,2 millions d'euros comptabilisée en charges de personnel sur le second semestre 2011, et le deuxième volet international représente une charge de 0,6 million d'euros sur le premier semestre 2012.

	2011		2012	
	Valeur	%	Valeur	%
Caractéristiques du plan et montants souscrits				
Prix de référence (1) (en euros)	21,65		26,77	
Prix de souscription (en euros)	17,32		21,42	
Décote faciale		20%		20%
Nombre total d'actions souscrites (en millions d'actions)	6		0,4	
Montant total souscrit par les salariés (en millions d'euros)	10,4		0,8	
Montant global souscrit (en millions d'euros)	103,9		7,7	
Maturité du plan (en année)	5		5	
Hypothèses de valorisation				
Taux d'emprunt du participant au marché (in fine)		3,92%		3,36%
Taux d'intérêt sans risque à 5 ans		1,92%		1,36%
Taux de dividende annuel		2,02%		2,40%
Taux d'emprunt des titres annuel (repo)		1,00%		1,00%
Spread de volatilité détail/institutionnel		5,00%		4,00%
Valorisation de la charge IFRS 2 (en millions d'euros)				
Valeur de la décote (a)	26	20%	1,9	20%
Valeur de l'incessibilité pour le participant au marché (b)	18,1	13,93%	1,3	13,93%
Valeur du gain d'opportunité (c)	0,3	0,29%	-	0,41%
Coût global pour le Groupe (a-b+c)	8,2	6,37%	0,6	6,48%

(1) Le prix de référence est calculé sur la moyenne des cours de clôture de l'action Safran lors des 20 jours de bourse précédant l'ouverture de la période de souscription, soit du 11 novembre 2011 au 8 décembre 2011.

Note 20 - Provisions

Les provisions se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	31.12.2011	Dotations	Reprises				Autres	31.12.2012
			Utilisations	Reclassements	Sans objet	Variations de périmètre		
Garanties de fonctionnement	570	247	(111)	-	(64)	1	(1)	642
Garanties financières	51	18	(22)	-	(4)	-	(15)	28
Prestations à fournir	424	473	(395)	-	(11)	-	(4)	487
Engagements de retraites et assimilés	418	68	(56)	-	(1)	-	4	433
Contrats commerciaux et créances à long terme	104	63	(18)	-	(20)	-	-	129
Pertes à terminaison et pertes en carnet	524	211	(62)	(149)	(7)	-	1	518
Litiges	39	10	(6)	-	(7)	2	(3)	35
Autres *	308	80	(54)	-	(25)	9	(11)	307
Total	2 438	1 170	(724)	(149)	(139)	12	(29)	2 579
Non Courant	1 374							1 515
Courant	1 064							1 064

* Dont une provision de 90 M€ (90 M€ au 31 décembre 2011) constituée au titre des passifs et passifs éventuels environnementaux faisant l'objet d'une garantie spécifique accordée par SNPE à Safran dans le cadre de l'acquisition de SME et ses filiales (cf note 3).

Des reclassements sont opérés lorsqu'une provision a initialement été inscrite au passif, notamment en provision pour pertes à terminaison ou pertes en carnet et est ensuite reclassée à l'actif, par exemple en dépréciation des stocks et en-cours.

Note 21 - Avantages au personnel

Le Groupe supporte différents engagements au titre de régimes de retraite à prestations définies, d'indemnités de départ à la retraite et d'autres engagements, en France et à l'étranger. Le traitement comptable de ces différents engagements est décrit en note 1.s.

La situation financière du Groupe au regard de ces engagements est la suivante :

(en millions d'euros)	31.12.2011	31.12.2012	France	Grande Bretagne	Autre Europe	Amérique du Nord	Asie
Engagement brut	908	1 146	576	424	97	48	1
Actifs de couverture	358	407	3	325	47	32	-
Coûts des services passés et écarts actuariels non reconnus	149	326	176	119	17	14	-
Provision comptable	418	433	397	-	33	2	1
- Régime de retraite à prestations définies	36	34	9	-	25	-	-
- Indemnités de départ à la retraite	350	362	352	-	7	2	1
- Médailles et autres engagements	32	37	36	-	1	-	-
Actifs nets comptabilisés (*)	(16)	(20)	-	(20)	-	-	-

(*) Les actifs nets reconnus au bilan au titre des engagements de retraite à prestations définies sont comptabilisés dans le poste "autres créances" au 31 décembre 2011 (cf note 16), et reclassés au 31 décembre 2012 en "autres actifs financiers non courants".

(en millions d'euros)	31.12.2011	31.12.2012	Régime de retraites à prestations définies (voir 21.a)	Indemnités de départ à la retraite (voir 21.b)	Médailles et autres engagements (voir 21.c)
Engagement brut	908	1 146	596	513	37
Actifs de couverture	358	407	407	-	-
Coûts des services passés et écarts actuariels non reconnus	149	326	175	151	-
Provision comptable	418	433	34	362	37
Actifs nets comptabilisés	(16)	(20)	(20)	-	-

L'augmentation de 238 millions d'euros de l'engagement brut est principalement liée à la baisse des taux d'actualisation (-1,25 point sur la zone Euro et -0,5 point sur la zone Grande Bretagne) utilisés dans le cadre de l'évaluation actuarielle des engagements de retraites et assimilés. Du fait de l'application de la méthode du corridor (option retenue par Safran), l'augmentation de l'engagement brut n'impacte que partiellement la provision comptable au 31 décembre 2012, l'essentiel de l'augmentation impactant le montant des écarts actuariels non reconnus.

La charge des régimes en 2011 et 2012 se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	31.12.2011	31.12.2012
Charge des régimes		
Coût des services rendus	(31)	(33)
Ecarts actuariels comptabilisés	(8)	(10)
Réduction et modification de régime	1	-
Coût des services passés comptabilisés	(15)	(3)
Total composante opérationnelle de la charge	(53)	(46)
Coût financier	(38)	(41)
Rendement attendu des actifs	21	20
Total composante financière de la charge	(17)	(21)
Total charge des régimes	(70)	(67)

Principales hypothèses retenues pour le calcul des engagements :

(en millions d'euros)		Zone Euro	Grande Bretagne
Taux d'actualisation	31.12.2011	4,50%	5,00%
	31.12.2012	3,25%	4,50%
Taux d'inflation	31.12.2011	2,00%	3,00%
	31.12.2012	2,00%	2,95%
Taux de rendement attendu des actifs	31.12.2011	4,00%	6,13%
	31.12.2012	4,56%	5,72%
Taux d'augmentation des salaires	31.12.2011	1,50%-5,00%	3,75%
	31.12.2012	1,50%-5,00%	3,70%
Age de départ à la retraite	31.12.2011	Cadres : 64/65 ans Non cadres : 62/65 ans	65 ans
	31.12.2012	Cadres : 64/65 ans Non cadres : 62/65 ans	65 ans

L'augmentation de l'âge légal de départ à la retraite, en France suite à la réforme des retraites a été prise en compte dans l'évaluation des engagements au 31 décembre 2011. L'impact sur l'engagement de cette augmentation n'est pas matériel.

Les taux d'actualisation retenus sont obtenus par référence au rendement des obligations de première catégorie (AA). Ainsi le Groupe se réfère à l'indice Iboxx.

Une variation de plus ou moins 1 % des taux d'actualisation, toutes choses étant égales par ailleurs, aurait les effets suivants sur la valeur de l'engagement au 31 décembre 2012 :

Sensibilité en point de base	- 1 %	+ 1 %
Variation de l'engagement brut au 31 décembre 2012 (en millions d'euros)	+ 177	(164)

L'impact d'une variation des taux d'actualisation de plus ou moins 1 % sur le résultat consolidé au 31 décembre 2012 et sur la provision au 31 décembre 2012 aurait été non significatif. La variation de la valeur de l'engagement brut aurait eu essentiellement un impact sur les écarts actuariels non reconnus.

Allocation d'actifs aux taux de rendement attendus :

	Grande Bretagne		Autre Europe	
	% d'allocation au 31.12.2012	Taux de rendement attendu pour 2013	% d'allocation au 31.12.2012	Taux de rendement attendu pour 2013
Actions	48,90%	7,58%	16,36%	6,81%
Obligations et titres de dettes	33,73%	3,07%	63,69%	3,97%
Immobilier	6,92%	6,69%	11,91%	5,25%
Liquidités	1,34%	0,87%	1,86%	3,15%
Autres	9,11%	5,50%	6,18%	3,88%

	Grande Bretagne		Autre Europe	
	% d'allocation au 31.12.2011	Taux de rendement attendu pour 2012	% d'allocation au 31.12.2011	Taux de rendement attendu pour 2012
Actions	49,45%	7,52%	16,05%	6,78%
Obligations et titres de dettes	35,09%	3,59%	62,83%	3,71%
Immobilier	8,27%	6,73%	11,64%	5,76%
Liquidités	1,62%	1,28%	1,82%	3,17%
Autres	5,57%	5,75%	7,66%	4,50%

Les taux de rendement à long terme attendus sur les actifs de couverture sont déterminés sur la base des performances historiques, des perspectives actuelles et à long terme des actifs composant les fonds de couverture.

Une variation de plus ou moins 1% des taux de rendement des actifs, toutes choses étant égales par ailleurs, aurait les effets suivants sur le résultat consolidé au 31 décembre 2012 :

Sensibilité en point de base	- 1 %	+ 1 %
Augmentation / (diminution) du rendement attendu des actifs (en millions d'euros)	(3)	+ 4

21a - REGIMES DE RETRAITE A PRESTATIONS DEFINIES

a) Présentation des avantages

- En France

Un régime de retraite supplémentaire à prestations définies a été mis en place en 1985 par Snecma et fermé le 30 juin 1995 grâce à un mécanisme par paliers, qui permet aux salariés bénéficiaires présents à cette date d'en conserver, pour tout ou partie, le bénéfice.

Le financement de ce régime est assuré par des versements de contributions à un assureur qui gère lui-même le service des retraites. Au 31 décembre 2012, il reste environ 230 ayants droit en activité dont le dernier départ en retraite est prévu pour 2015.

Suite à la fermeture de ce régime, les salariés cadres ont été affiliés à un nouveau régime de retraite supplémentaire, à cotisations définies. Les sociétés du Groupe concernées sont Safran (pour les salariés issus de Snecma), Snecma, Herakles, Hispano-Suiza, Messier-Bugatti-Dowty, Aircelle et Turbomeca. Il n'existait pas de régime de ce type dans les sociétés du groupe Sagem.

- A l'étranger

o Grande-Bretagne

Il existe trois fonds de pension dans les sociétés Messier-Dowty / Messier Services Ltd, Aircelle Ltd et Safran UK. Ce sont des fonds de pension dits "contracted out", c'est-à-dire substitutifs de la retraite complémentaire obligatoire. Leur gestion est confiée à des "trusts". Les salariés participent au financement au travers de cotisations assises sur les salaires. A l'exception du fonds de pension Safran UK, la répartition des cotisations entre employeurs et employés est en moyenne de 92 % pour l'employeur et de 8 % pour l'employé. Le fonds Safran UK ne couvre que les retraités de l'activité Cinch UK qui a été cédée en 2009.

o Autre Europe

Les principaux engagements en Europe continentale concernent la Belgique et la Suisse.

En Belgique, Techspace Aero a souscrit, en avril 1997, auprès d'un assureur, un contrat qui garantit au personnel le versement d'un capital ou d'une rente lors du décès ou du départ en retraite. Le montant versé est fonction de la catégorie de personnel, de l'âge, de la durée de vie professionnelle et du dernier salaire. Cet avantage est intégralement financé par des cotisations de l'employeur.

En Suisse, Vectronix AG a octroyé à certains salariés un plan de pension mutualisé avec Leica, l'ancien actionnaire de Vectronix AG. Le régime est à prestations définies. Ce plan bénéficie à des retraités et à des salariés en activité chez Vectronix AG. Le 30 juin 2006, à effet du 31 décembre 2006, Vectronix AG a dénoncé le contrat avec Leica, ce qui a permis de sortir les salariés actifs Vectronix du fonds Leica à l'avenir incertain en les transférant vers un autre assureur Gemini, qui offre par ailleurs à Vectronix toute indépendance dans la gestion de son plan. De plus, à l'occasion de ce transfert, Vectronix AG a effectué le rachat des annuités des retraités auprès du nouvel assureur.

o Amérique du Nord

Les principaux engagements concernent le Canada. Il existe deux plans de pension chez Messier-Dowty Inc. et Safran Electronics Canada (issu de Messier-Dowty Inc.) : un plan dédié aux employés et un plan dédié aux cadres et dirigeants. Ces plans sont financés par des contributions de l'employeur (88%) et des salariés (12%).

Historique des engagements de retraite à prestations définies :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2009	31.12.2010	31.12.2011	31.12.2012
Engagement brut	280	374	442	486	596
Actifs de couverture	195	269	335	358	407
Provision comptable	73	47	35	36	34
Actifs nets comptabilisés	-	-	(4)	(16)	(20)
Ecart actuariel d'expérience	65	(25)	(7)	13	(2)
dont écarts d'expérience sur l'engagement	(9)	2	(3)	(5)	6
dont écarts d'expérience sur l'actif	74	(27)	(4)	18	(8)
<i>en % de l'engagement</i>	-3%	0%	-1%	-1%	1%
<i>en % de l'actif</i>	38%	-10%	-1%	5%	-2%

b) Situation Financière

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2011	31.12.2012	dont France	dont étranger
Engagement brut	486	596	35	561
Actifs de couverture	358	407	3	404
Provision comptable	36	34	9	25
Actifs nets comptabilisés	(16)	(20)	-	(20)
Eléments non comptabilisés	109	175	23	152
- <i>Ecart actuariel</i>	109	175	23	152
- <i>Coût des services passés</i>	-	-	-	-
- <i>Actifs nets non reconnus</i>	-	-	-	-

Tous les régimes sont partiellement ou entièrement financés.

<i>(en millions d'euros)</i>	Engagement brut <i>(a)</i>	Actifs de couverture <i>(b)</i>	Eléments non comptabilisés <i>(c)</i>	Provisions = <i>(a)-(b)-(c)</i>
Situation au 01.01.2012	486	358	108	20
A. Charge des régimes				
Coût des services rendus	10	-	-	
Coût financier	24	-	-	
Rendement attendu des actifs	-	20	-	
Écarts actuariels comptabilisés	-	-	(7)	
Réduction et modification de régime	-	-	-	
Coût des services passés comptabilisés	-	-	-	
Total charge des régimes	34	20	(7)	21
B. Charge de l'employeur				
Cotisations de l'employeur	-	27	-	
Prestations payées	(16)	(16)	-	
Total charge de l'employeur	(16)	11	-	(27)
C. Autres éléments comptabilisés				
Actifs nets non reconnus	-	-	-	
Effet des variations de périmètre	-	-	-	
Autres mouvements	-	-	-	
Effet de change	8	7	2	
Reclassement en actifs destinés à être cédés	-	-	-	
Total autres éléments comptabilisés	8	7	2	(1)
Variation de provisions	26	38	(5)	(7)
D. Autres éléments non comptabilisés				
Cotisations des salariés	4	3	-	
Écarts actuariels de la période	80	8	72	
Coût des services passés de la période	-	-	-	
Total autres éléments non comptabilisés	84	11	72	1
Montants reconnus au 31.12.2012	596	407	175	14
Provision comptable				34
Actifs nets comptabilisés				(20)

Le rendement réel des actifs (somme du rendement attendu des actifs et des écarts actuariels de la période) des régimes de retraite à prestations définies s'élève à 28 millions d'euros en 2012 contre 4 millions d'euros en 2011.

Le Groupe prévoit de verser, en 2013, des cotisations à hauteur de 25 millions d'euros pour ses plans de retraite à prestations définies (27 millions d'euros en 2012 et 25 millions d'euros en 2011).

En France, la Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2011 a supprimé la franchise d'un tiers du Plafond Annuel de la Sécurité Sociale pour le calcul de la contribution de 16% sur les rentes versées et liquidées à partir du 1er janvier 2001. Les employeurs ayant opté en 2004 pour la contribution assise sur les rentes ont eu la possibilité de changer d'option en 2011. Safran a opté en 2011 pour une contribution sur les cotisations. Cette taxation a été traitée en écarts actuariels au 31 décembre 2011.

21b - INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE

a) Présentation des avantages

En France, sont inclus dans cette rubrique, les engagements au titre des indemnités de fin de carrière légales et des majorations de ces indemnités prévues dans la Convention Collective de la Métallurgie, ainsi que celles s'appliquant aux salariés éligibles aux accords Groupe signés en 2010 et 2012 relatifs à la majoration des indemnités de fin de carrière.

Le Groupe a signé en 2010 un accord triennal relatif à l'emploi des salariés seniors, visant notamment à aménager la fin de carrière et la transition entre vie active et retraite. Cet accord prévoit, entre autres, une majoration des indemnités de fin de carrière conventionnelles dans certaines conditions.

Dans l'attente de l'entrée en vigueur du futur dispositif sur le Contrat de génération, le Groupe a signé, en fin d'année 2012, un avenant à cet accord visant à le proroger, à l'exception de la mesure relative à la majoration des indemnités de fin de carrière. Parallèlement, le Groupe a signé un accord distinct qui reconduit pour une durée déterminée de trois ans le dispositif de majoration de l'indemnité de départ à la retraite initialement prévu par l'accord Groupe signé en 2010.

- A l'étranger, sont inclus dans cette rubrique, les engagements au titre des plans de départ en retraite anticipé chez Morpho Cards GmbH et Snecma Services Brussels. Les engagements sociaux pour le Mexique, la Pologne et l'Inde sont également inclus.

b) Situation Financière

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2011	31.12.2012	France	Etranger
Engagement brut	390	513	505	8
Actifs de couverture				
Provision comptable	350	362	352	10
Eléments non comptabilisés	40	151	153	(2)
- <i>Ecart actuariels</i>	3	81	81	
- <i>Coût des services passés</i>	37	70	72	(2)
- <i>Actifs nets non reconnus</i>				

<i>(en millions d'euros)</i>	Engagement brut (a)	Actifs de couverture (b)	Eléments non comptabilisés (c)	Provisions = (a)-(b)-(c)
Situation au 01.01.2012	390		40	350
A. Charge des régimes				
Coût des services rendus	20			
Coût financier	16			
Rendement attendu des actifs				
Ecarts actuariels comptabilisés				
Réduction et modification de régime				
Coût des services passés comptabilisés			(3)	
Total charge des régimes	36		(3)	39
B. Charge de l'employeur				
Cotisations de l'employeur				
Prestations payées	(26)			
Total charge de l'employeur	(26)			(26)
C. Autres éléments comptabilisés				
Actifs nets non reconnus				
Effet des variations de périmètre	(1)			(1)
Autres mouvements				
Effet de change				
Reclassement en actifs destinés à être cédés				
Total autres éléments comptabilisés	(1)			(1)
Variation de provisions	9		(3)	12
D. Autres éléments non comptabilisés				
Cotisations des salariés				
Ecarts actuariels de la période	78		78	
Coût des services passés de la période	36		36	
Total autres éléments non comptabilisés	114	-	114	-
Situation au 31.12.2012	513		151	362

21c - AUTRES AVANTAGES AU PERSONNEL

a) Présentation des avantages

- En France, cela comprend notamment les engagements au titre des médailles du travail, ainsi que des primes de fidélité et des primes cadre accordées chez Sagem, Morpho et Sagem Industries.
- A l'étranger, sont inclus dans cette rubrique, les engagements de type jubilés au titre des plans aux Pays-Bas, en Pologne et aux Etats-Unis.

b) Situation Financière

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2011	31.12.2012	France	Etranger
Engagement brut	32	37	36	1
Actifs de couverture	-	-	-	-
Provision comptable	32	37	36	1
Eléments non comptabilisés	na	na	na	na
	Engagement brut	Actifs de couverture	Eléments non comptabilisés	Provisions
<i>(en millions d'euros)</i>	(a)	(b)	(c)	= (a)-(b)-(c)
Situation au 01.01.2012	32	-	-	32
A. Charge des régimes				
Coût des services rendus	3			
Coût financier	1			
Rendement attendu des actifs				
Ecarts actuariels comptabilisés	3			
Réduction et modification de régime				
Coût des services passés comptabilisés				
Total charge des régimes	7			7
B. Charge de l'employeur				
Cotisations de l'employeur				
Prestations payées	(3)			
Total charge de l'employeur	(3)			(3)
C. Autres éléments comptabilisés				
Actifs nets non reconnus				
Effet des variations de périmètre	1			
Autres mouvements				
Effet de change				
Reclassement en actifs destinés à être cédés				
Total autres éléments comptabilisés	1			1
Variation de provisions	5			5
D. Autres éléments non comptabilisés				
Cotisations des salariés				
Ecarts actuariels de la période				
Coût des services passés de la période				
Total autres éléments non comptabilisés				
Situation au 31.12.2012	37			37

21d - COTISATIONS AU TITRE DES REGIMES A COTISATIONS DEFINIES

La charge de l'année 2012 au titre des régimes à cotisations définies a été de 313 millions d'euros (283 millions d'euros en 2011).

Ces cotisations comprennent les cotisations aux régimes généraux de retraites ; les cotisations au régime de retraite supplémentaire Art.83, régime qui existe dans les principales sociétés françaises du Groupe ; ainsi que les cotisations versées dans le cadre d'un plan multi employeurs en Grande-Bretagne (1,3 millions d'euros). Le Groupe n'anticipe pas d'augmentation à moyen terme des cotisations versées dans le cadre de ce plan multi-employeurs qui serait liée au déficit net du plan.

21e - DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION

Conformément aux dispositions de la loi N° 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle et à l'accord de branche du 20 juillet 2004, les sociétés françaises du Groupe accordent à leurs salariés un droit individuel à la formation d'une durée de 20 heures minimum par année civile cumulable jusqu'à un maximum de 120 heures.

Les sociétés françaises du Groupe intègrent cet élément dans le champ de la négociation sur la formation continue et le développement des compétences.

Note 22 - Dettes soumises à des conditions particulières

Les dettes soumises à des conditions particulières correspondent essentiellement aux avances remboursables consenties par l'Etat français.

L'évolution de ce poste s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	
Au 31.12.2011	682
Nouvelles avances reçues	18
Remboursement d'avances	(27)
Charges d'intérêts	26
Révision des probabilités de remboursement des avances remboursables	(29)
Au 31.12.2012	670

Note 23 - Passifs financiers portant intérêts

Décomposition des passifs financiers portant intérêts

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2011	31.12.2012
Emprunt obligataire	763	759
Billets non garantis de premier rang en USD	-	945
Dettes de crédit-bail	163	118
Emprunts à long terme	521	437
Total des passifs financiers non courants portant intérêts (partie > 1 an dette financière à l'origine)	1 447	2 259
Dettes de crédit-bail	13	45
Emprunts à long terme	315	346
Intérêts courus non échus	4	14
Passifs financiers courants portant intérêts à long terme dès l'origine	332	405
Billets de trésorerie	558	407
Concours bancaires court terme et assimilés	108	104
Passifs financiers courants portant intérêts à court terme dès l'origine	666	511
Total des passifs financiers courants portant intérêts (< 1 an)	998	916
Total des passifs financiers portant intérêts	2 445	3 175

L'évolution de ce poste s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	
Total au 31.12.2011	2 445
Augmentation des emprunts	917
Intérêts courus	10
Diminution des emprunts	(119)
Variations des financements court-terme	(122)
Variations de périmètre	15
Ecart de change	6
Reclassements & autres	23
Total au 31.12.2012	3 175

PRINCIPAUX EMPRUNTS A LONG TERME A L'ORIGINE

- Emission le 9 février 2012 de billets non garantis de premier rang sur le marché privé américain pour 1,2 milliard de dollars US (soit 910 millions d'euros au cours du 31 décembre 2012) dont :
 - Tranche A 155 millions de dollars US à 7 ans (échéance février 2019) coupon taux fixe de 3,70%
 - Tranche B 540 millions de dollars US à 10 ans (échéance février 2022) coupon taux fixe de 4,28%
 - Tranche C 505 millions de dollars US à 12 ans (échéance février 2024) coupon taux fixe de 4,43%

Les tranches B et C respectivement à 10 et 12 ans ont fait l'objet d'une couverture de taux d'intérêt en dollars US (swap à taux variable sur le Libor US 6 mois). La tranche A a été maintenue à taux fixe.

Cette émission initialement à taux fixe ressort en 2012 à 2,70 % après prise en compte des instruments dérivés de taux d'intérêt.

- Emprunt obligataire Safran de 750 millions d'euros à 5 ans émis le 26 novembre 2009 (échéance 26 novembre 2014) auprès d'investisseurs français et internationaux. Cet emprunt a été souscrit initialement à un taux fixe de 4,0 % et ressort en 2012 à 3,09 % après prise en compte des instruments dérivés de taux d'intérêt.
- Emprunts Banque Européenne d'Investissement (BEI) de 300 millions d'euros (contre 317 millions d'euros au 31 décembre 2011) à taux variable indexé sur l'Euribor 3 mois + 0,73% et ayant un amortissement linéaire semestriel à compter du 17 décembre 2013 avec échéance finale 17 décembre 2020.
- Financement Épargne Salariale dans le cadre du PEG de 430 millions d'euros (contre 394 millions d'euros au 31 décembre 2011).
L'échéance maximum est de 5 ans et la part à moins d'un an représente 275 millions d'euros. Le taux de rémunération défini annuellement indexé sur le taux BTAN 5 ans est de 3,56 % pour 2012 (contre 2,91 % en 2011).
A titre indicatif le taux de rémunération retenue pour 2013 est de 1,62%. Ce financement a fait l'objet d'un swap de taux payeur fixe / receveur variable pour un montant de 75 millions d'euros et a été mis en place afin de fixer fin 2012 le taux d'intérêt sur un horizon de 4 ans.
- Crédit-bail immobilier Messier Bugatti Dowty USA Inc. de 38 millions de dollars US (29 millions d'euros) [38 millions de dollars US (29,5 millions d'euros) au 31 décembre 2011] à taux fixe 5,2 %, payable en totalité en 2013.
Ce crédit-bail fait l'objet d'une garantie de sa maison mère Messier-Bugatti-Dowty SA.
- Crédit-bail immobilier Turbomeca de 50 millions d'euros (55 millions d'euros au 31 décembre 2011) à taux fixe 4,7 %, dont 5 millions d'euros à moins d'un an. Échéance finale novembre 2021.

- Crédit-bail immobilier Sagem de 47 millions d'euros (52 millions d'euros au 31 décembre 2011) à taux variable indexé sur l'Euribor 3 mois. Échéance finale janvier 2022.
- Obligations convertibles L-1 Identity Solutions : le Groupe a exercé son option d'achat le 15 mai 2012 sur les obligations convertibles L-1 Identity Solutions (91 millions de dollars US) et a donc remboursé l'intégralité du montant du capital et des intérêts associés.

Les autres emprunts à long moyen terme sont constitués de montants unitaires non significatifs.

PRINCIPAUX EMPRUNTS A COURT TERME

- Billets de trésorerie : 407 millions d'euros (558 millions d'euros au 31 décembre 2011). Ce montant regroupe plusieurs tirages aux conditions de marché sur des échéances à moins d'un an.
- Comptes courants financiers des filiales non consolidées : 33 millions d'euros (37 millions d'euros au 31 décembre 2011). Rémunération indexée sur les taux Euribor.

Les autres dettes à court terme sont constituées de montants unitaires non significatifs.

ANALYSE GLOBALE PAR ECHEANCES

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2011	31.12.2012
Échéances en :		
N + 1	998	916
N + 2 à N + 5	1 203	1 139
Au-delà de 5 ans	244	1 120
Total	2 445	3 175

La répartition des emprunts par devise s'analyse comme suit :

<i>(en millions)</i>	31.12.2011		31.12.2012	
	devises	euros	devises	euros
EUR	2 264	2 264	2 119	2 119
USD	199	154	1 354	1 026
CAD	4	3	1	-
GBP	1	1	3	4
Autres	NA	23	NA	26
Total		2 445		3 175

Décomposition globale taux fixe et variable, avant couverture :

<i>(en millions d'euros)</i>	Total		Non courant				Courant			
	31.12.2011	31.12.2012	31.12.2011		31.12.2012		31.12.2011		31.12.2012	
	Base	Base	Base	Taux moyen	Base	Taux moyen	Base	Taux moyen	Base	Taux moyen
Taux fixe	998	1 873	884	4,08%	1 774	4,16%	114	3,67%	99	3,38%
Taux variable	1 447	1 302	563	2,42%	485	2,08%	884	1,81%	817	1,54%
Total	2 445	3 175	1 447	3,44%	2 259	3,71%	998	2,02%	916	1,74%

Décomposition globale taux fixe et variable, après couverture :

(en millions d'euros)	Non courant				Courant					
	31.12.2011	31.12.2012	31.12.2011		31.12.2012		31.12.2011		31.12.2012	
	Base	Base	Base	Taux moyen	Base	Taux moyen	Base	Taux moyen	Base	Taux moyen
Taux fixe	998	1 045	884	3,14%	946	3,26%	114	3,67%	99	3,38%
Taux variable	1 447	2 130	563	2,42%	1 313	2,38%	884	1,81%	817	1,54%
Total	2 445	3 175	1 447	2,86%	2 259	2,75%	998	2,02%	916	1,74%

La position financière nette du Groupe s'établit de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31.12.2011	31.12.2012
Trésorerie et équivalents de trésorerie (A)	1 431	2 193
Passifs financiers portant intérêts (B)	2 445	3 175
Juste valeur des instruments dérivés de taux en couverture de la dette (C)	17	50
Total (A) - (B) + (C)	(997)	(932)

L'émission du 9 février 2012 de billets non garantis de premier rang sur le marché privé américain (USPP) pour 1,2 milliard de dollars américains a été conservée en dollars américains et n'a donc pas fait l'objet d'un swap de change. La variation de la contrevaletur euros de cette émission a eu un impact négatif de (6) millions d'euros dans la position financière nette du Groupe au 31 décembre 2012.

Par ailleurs, il faut noter que la position financière nette au 31 décembre 2012 n'inclut pas les trois lignes de cession de créances clients sans recours :

§ CFM Inc. :

- Ligne confirmée de 200 millions de dollars US à 24 mois (avec renouvellement automatique par période de 12 mois à l'issue des 24 premiers mois) consentie en octobre 2009 par General Electric Capital Corp., utilisée au 31 décembre 2012 à hauteur de 105 millions de dollars US (soit 52,5 millions de dollars US à 50 %) ; (et au 31 décembre 2011 à hauteur de 70,6 millions de dollars US soit 35,3 millions de dollars US à 50%),
- Ligne confirmée de 1 500 millions de dollars US à 364 jours renouvelée en décembre 2012 par un pool de 10 banques coordonné par Royal Bank of Scotland (contre 950 millions de dollars US en 2011), utilisée au 31 décembre 2012 à hauteur de 1 498 millions de dollars US (soit 749 millions de dollars US à 50 %) contre 788 millions de dollars US (soit 394 millions de dollars US à 50 %) au 31 décembre 2011.

§ CFM SA :

- Ligne confirmée d'un équivalent en dollars US de 110 millions d'euros à 24 mois consentie en juillet 2010 (avec renouvellement automatique par période de 12 mois à l'issue des 24 premiers mois) par Medio factoring (Groupe Intesa San Paolo) utilisée au 31 décembre 2012 à hauteur de 48 millions de dollars US (soit 24 millions de dollars US à 50 %) contre 39 millions de dollars US (soit 19,5 millions de dollars US à 50 %) au 31 décembre 2011.

(en millions d'euros)	31.12.2011	31.12.2012
Position Financière Nette	(997)	(932)
Capitaux Propres	5 122	6 228
Gearing	19,47%	14,96%

Note 24 - Fournisseurs et autres créditeurs

(en millions d'euros)	31.12.2011	Variations de la période	Variations de périmètre	Ecart de change	Reclassements	31.12.2012
Dettes opérationnelles	7 539	229	22	(7)	4	7 787
Clients créditeurs	1 062	120	-	-	-	1 182
Clients, avances et acomptes	3 562	(54)	1	(1)	-	3 508
Dettes fournisseurs	2 015	(14)	16	(5)	10	2 022
Compte courant d'exploitation	4	3	3	-	(7)	3
Dettes sociales	896	174	2	(1)	1	1 072
Autres dettes	809	151	2	(3)	21	980
Concours de l'Etat - redevances à payer	16	3	-	-	-	19
Etat-autres impôts à payer	171	7	-	-	2	180
Produits constatés d'avance	479	140	-	(2)	-	617
Autres	143	1	2	(1)	19	164
Total	8 348	380	24	(10)	25	8 767

Les dettes fournisseurs ne portent pas intérêt et ont une échéance à moins d'un an.

Les produits constatés d'avance concernent principalement du chiffre d'affaires à l'avancement et du différé de chiffre d'affaires.

Les échéances de ces éléments sont :

(en millions d'euros)	< 12 mois	> 12 mois
Dettes opérationnelles	7 567	220
Autres dettes	759	221
Total	8 326	441

Note 25 - Autres passifs financiers courants et non courants

(en millions d'euros)	31.12.2011	Variations de la période	Variations de périmètre	Ecart de change	Reclassements	31.12.2012
Dettes sur acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	45	48	-	1	(1)	93
Dettes sur acquisition de titres *	154	(96)	(45)	-	1	14
Total	199	(48)	(45)	1	-	107
non courant	199					107
courant	-					-

* dont (90) M€ de prix d'acquisition des 19% d'intérêts minoritaires dans Morpho Detection Inc. et (45) M€ de variation de l'écart d'acquisition suite à cette acquisition (cf. notes 3 et 10)

Note 26 - Synthèse des passifs financiers

La juste valeur des passifs financiers est déterminée en considérant les flux de trésorerie futurs relatifs à chaque passif et en les actualisant aux conditions de marché en date de clôture.

au 31.12.2011	Valeur au bilan			Juste Valeur
	Passifs financiers au coût amorti	Passifs financiers à la juste valeur	Total	
<i>(en millions d'euros)</i>				
Dettes soumises à des conditions particulières	682		682	682
Passifs financiers non courants portant intérêts	1 447		1 447	1 467
Passifs financiers courants portant intérêts	998		998	998
Dettes fournisseurs	2 015		2 015	2 015
Dettes sur acquisition de titres (1)	19	135	154	154
Dettes sur acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	45		45	45
Comptes courants d'exploitation	4		4	4
Dérivés passifs non courants		5	5	5
Dérivés passifs courants		653	653	653
Total passifs financiers	5 210	793	6 003	6 023

(1) dont 135 M€ au titre des engagements de rachat des intérêts minoritaires

au 31.12.2012	Valeur au bilan			Juste Valeur
	Passifs financiers au coût amorti	Passifs financiers à la juste valeur	Total	
<i>(en millions d'euros)</i>				
Dettes soumises à des conditions particulières	670		670	670
Passifs financiers non courants portant intérêts	2 259		2 259	2 371
Passifs financiers courants portant intérêts	916		916	916
Dettes fournisseurs	2 022		2 022	2 022
Dettes sur acquisition de titres	14	-	14	14
Dettes sur acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	93		93	93
Comptes courants d'exploitation	3		3	3
Dérivés passifs non courants		12	12	12
Dérivés passifs courants		213	213	213
Total passifs financiers	5 977	225	6 202	6 314

Le Groupe a utilisé la hiérarchie décrite dans la note 18 pour la détermination de la juste valeur des passifs financiers.

Au 31 décembre 2011, le Groupe détient les passifs financiers suivants évalués à la juste valeur :

<i>(en millions d'euros)</i>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Dérivés passifs	-	658	-	658
Engagements de rachats des intérêts minoritaires	-	-	135	135
Total	-	658	135	793

Au 31 décembre 2012, le Groupe détient les passifs financiers suivants évalués à la juste valeur :

<i>(en millions d'euros)</i>	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Dérivés passifs	-	225	-	225
Total	-	225	-	225

Sur l'exercice 2012, comme en 2011, il n'y a eu aucun transfert entre le niveau 1 et le niveau 2 et aucun mouvement vers ou depuis le niveau 3.

Note 27 - Gestion des risques de marché et dérivés

Les risques de marché principaux auxquels le Groupe est soumis sont le risque de change, le risque de taux d'intérêt, le risque sur les matières premières cotées, le risque sur le marché des actions, le risque de contrepartie et le risque de liquidité.

La valeur comptable des dérivés utilisés dans le cadre de la gestion des risques de marché est présentée ci-dessous :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2011		31.12.2012	
	A l'actif	Au passif	A l'actif	Au passif
Gestion du risque de taux d'intérêt	22	(5)	62	(12)
Swaps payeurs taux fixe	-	(5)	-	(12)
Swaps payeurs taux variable	22	-	62	-
Gestion du risque de change	257	(650)	585	(210)
Swaps de change	-	-	-	-
Achats et ventes à terme de devises	91	(326)	311	(118)
Options de change	166	(324)	274	(92)
Gestion du risque de matières premières	-	(3)	-	(3)
Achat à terme de matières premières	-	(3)	-	(3)
Total	279	(658)	647	(225)

GESTION DU RISQUE DE CHANGE

La majorité du chiffre d'affaires des activités Propulsion et Equipements aéronautiques est libellée en dollar US, monnaie qui constitue le référentiel quasi unique du secteur aéronautique civil. L'excédent net annuel des recettes sur les dépenses pour ces activités s'est élevé à 5 milliards de dollars US pour 2012 (contre 4,28 milliards de dollars US en 2011).

Afin de protéger ses résultats, le Groupe met en œuvre une politique de couverture (décrite ci-après) dont la finalité est de réduire les facteurs d'incertitude affectant sa rentabilité opérationnelle et lui donner le temps nécessaire à l'adaptation de ses coûts à un environnement monétaire défavorable.

POLITIQUE DE COUVERTURE

La politique de gestion du risque de change définie par Safran SA pour l'essentiel de ses filiales repose sur deux principes :

- § Protéger la performance économique des fluctuations aléatoires du dollar US;
- § Optimiser la qualité des couvertures chaque fois que possible, sans qu'à aucun moment le premier principe ne soit remis en cause.

La protection de la performance économique nécessite que soient définis une parité minimum du dollar US et un horizon sur lequel s'applique cette protection. La parité minimum correspond à un cours du dollar permettant à Safran de tenir ses objectifs de résultat opérationnel. C'est ainsi que des couvertures ont été engagées sur un horizon de quatre ans.

METHODE DE GESTION

La politique de couverture s'appuie sur la gestion d'un portefeuille d'instruments financiers visant à ne pas descendre en deçà d'une parité plancher de référence.

Dans le cadre des actions de constitution du portefeuille d'instruments de couverture, les principaux produits utilisés sont les ventes à terme, les accumulateurs et les achats d'options (Call Euro / Put USD).

Des actions d'optimisation sont également mises en œuvre en vue d'améliorer la parité plancher. Ces actions sont toujours conduites dans un souci de préservation de la performance économique du Groupe. Elles s'appuient sur des produits permettant éventuellement de bénéficier d'une amélioration partielle des parités sous-jacentes, sans remettre pour autant en cause la parité plancher d'origine.

Les produits sous-tendant cette stratégie sont essentiellement des achats à terme, des accumulateurs et des achats et ventes d'options (Call USD / Put Euro).

DERIVES DE CHANGE

Le portefeuille des dérivés de change se ventile comme suit :

<i>(en millions de devises)</i>	31.12.2011				31.12.2012			
	Juste valeur (1)	Montant notionnel (1)	< 1 an	de 1 à 5 ans	Juste valeur (1)	Montant notionnel (1)	< 1 an	de 1 à 5 ans
Contrat forward	(235)				193			
Position vendeuse de USD	(229)	13 374	5 872	7 502	157	13 323	5 764	7 559
<i>Dont contre EUR</i>	(199)	12 500	5 188	7 312	157	12 979	5 560	7 419
Position acheteuse de USD	14	(510)	(300)	(210)	28	(700)	(250)	(450)
<i>Dont contre EUR</i>	13	(400)	(200)	(200)	28	(700)	(250)	(450)
Position vendeuse de CAD contre CHF					5	81	81	-
Position vendeuse de GBP contre EUR	1	11	11	-	-	-	-	-
Position acheteuse de GBP contre EUR	-	(4)	(4)	-	-	-	-	-
Position acheteuse de EUR contre CHF	(11)	(81)	(39)	(42)	(7)	(78)	(28)	(50)
Position acheteuse de PLN contre EUR	(3)	(218)	(78)	(140)	2	(225)	(85)	(140)
Position acheteuse de MXN contre USD	(7)	(3 650)	(1 180)	(2 470)	8	(4 135)	(1 395)	(2 740)
Options de change	(158)				182			
Achat Put USD	36	1 000	-	1 000	75	2 750	2 350	400
Vente Put USD	(1)	(100)	(100)	-	(19)	(1 200)	(1 200)	-
Vente Call USD	(226)	6 798	1 774	5 024	(60)	9 607	5 224	4 383
Achat Call USD	8	(250)	(250)	-	5	(350)	(350)	-
Accumulateurs Vendeurs de USD (2)	(28)	12 199	4 752	7 448	167	9 020	2 778	6 242
Accumulateurs Acheteurs de USD (2)	63	(1 891)	(1 427)	(464)	13	(1 132)	(965)	(167)
Accumulateurs Vendeurs de GBP (2)	1	380	91	289	3	219	219	-
Accumulateurs Vendeurs de CAD (2)	(11)	845	306	539	(2)	341	-	341
Total	(393)				375			

(1) Les montants de juste valeur sont exprimés en millions d'euros ; les montants notionnels sont exprimés en millions de devises.

(2) Les montants notionnels des accumulateurs représentent les montants accumulables maximum jusqu'au dénouement des instruments.

L'évolution de juste valeur de 768 millions d'euros entre le 31 décembre 2011 et le 31 décembre 2012 se décompose entre 788 millions d'euros de variation de juste valeur des instruments dérivés de change non dénoués au 31 décembre 2012 et (20) millions d'euros de primes reçues.

Au regard des contraintes comptables liées à l'application de la norme IAS 39, le Groupe a décidé de ne pas appliquer la comptabilité de couverture et de comptabiliser en résultat financier la totalité de la variation de la juste valeur de ses dérivés. Ainsi la variation de juste valeur des dérivés non dénoués à la clôture (788 millions d'euros) est inscrite en résultat financier de la période : 742 millions d'euros en « perte ou gain lié aux dérivés de couverture de change » correspondant aux dérivés en couverture du chiffre d'affaires net des achats futurs, 8 millions d'euros en « gain ou perte de change » correspondant aux dérivés affectés à la couverture des positions bilantielles et 38 millions d'euros en « gain ou perte de change » correspondant aux primes échues sur la période.

Parallèlement, afin de traduire les effets économiques de sa politique de couverture contre le risque de change, le Groupe établit des comptes ajustés dans lesquels les résultats des opérations de couverture sont présentés sur les mêmes périodes que ceux des flux couverts (cf. préambule).

Enfin, le Groupe a initié sur le premier semestre 2012 une couverture partielle de ses activités américaines sous la forme d'une couverture d'investissement net en utilisant l'émission de billets non garantis sur le marché privé américain réalisée le 9 février 2012 (cf note 23).

EXPOSITION ET SENSIBILITE AU RISQUE DE CHANGE

L'exposition des instruments financiers figurant au bilan du Groupe au risque de change EUR/USD se résume comme suit :

<i>(en millions d'USD)</i>	31.12.2011	31.12.2012
Total actifs hors dérivés	1 161	1 298
Total passifs hors dérivés	(969)	(2 309)
Dérivés de couverture de positions bilantielles *	(146)	(170)
Exposition nette après prise en compte des dérivés de couverture de positions bilantielles	46	(1 181)

* Présentés en montant notionnel

Les actifs et passifs hors dérivés sont essentiellement constitués des créances et des dettes d'exploitation libellées en USD dans les bilans des sociétés du Groupe ayant l'euro pour monnaie fonctionnelle et de l'émission par Safran de billets non garantis sur le marché privé américain pour 1,2 milliard de dollars US.

A cette exposition nette s'ajoutent les dérivés de change EUR/USD de couverture du chiffre d'affaires net des achats futurs qui ont une juste valeur de 417 millions de dollar US pour une juste valeur globale des dérivés de change EUR/USD de 418 millions de dollar US au 31 décembre 2012 (respectivement (421) millions de dollar US et (427) millions de dollar US au 31 décembre 2011).

La sensibilité des instruments financiers à une variation de +/- 5 % du cours de change EUR/ USD est la suivante :

<i>Impact sur les positions du bilan (en millions d'euros)</i>	31.12.2011		31.12.2012	
	USD	USD	USD	USD
Cours de clôture	1,29		1,32	
Hypothèses de variation du cours euro/dollar	-5%	+5%	-5%	+5%
Cours euro/dollar utilisé pour l'étude de sensibilité	1,23	1,35	1,25	1,39
Impact avec contrepartie en résultat (avant impôt)	(870)	649	(615)	463
Impact avec contrepartie en capitaux propres (avant impôt)	-	-	(50)	45

GESTION DU RISQUE DE TAUX D'INTERET

L'exposition du Groupe aux variations de taux d'intérêt recouvre deux natures de risques :

- § un risque de juste valeur lié aux actifs et passifs financiers à taux fixe. Les variations de taux d'intérêt influent sur la valeur de marché de ces actifs et passifs
- § un risque de flux de trésorerie lié aux actifs et passifs financiers à taux variable. Les variations de taux d'intérêt ont une incidence directe sur le résultat du Groupe

Le Groupe, dans le cadre de sa politique générale, arbitre entre ces deux natures de risques, en utilisant au besoin des instruments financiers propres au marché des taux (swap de taux d'intérêt, options...).

EXPOSITION AU RISQUE DE TAUX D'INTERET EURO

L'émission obligataire qui avait été variabilisée avec des swaps de taux payeur variable / receveur fixe pour un montant total de 750 millions d'euros, a été refixée dans son intégralité au cours de l'année 2011. Il en résulte qu'aux swaps de taux payeur variable / receveur fixe, d'échéances résiduelles de 1 à 3 ans pour un montant de 750 millions d'euros, ont été ajoutés des swaps de taux inverses de même maturité résiduelle, payeur fixe / receveur variable pour un montant de 750 millions d'euros. Les swaps de taux qui avaient une échéance résiduelle à moins d'un an sont arrivés à expiration en 2012. Leur montant notionnel dans chacun des deux sens était de 250 millions d'euros.

Les variations de juste valeur opposées des anciens et des nouveaux swaps sont comptabilisées dans la ligne « perte ou gain lié aux instruments financiers de couverture de taux d'intérêt et de matières premières » du résultat financier.

En 2012, un swap de taux payeur fixe / receveur variable pour un montant de 75 millions d'euros, à échéance décembre 2016, a été mis en place afin de fixer à compter du 1^{er} janvier 2013 le taux d'intérêt d'une partie du financement de l'Epargne Salariale dans le cadre du PEG.

	31.12.2011				31.12.2012			
	Juste valeur	Montant notionnel (€)	< 1 an	de 1 à 5 ans	Juste valeur	Montant notionnel (€)	< 1 an	de 1 à 5 ans
<i>(en millions d'euros)</i>								
Swaps de taux								
Payeur variable	22	750	250	500	22	500	-	500
Payeur fixe	(5)	750	250	500	(12)	575	-	575
Total	17				10			

Exposition au risque de taux d'intérêt euro avant et après prise en compte des dérivés :

31.12.2011	Courant		Non courant		Total	
	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
<i>(en millions d'euros)</i>						
Passifs financiers portant intérêts	34	840	839	551	873	1 391
Autres actifs financiers	-	64	2	70	2	134
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10	1 074	-	-	10	1 074
Exposition nette avant prise en compte des dérivés	24	(298)	837	481	861	183
Dérivés *	-	-	-	-	-	-
Exposition nette après prise en compte des dérivés	24	(298)	837	481	861	183

* présentés en montant notionnel

31.12.2012	Courant		Non courant		Total	
	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
<i>(en millions d'euros)</i>						
Passifs financiers portant intérêts	24	793	824	478	848	1 271
Autres actifs financiers	-	99	1	68	1	167
Trésorerie et équivalents de trésorerie	33	1 828	-	-	33	1 828
Exposition nette avant prise en compte des dérivés	(9)	(1 134)	823	410	814	(724)
Dérivés *	-	-	75	(75)	75	(75)
Exposition nette après prise en compte des dérivés	(9)	(1 134)	898	335	889	(799)

* présentés en montant notionnel

EXPOSITION AU RISQUE DE TAUX D'INTERET USD

L'émission du 9 février 2012 de billets non garantis de premier rang sur le marché privé américain (USPP) pour 1,2 milliard de dollars américains a été partiellement variabilisée. Ainsi, au 31 décembre 2012, des swaps de taux payeur variable/receveur fixe en dollars américains ont été mis en place sur les deux tranches à 10 et 12 ans pour respectivement 540 millions de dollars américains et 505 millions de dollars. La tranche à 7 ans de 155 millions de dollars a été maintenue à taux fixe.

Ces swaps font l'objet d'une comptabilité de couverture de juste valeur.

	31.12.2011				31.12.2012				
	Juste valeur	Montant notionnel USD	< 1 an	de 1 à 5 ans	Juste valeur	Montant notionnel USD	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
<i>(en millions d'euros)</i>									
Swaps de taux dollars US									
Payeur variable couverture de juste valeur	-	-	-	-	40	1 045	-	-	1 045
Payeur fixe couverture juste valeur	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	40	-	-	-	-

Dans le cadre de cette couverture, les variations de juste valeur de l'instrument de couverture et de l'élément couvert enregistrées en résultat financier sont les suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2011	31.12.2012
Variation de juste valeur de l'instrument de couverture	-	40
Variation de juste valeur de l'élément couvert	-	(40)
Impact en résultat net des couvertures de juste valeur de taux d'intérêt	-	-

Exposition au risque de taux d'intérêt USD avant et après prise en compte des dérivés :

31.12.2011	Courant		Non courant		Total	
	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
<i>(en millions d'USD)</i>						
Passifs financiers portant intérêts	96	31	57	15	153	46
Autres actifs financiers	6	29	1	5	7	34
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17	252	-	-	17	252
Exposition nette avant prise en compte des dérivés	73	(250)	56	10	129	(240)
Dérivés *	-	-	-	-	-	-
Exposition nette après prise en compte des dérivés	73	(250)	56	10	129	(240)

* présentés en montant notionnel

31.12.2012	Courant		Non courant		Total	
	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
<i>(en millions d'USD)</i>						
Passifs financiers portant intérêts	65	28	1 251	10	1 316	38
Autres actifs financiers	34	55	1	3	35	58
Trésorerie et équivalents de trésorerie	62	134	-	-	62	134
Exposition nette avant prise en compte des dérivés	(31)	(161)	1 250	7	1 219	(154)
Dérivés *	-	-	(1 045)	1 045	(1 045)	1 045
Exposition nette après prise en compte des dérivés	(31)	(161)	205	1 052	174	891

* présentés en montant notionnel

SENSIBILITE AU RISQUE DE TAUX D'INTERET

La sensibilité globale des expositions nettes au risque de taux d'intérêt euro et au risque de taux d'intérêt USD, après prise en compte des dérivés, est présentée ci-dessous :

	31.12.2011	31.12.2012
<i>Impact de la variation des taux d'intérêt (en millions d'euros)</i>		
Hypothèses de variation des taux d'intérêt	+1%	+1%
Impact en résultat (avant impôt)	-	1
Impact en capitaux propres (avant impôt)	-	-

GESTION DU RISQUE MATIERES PREMIERES

Depuis 2009, une politique de couverture de l'exposition du Groupe aux variations du prix de certaines matières premières cotées (Nickel, Platine) a été mise en place. La couverture du pétrole a été incorporée à la politique en 2012. L'objectif de la politique est de protéger la performance économique du Groupe des fluctuations des cours des matières premières.

Ces couvertures, qui visent à réduire les facteurs d'incertitude, ont été engagées sur un horizon de 5 à 6 ans. L'instrument financier utilisé est l'achat à terme de matières premières sur le London Metal Exchange (LME).

Ces achats à terme sont affectés aux flux hautement probables des sociétés du Groupe générés par les achats de pièces semi-finies ayant une forte composante matières premières. Ces flux sont déterminés à partir du carnet de commandes et des prévisions budgétaires.

Les contrats d'achat à terme de nickel au 31 décembre 2012 représentent un montant notionnel de 2 783 tonnes (2 598 tonnes au 31 décembre 2011) dont 755 ont une maturité inférieure à un an (755 au 31 décembre 2011) et 2 028 entre un et cinq ans (1 843 au 31 décembre 2011).

Les contrats d'achat à terme de platine au 31 décembre 2012 représentent un montant notionnel de 7 068 onces (7 944 onces au 31 décembre 2011) dont 1 260 ont une maturité inférieure à un an (876 au 31 décembre 2011) et 5 808 entre un et cinq ans (7 068 au 31 décembre 2011).

Les contrats d'achat à terme de pétrole au 31 décembre 2012 représentent un montant notionnel de 532 000 barils (néant au 31 décembre 2011) dont 33 000 ont une maturité inférieure à un an, 350 000 entre un et cinq ans et 149 000 au delà de 5 ans.

La juste valeur de ces instruments est de (3) millions d'euros au 31 décembre 2012.

GESTION DU RISQUE DE MARCHE ACTION

L'exposition de Safran au risque de fluctuation des cours de bourse porte sur les titres Embraer et Myriad, seuls titres cotés.

Une variation défavorable de 5% du cours de ces titres aurait une incidence négative nette avant impôt sur les capitaux propres de (3) millions d'euros ((3) millions d'euros au 31 décembre 2011).

GESTION DU RISQUE DE CONTREPARTIE

Les transactions qui génèrent potentiellement pour le Groupe un risque de contrepartie sont les suivantes :

- les placements financiers temporaires,
- les instruments dérivés,
- les comptes clients,
- les garanties financières accordées aux clients.

Les placements financiers sont diversifiés. Ils concernent des titres de premier rang et sont négociés avec des banques, elles-mêmes de premier rang.

Les transactions du Groupe sur les produits dérivés ont pour seul but de réduire son exposition globale aux risques de change, de taux et de matières premières résultant de ses opérations courantes. Elles sont limitées aux marchés organisés ou à des opérations de gré à gré avec des opérateurs de premier rang.

Le risque de contrepartie lié aux comptes clients est limité du fait du nombre important de clients composant le portefeuille et de leur diversité géographique.

L'échéancier des créances clients et autres débiteurs est donné en note 16.

GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITE

La gestion de trésorerie du Groupe est centralisée : l'ensemble des excédents de trésorerie ou des besoins de financement de ses filiales, lorsque la législation locale le permet, est placé auprès de ou financé par la société mère à des conditions de marché. L'équipe centrale de trésorerie gère le financement, courant et prévisionnel, du Groupe, et assure la capacité du Groupe à faire face à ses engagements financiers en maintenant un niveau de disponibilités et de facilités de crédit confirmées compatibles avec sa taille et les échéances de sa dette.

L'existence de lignes de liquidité non utilisées rend le Groupe peu sensible au risque de liquidité.

Les financements B.E.I. mis en place en 2003, 2005 et 2010 (voir note 23) sont soumis à des covenants financiers.

Il s'agit des deux ratios-limites suivants :

- Dette nette/EBITDA < 2,5
- Dette nette/fonds propres < 1

Les sources de liquidités confirmées et non utilisées au 31 décembre 2012 s'élèvent à 2 550 millions d'euros ; elles sont composées de 2 lignes de crédits syndiqués de 1 600 millions d'euros et 950 millions d'euros d'échéance respective décembre 2015 et octobre 2016. Ces deux lignes sont soumises au covenant financier suivant « Dette nette/EBITDA < 2,5 ».

Ce covenant financier s'applique également à l'émission de billets non garantis de premier rang sur le marché privé américain (USPP) (voir note 23).

Les définitions des termes « Dette nette », « EBITDA » et « Fonds propres » s'appliquant aux financements BEI, à l'émission de billets non garantis de premier rang sur le marché privé américain et aux lignes de crédits syndiquées sont les suivantes :

- Dette nette : dettes financières (hors dettes soumises à des conditions particulières) diminuées des valeurs mobilières de placement et disponibilités,
- EBITDA : somme du résultat opérationnel et des dotations nettes aux amortissements et provisions pour dépréciation d'actif (cet agrégat est calculé sur les données ajustées),
- Fonds propres : les fonds propres sont les capitaux propres part du Groupe et les intérêts minoritaires.

Note 28 - Participation dans des co-entreprises

Le Groupe détient des participations comptabilisées par intégration proportionnelle (dont la contribution est comptabilisée à chaque ligne des états financiers) dans les sociétés suivantes :

- CFM International Inc. et CFM International SA : coordination du programme moteur CFM56 avec General Electric et sa commercialisation,
- Shannon Engine Support Ltd : location aux compagnies aériennes de moteurs, modules, équipements et outillages CFM 56,
- Famat : fabrication de carters de grandes dimensions en sous-traitance de Snecma et de General Electric,
- Europropulsion : études, développements, essais et fabrication d'ensemble propulsifs à propergol solide,
- ULIS : fabrication de détecteurs infrarouges non refroidis,
- SOFRADIR : fabrication de détecteurs infrarouges refroidis,
- SEMMB : fabrication de sièges éjectables,
- Matis : fabrication de câblages aéronautiques,
- CFan : production des aubes de soufflante larges cordes pour moteurs de forte puissance,
- Hydrep : réparation de trains d'atterrissage pour avions régionaux et avions d'affaires,
- A-Pro : réparation de trains d'atterrissage pour avions régionaux et avions d'affaires,
- CFM Materials LP : négoce de pièces d'occasion de CFM56,
- Regulus : propulsion spatiale,
- Roxel SAS : holding,
- Roxel France SA : motoriste de missiles tactiques,
- Roxel Ltd : motoriste de missiles tactiques,
- Propulsion Technologies International : réparation et maintenance de moteurs,
- EIMASS : identification.

La part du Groupe dans les différents agrégats financiers de ces co-entreprises, qui est incluse dans les états financiers consolidés, est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2011	31.12.2012
Actifs courants	553	522
Actifs non courants	343	354
Passifs courants	543	459
Passifs non courants	50	38
Produits opérationnels	432	545
Charges opérationnelles	(376)	(459)
Résultat financier	(3)	(2)
Charge d'impôts	(10)	(15)
Résultat net	43	70
Flux liés aux activités opérationnelles (1)	57	42
Flux liés aux activités d'investissement	2	(32)
Flux liés aux activités de financement (1)	(31)	(37)

(1) voir note 23 - programmes cession de créances commerciales chez CFM Inc.

Note 29 - Parties liées

Le Groupe a retenu, conformément à IAS 24, les parties liées suivantes : actionnaires de Safran (Etat français inclus), sociétés dans lesquelles ces actionnaires détiennent des participations, les sociétés en intégration proportionnelle ou en mise en équivalence, et les dirigeants.

Les relations avec les sociétés mise en équivalence ne sont pas significatives sur 2011 et 2012. Elles ne sont donc pas incluses dans le tableau ci-dessous.

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2011	31.12.2012
Ventes aux parties liées	3 276	3 577
Achats auprès des parties liées	(242)	(199)
<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2011	31.12.2012
Créances sur les parties liées	1 670	1 567
Dettes envers les parties liées	1 904	1 851
<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2011	31.12.2012
Garanties données aux parties liées (engagements hors bilan) (1)	721	954

(1) cf note 30

Les transactions avec les parties liées concernent principalement la livraison de produits aéronautiques à Airbus et à la Direction Générale de l'Armement.

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Sur l'exercice 2011, jusqu'au changement de gouvernement d'entreprise intervenu le 21 avril 2011, les dirigeants comprennent les membres du conseil de surveillance, les membres du directoire et les membres de la direction générale. A compter du changement de gouvernement d'entreprise, les dirigeants comprennent les membres du conseil d'administration et les membres de la direction générale ainsi que toute autre personne ayant le pouvoir de prendre des décisions de gestion concernant l'évolution et la stratégie du Groupe et ayant un accès régulier à des informations privilégiées concernant directement ou indirectement le Groupe.

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2011	31.12.2012
Avantages à court terme (1)	10,7	11,1
Avantages postérieurs à l'emploi (2)	0,4	0,2
Autres avantages long terme	-	-
Indemnités de fin de contrat	1,2	-
Avantages en capital	-	-

(1) Rémunérations, charges sociales patronales, jetons de présence et indemnités le cas échéant.

(2) Estimation selon IAS19 de la charge liée aux engagements de retraite.

Les rémunérations et avantages de toute nature, alloués aux membres du conseil de surveillance/conseil d'administration et membres du directoire/direction générale sont fournis en base brute et comprennent les charges de rémunération fixe de l'exercice ainsi que la provision de la part variable qui sera versée l'année suivante.

Le montant global des engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi au titre des dirigeants s'élève à 2,9 millions d'euros au 31 décembre 2012 et à 2,1 millions d'euros au 31 décembre 2011.

RELATIONS ENTRE SAFRAN ET SES FILIALES

Les principaux flux financiers entre la société Safran et ses filiales concernent les éléments suivants :

- Une centralisation de trésorerie est effectuée au niveau du groupe Safran : en conséquence des conventions de trésorerie existant entre Safran et chacune des sociétés du Groupe pour régir les relations d'avances et de placements.
- Une politique de gestion du risque de change est également assurée de manière centralisée par la société de tête pour l'ensemble du groupe Safran : elle vise à protéger la performance économique des filiales opérationnelles des fluctuations aléatoires des devises (essentiellement US dollar) et à optimiser la qualité des couvertures mises en place par l'intermédiaire d'un portefeuille d'instruments de couverture.
- Une politique de gestion du risque matières premières est assurée de manière centralisée sur le même mode que la politique de gestion du risque de change. Elle vise à réduire les facteurs d'incertitude sur la performance économique des filiales opérationnelles liés à la volatilité des prix des matières (nickel, platine essentiellement).
- En France, conformément aux dispositions de l'article 223A du Code général des impôts, Safran s'est constituée seule redevable de l'impôt sur les sociétés, des contributions additionnelles assises sur l'impôt sur les sociétés et de l'imposition forfaitaire annuelle due au titre du Groupe formé par elle-même et les filiales intégrées fiscalement.
En application de la convention d'intégration fiscale en France, les filiales intégrées fiscalement supportent leur propre charge d'impôt, comme elles le feraient en l'absence d'intégration fiscale et versent les sommes correspondantes à Safran, à titre de contribution au paiement des impôts du Groupe.
- En ce qui concerne les prestations fournies par la holding au bénéfice de ses filiales, elles sont facturées généralement aux bénéficiaires sur la base de contrats d'assistance.

Note 30 - Engagements hors bilan

AVALS, CAUTIONS ET AUTRES ENGAGEMENTS

ENGAGEMENTS LIES A L'ACTIVITE COURANTE

Les différents engagements donnés représentent :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2011	31.12.2012
Engagements sociaux	84	73
Engagements donnés aux clients (bonne fin, bonne exécution)	312	318
Engagements donnés vis-à-vis de tiers	1 173	1 415
Engagements donnés vis-à-vis des douanes	84	77
Garanties de passif données (1)	21	21
Ecart actuariels et coûts des services passés non reconnus	149	326
Autres engagements	192	204
Total	2 015	2 434

(1) Garanties de passif dont le montant est contractuellement déterminé ou déterminable

Les engagements vis à vis de tiers sont majoritairement constitués de garanties octroyées par Safran en faveur de tiers (clients/donneurs d'ordre, essentiellement les avionneurs), dans lesquelles Safran se porte garant, conjoint et solidaire, de la bonne exécution par ses filiales de leurs engagements contractuels, pris sur des programmes d'étude, conception, développement, fabrication, commercialisation et support des produits desdites filiales. Ces garanties sont en général consenties pour la durée du programme concerné, avec un montant d'engagement plafonné.

La part de ces engagements vis à vis d'Airbus fait par ailleurs partie du montant de « garanties données aux parties liées » figurant dans la note 29 « Parties liées ».

En termes d'engagements reçus, le groupe Safran constate :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2011	31.12.2012
Engagements reçus des banques pour le compte de fournisseurs	10	11
Garanties de bonne fin	18	28
Avals, cautions reçus	54	52
Garanties de passif reçues (1)	162	12
Autres engagements reçus	5	5
Total	249	108

(1) Les montants de garanties de passif reçues au 31 décembre 2012 n'incluent pas les garanties reçues dans le cadre de l'acquisition de SME, décrites en note 3 du présent document.

Il n'existe pas d'engagement donné et reçu provenant des activités destinées à être cédées.

AUTRES ENGAGEMENTS ET OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Le Groupe constate des obligations ou engagements à effectuer des paiements futurs :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2011	31.12.2012	Paiements dus par période		
	Total	Total	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Dettes à long terme à l'origine	836	783	346	322	115
Obligations en matière de crédit-bail	176	163	45	58	60
Contrats de location simple	233	257	71	151	35
Emprunt obligataire	767	763	4	759	-
Billets non garantis de premier rang en USD	-	955	10	-	945
Total	2 012	2 921	476	1 290	1 155

Le montant des paiements de location dans le résultat de la période est de 125 millions d'euros.

GARANTIES D'ACTIF ET DE PASSIF

A l'occasion d'acquisitions ou de cessions de sociétés, des garanties d'actif ou de passif ont été données ou reçues.

Dans le cadre de la récente acquisition de SME, la Convention de Garantie Environnementale accordée par SNPE à Safran (cf note 3) est mise en œuvre de manière continue au rythme des coûts effectivement encourus au titre des actions de dépollution engagées pour traiter les pollutions résultant de l'exploitation passée.

Au 31 décembre 2012, aucune autre de ces garanties n'est mise en œuvre et ne justifie de provisions dans les comptes consolidés du Groupe.

ENGAGEMENTS D'INVESTISSEMENTS

Au 31 décembre 2012, le montant des engagements d'investissements au titre des immobilisations corporelles ressort à 248 millions d'euros contre 162 millions d'euros au 31 décembre 2011.

GARANTIES FINANCIERES ACCORDEES DANS LE CADRE DE LA VENTE DES PRODUITS DU GROUPE

Ces garanties données génèrent une exposition brute au 31 décembre 2012 de 92 millions de dollars US (143 millions de dollars US au 31 décembre 2011) ; ce montant ne reflète toutefois pas le risque effectif supporté par Safran. En effet, ces obligations sont contre-garanties par la valeur des actifs sous-jacents, c'est-à-dire des avions obtenus en gage. Ainsi, seul le risque net tel qu'il ressort du modèle d'évaluation est provisionné dans les comptes (cf. note 20).

PASSIFS EVENTUELS LIES A L'ACTIVITE COURANTE

Dans le cadre de leur activité courante, Safran ou certaines de ses filiales et opérations conjointes ou consortiums dont elles sont actionnaires ou membres peuvent faire l'objet de réclamations de la part des clients. Il s'agit le plus souvent de demandes d'indemnisation pour retard d'exécution et/ou pour travaux complémentaires en lien avec la performance et la fiabilité des produits, au-delà des garanties de fonctionnement contractuellement accordées et provisionnées ou intégrées au coût des contrats (cf. notes 2 b) et 20). Dans certains cas, le montant initial de ces réclamations peut s'avérer matériel, sans pour autant que ce montant ne préjuge des coûts éventuels à encourir pour répondre aux besoins des clients. S'agissant de passifs éventuels, aucune provision n'est constituée.

En l'absence d'accord entre les parties, certaines de ces réclamations peuvent déboucher sur des procédures contentieuses qui sont mentionnées dans la note 31, pour les plus significatives.

Note 31 - Litiges

En dehors des éléments ci-dessous, ni Safran ni aucune de ses filiales ne sont ou n'ont été, notamment au cours des douze derniers mois, parties à des procédures gouvernementales, judiciaires ou arbitrales susceptibles d'avoir ou ayant eu récemment une incidence significative sur la situation financière ou la rentabilité de Safran et/ou du Groupe. Les charges qui peuvent résulter de ces procédures ne sont provisionnées que lorsqu'elles sont probables et que leur montant peut être soit quantifié, soit estimé dans une fourchette raisonnable. Le montant des provisions retenu est fondé sur l'appréciation du niveau de risque au cas par cas et ne dépend pas en premier lieu du stade d'avancement des procédures, étant précisé que la survenance d'évènements en cours de procédure peut toutefois entraîner une réappréciation de ce risque. Safran estime qu'il a passé les provisions adéquates afin de couvrir les risques de litiges généraux ou spécifiques en cours ou éventuels.

- § La responsabilité de certaines filiales de Safran est invoquée dans le cadre des procédures civiles et/ou pénales à l'occasion des accidents aéronautiques. L'indemnisation éventuelle des parties civiles pour la part concernant Safran ou ses filiales est prise en charge par la police d'assurance Groupe.
- § Par arrêt en date du 26 mai 2011 la Cour d'Appel de Paris a confirmé le jugement du Tribunal de Commerce et condamné Sagem Défense Sécurité à verser 10 millions d'euros de dommages et intérêts à un fournisseur. La décision de la Cour d'Appel étant exécutoire, Sagem Défense Sécurité a réglé le montant global de la condamnation et ajusté le montant de ses provisions à due concurrence. Sagem Défense Sécurité s'est pourvu en cassation. Par un arrêt en date du 18 septembre 2012, la Cour de Cassation a cassé partiellement la décision de la Cour d'Appel, obligeant ainsi le fournisseur à devoir rembourser 9 millions d'euros à Sagem Défense Sécurité. Le fournisseur a saisi la Cour d'Appel de renvoi. Sagem Défense Sécurité prend actuellement toutes les dispositions nécessaires à la sécurisation de ses intérêts.
- § La société SME, acquise par Safran auprès de SNPE le 5 avril 2011 dénommée Herakles depuis le 1er mai 2012, s'est vue notifier en juillet 2010, par la préfecture de Haute Garonne, un arrêté de mise en demeure de supprimer les rejets d'ion perchlorate dans les eaux superficielles. Cet arrêté a fait l'objet d'un recours en annulation introduit par Herakles. La procédure est en cours. Un courrier de la préfecture du 14 mars 2011 annonçait qu'un procès-verbal de délit serait dressé pour non-respect de cet arrêté mais à ce jour, Herakles ne dispose d'aucun élément complémentaire sur ce sujet. En liaison avec ces rejets, deux procès-verbaux de contravention pour non séparation des réseaux et non déclaration de pollution et un procès-verbal de délit pour rejet non autorisé de substance nuisible ont été pris à l'encontre d'Herakles.

La Lyonnaise des Eaux, concessionnaire de la gestion des eaux de la ville de Bordeaux puis la Communauté Urbaine de Bordeaux (« CUB ») elle-même ont assigné Herakles en référé expertise devant le tribunal de Grande Instance de Paris. Par ordonnance du 2 novembre 2011, devenue caduque du fait d'un défaut de consignation des sommes demandées dans les délais, puis par ordonnance du 3 mai 2012, un expert judiciaire a été désigné aux fins de déterminer l'origine et l'impact de la présence de perchlorate d'ammonium dans certaines sources d'eau potable. Des réunions d'expertise se sont tenues au cours desquelles l'expert a demandé communication de nombreux documents aux différentes parties. La procédure suit son cours.

Les accords relatifs à l'acquisition sus nommée incluent l'octroi d'une garantie environnementale, de SNPE à Safran. Les termes et conditions de cette garantie prévoient la réalisation par Herakles d'investigations complémentaires et l'adoption d'un plan d'action pour la gestion du perchlorate (cf. note 3) dont le contenu doit être validé par les autorités. La mise en œuvre des mesures du plan d'action visé ci-dessus devrait influencer de façon positive sur l'ensemble de ces procédures.

- § Fin 2002, un groupe d'industriels français, parmi lesquels figure l'ex-groupe Snecma, a été saisi collectivement d'une demande d'arbitrage par un client commun réclamant une somme qui, selon le demandeur, ne saurait être inférieure à 260 millions de dollars US et pour laquelle le groupe d'industriels peut être solidaire à l'égard du demandeur. Cette demande était relative à l'exécution d'anciens contrats réalisés par ces industriels et dans lesquels la participation de l'ex-groupe

Snecma était de l'ordre de 10 %. Dans le cadre d'un accord signé entre les parties en juin 2003, le demandeur s'est désisté de l'instance. En novembre 2012, ce dernier a notifié une nouvelle requête en arbitrage sur des fondements similaires à ceux de 2002 pour un montant révisé de 226 millions d'euros. Les parties contestent fermement cette demande et à ce jour, il n'est pas possible d'évaluer le risque financier éventuel. En conséquence, Safran n'a pas constitué de provision.

- § Fin 2008, trois salariés d'une filiale du Groupe ont été mis en examen dans le cadre d'une instruction judiciaire relative à des faits qui auraient consisté dans le versement par la société Sagem SA - entre 2000 et 2003 - de commissions au profit d'intermédiaires locaux à des fins prétendues de corruption d'agents publics de la République du Nigeria dans le but d'obtenir l'attribution du marché des cartes d'identité électroniques de cet Etat. Au cours de cette instruction, la société Safran a été elle-même mise en examen courant février 2009. Selon réquisitoire définitif du 18 janvier 2011, le Procureur de la République de Paris a requis un non-lieu partiel, au bénéfice de la société Safran et de l'un des trois salariés mis en examen, ainsi que le renvoi des deux autres salariés devant le Tribunal Correctionnel. Par ordonnance du 28 février 2011, le Juge d'Instruction a décidé le renvoi de la société Safran et de deux salariés devant le Tribunal Correctionnel, le troisième salarié bénéficiant d'un non-lieu. L'affaire est venue devant le Tribunal Correctionnel de Paris au mois de juin 2012. Par jugement du 5 septembre 2012, ce Tribunal a relaxé les deux salariés poursuivis mais a déclaré que la personne morale Sagem SA s'était rendue coupable de l'infraction de corruption d'agent public étranger et condamné en conséquence la société Safran à une amende de 500 000 euros. La société Safran a fait appel de ce jugement. L'instance est actuellement pendante devant la Cour d'appel de Paris ; le calendrier de procédure n'est pas encore fixé. En ce qui concerne le volet fiscal, l'administration fiscale a procédé en septembre 2009, dans le cadre de cette affaire, au recouvrement d'un montant de 11,7 millions d'euros résultant d'une rectification notifiée fin 2006. Le montant de cette rectification est contesté et a fait l'objet d'une réclamation contentieuse déposée par la société Safran en 2011, rejetée le 20 juin 2012 par l'administration fiscale. La société Safran a saisi le Tribunal Administratif de Montreuil le 3 août 2012 et le litige est actuellement pendant devant cette juridiction.
- § Safran a reçu en 2009 et en 2010 plusieurs demandes d'information de la DG Concurrence de la Commission Européenne dans le cadre d'une enquête relative à d'anciennes activités de Sagem SA. L'activité mise en cause par la Commission a été cédée fin 2005 à General Cable. Le 5 juillet 2011, Safran s'est vu notifier, par la Commission Européenne, une communication des griefs. General Cable, également destinataire d'une communication des griefs par la Commission dans ce même dossier, a formulé une réclamation à Safran, au titre du contrat de cession, afin de préserver ses droits dans l'hypothèse où la condamnation de l'entité cédée pourrait relever en tout ou partie de la garantie de passif. Safran a eu accès aux éléments du dossier et a répondu à la communication des griefs en octobre 2011. Compte tenu de l'analyse de tous les éléments du dossier connus à date, l'exposition du Groupe n'est pas jugée significative.

Litiges et risques fiscaux

- § En 2007, le redressement notifié au titre des règles de répartition des charges d'impôts appliquées entre la société mère Snecma et ses filiales intégrées jusqu'à 2004, qui s'élève à 14 millions d'euros d'impôts, a fait l'objet d'une réclamation contentieuse devant l'administration fiscale qui a été rejetée le 24 juin 2011. Safran a déposé une requête introductive d'instance devant le Tribunal Administratif. Ce redressement n'a fait l'objet d'aucune provision à ce jour.
- § Une filiale du Groupe au Brésil s'est vue notifier un redressement fiscal pour un montant de 56,2 millions d'euros au titre de droits et taxes à l'importation non acquittés. Au regard de la législation et de la jurisprudence existantes relatives au dédouanement des produits aéronautiques, ce redressement a été contesté et un premier jugement a été rendu en faveur de la filiale au mois de mai 2012. Cette décision devra être confirmée dans les prochains mois.

Note 32 - Evénements postérieurs à la date de clôture

Néant

Note 33 - Liste des sociétés consolidées

Safran SA	Pays	Exercice 2011		Exercice 2012	
		Méthode d'intégration	% d'intérêt	Méthode d'intégration	% intérêt
	France	Société consolidante			
Propulsion aéronautique et spatiale					
Snecma	France	IG	100,00	IG	100,00
Cfan	Etats Unis	IP	50,00	IP	50,00
CFM International SA	France	IP	50,00	IP	50,00
CFM International Inc.	Etats-Unis	IP	50,00	IP	50,00
CFM Materials LP	Etats-Unis	IP	50,00	IP	50,00
Famat	France	IP	50,00	IP	50,00
Fan Blade Associates	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Shannon Engine Support Ltd	Irlande	IP	50,00	IP	50,00
Snecma America Engine Services	Mexique	IG	99,99	IG	99,99
Snecma Morocco Engine Services	Maroc	IG	51,00	IG	51,00
Snecma Participations SA	France	IG	100,00	IG	100,00
Snecma Participations Inc.	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Snecma Services Brussels	Belgique	IG	100,00	IG	100,00
Snecma Suzhou	Chine	IG	100,00	IG	100,00
Snecma Xinyi Airfoil Castings Co Ltd	Chine	IG	90,00	IG	90,00
Propulsion Technologies International	Etats-Unis	IP	50,00	IP	50,00
Techspace Aero	Belgique	IG	67,19	IG	67,19
Cenco Inc.	Etats-Unis	IG	67,19	IG	67,19
Techspace Aero Inc.	Etats-Unis	IG	67,19	IG	67,19
Turbomeca SA	France	IG	100,00	IG	100,00
Microturbo SA	France	IG	100,00	IG	100,00
Turbomeca Africa Pty Ltd	Afrique du Sud	IG	51,00	IG	51,00
Turbomeca America Latina	Uruguay	IG	100,00	IG	100,00
Turbomeca Asia Pacific	Singapour	IG	100,00	IG	100,00
Turbomeca Australasia	Australie	IG	100,00	IG	100,00
Turbomeca Beijing Helicopter Engines Trading Cie Ltd	Chine	IG	100,00	IG	100,00
Turbomeca Canada	Canada	IG	100,00	IG	100,00
Turbomeca do Brasil	Brésil	IG	100,00	IG	100,00
Turbomeca Germany	Allemagne	IG	100,00	IG	100,00
Turbomeca Manufacturing Inc.	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Turbomeca Sud Americana	Uruguay	IG	100,00	IG	100,00
Turbomeca Tianjing Helicopter Engines Trading Cie Ltd	Chine	IG	100,00	IG	100,00
Turbomeca UK	Royaume-Uni	IG	100,00	IG	100,00
Turbomeca USA Inc.	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Herakles (ex-SME)	France	IG	100,00	IG	100,00
Snecma Propulsion Solide (1)	France	IG	100,00	-	-
Europropulsion SA	France	IP	50,00	IP	50,00
Pyroalliance	France	IG	85,00	IG	85,00
Regulus	France	IP	40,00	IP	40,00
Roxel France SA	France	IP	50,00	IP	50,00
Roxel Ltd	Royaume-Uni	IP	50,00	IP	50,00
Roxel SAS	France	IP	50,00	IP	50,00
Structil	France	IG	80,00	IG	80,00

IG : intégration globale / IP : intégration proportionnelle / EQ : mise en équivalence

(1) Fusion dans SME au 1er janvier 2012, renommé Herakles

	Pays	Exercice 2011		Exercice 2012	
		Méthode d'intégration	% d'intérêt	Méthode d'intégration	% intérêt
Equipements aéronautiques					
Aircelle	France	IG	100,00	IG	100,00
Aircelle Ltd	Royaume-Uni	IG	100,00	IG	100,00
Aircelle Maroc	Maroc	IG	100,00	IG	100,00
SLCA	France	IG	100,00	IG	100,00
Messier-Bugatti-Dowty	France	IG	100,00	IG	100,00
A-Pro Inc.	Etats-Unis	IP	50,00	IP	50,00
Hydrep	France	IP	50,00	IP	50,00
Messier-Bugatti USA	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Messier-Bugatti-Dowty Malaisie (1)		-	-	IG	100,00
Messier-Dowty Inc.	Canada	IG	100,00	IG	100,00
Messier-Dowty Ltd	Royaume-Uni	IG	100,00	IG	100,00
Messier Dowty Mexico SA de CV	Mexique	IG	100,00	IG	100,00
Messier Services Americas	Mexique	IG	100,00	IG	100,00
Messier Services Asia Pte Ltd	Singapour	IG	60,00	IG	60,00
Messier Services Inc.	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Messier Services Ltd	Royaume-Uni	IG	100,00	IG	100,00
Messier Services Mexico	Mexique	IG	100,00	IG	100,00
Messier Services Pte Ltd	Singapour	IG	100,00	IG	100,00
Sofrance SA	France	IG	100,00	IG	100,00
Suzhou II	Chine	IG	100,00	IG	100,00
Technofan SA	France	IG	94,85	IG	95,15
Technofan Inc.	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Labinal	France	IG	100,00	IG	100,00
Labinal de Chihuahua, SA de CV	Mexique	IG	100,00	IG	100,00
Labinal GmbH	Allemagne	IG	100,00	IG	100,00
Labinal Inc.	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Labinal Maroc	Maroc	IG	74,92	IG	100,00
Labinal de Mexico SA de CV	Mexique	IG	100,00	IG	100,00
Labinal Salisbury Inc.	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Matis Aerospace	Maroc	IP	50,00	IP	50,00
Safran Engineering Services	France	IG	100,00	IG	100,00
Safran Engineering Services India	Inde	IG	100,00	IG	100,00
Safran Engineering Services Maroc	Maroc	IG	100,00	IG	100,00
Hispano-Suiza SA	France	IG	100,00	IG	100,00
Hispano-Suiza Polska	Pologne	IG	100,00	IG	100,00
Globe Motors Inc.	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Globe Motors de Mexico, SA de CV	Mexique	IG	100,00	IG	100,00
Globe Motors Portugal	Portugal	IG	100,00	IG	100,00
SEM MB SA	France	IP	50,00	IP	50,00

IG : intégration globale / IP : intégration proportionnelle / EQ : mise en équivalence

(1) Consolidée en 2012

	Pays	Exercice 2011		Exercice 2012	
		Méthode d'intégration	% d'intérêt	Méthode d'intégration	% intérêt
Défense					
Sagem Défense Sécurité	France	IG	100,00	IG	100,00
Optics1 Inc.	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Safran Electronics Asia Pte Ltd	Singapour	IG	51,00	IG	51,00
Safran Electronics Canada	Canada	IG	100,00	IG	100,00
Sagem Avionics Inc	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Sagem Navigation GmbH	Allemagne	IG	100,00	IG	100,00
Sofradir	France	IP	40,00	IP	50,00
ULIS	France	IP	34,01	IP	42,51
Vectronix AG	Suisse	IG	100,00	IG	100,00
Vectronix Inc	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00

IG : intégration globale / IP : intégration proportionnelle / EQ : mise en équivalence

	Pays	Exercice 2011		Exercice 2012	
		Méthode d'intégration	% d'intérêt	Méthode d'intégration	% intérêt
Sécurité					
Morpho	France	IG	100,00	IG	100,00
Aleat	Albanie	IG	75,00	IG	75,00
Bioscrypt Canada Inc.	Canada	IG	100,00	IG	100,00
Bioscrypt US Inc. (2)	Etats-Unis	IG	100,00	-	-
ComnetIX, Inc.	Canada	IG	100,00	IG	100,00
EIMASS (1)	Emirats Arabes Unis	-	-	IP	40,00
Identix Incorporated	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Integrated Biometric Technology LLC	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Integrated Biometric Technology Services LLC	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
L1 Identity Solutions Inc.	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
L1 International Inc.	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
L-1 Secure Credentialing, Inc.	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Morpho Australasia Pty Ltd	Australie	IG	100,00	IG	100,00
Morpho BV (ex Sagem identification BV)	Pays-Bas	IG	100,00	IG	100,00
Morpho Canada (1)	Canada	-	-	IG	100,00
Morpho Maroc	Maroc	IG	100,00	IG	100,00
Morpho South Africa (Pty) Ltd	Afrique du Sud	IG	100,00	IG	100,00
MorphoTrak Inc.	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Morpho Trust Inc.	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Morpho UK Ltd	Royaume-Uni	IG	100,00	IG	100,00
Morpho USA Inc.	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
SecuriMetrics, Inc.	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Trans Digital Technologies LLC	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Morpho Cards GmbH (ex Sagem Orga GmbH)	Allemagne	IG	100,00	IG	100,00
Cassis America Inc (1)	Etats-Unis	-	-	IG	100,00
Cassis International Europe (1)	France	-	-	IG	100,00
Cassis International Korea Co.Ltd (1)	Corée	-	-	IG	100,00
Cassis International Pte Ltd (1)	Singapour	-	-	IG	100,00
Cassis Services Sdn Bhd (1)	Malaisie	-	-	IG	100,00
Morpho Cards do Brasil (ex Sagem Orga do Brasil)	Brésil	IG	100,00	IG	100,00
Morpho Cards Colombia SAS	Colombie	IG	100,00	IG	100,00
Morpho Cards Indonesia	Indonesie	IG	100,00	IG	100,00
Morpho Cards Pte Ltd (ex Sagem Orga Pte Ltd)	Singapour	IG	100,00	IG	100,00
Morpho Cards de Peru SAC	Pérou	IG	100,00	IG	100,00
Morpho Cards Portugal (ex Orga Card Portugal)	Portugal	IG	100,00	IG	100,00
Morpho Cards Romania SRL (ex Sagem Orga SRL)	Roumanie	IG	100,00	IG	100,00
Morpho Cards UK Ltd (ex Sagem Orga UK Ltd)	Royaume-Uni	IG	100,00	IG	100,00
Morpho Cards USA, Inc. (ex Sagem Orga USA, Inc.)	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Morpho South Africa Pty Ltd (ex Sagem Orga SA Pty Ltd)	Afrique du Sud	IG	100,00	IG	100,00
Orga Carte et Système	France	IG	100,00	IG	100,00
Orga Smart Chip Ltd	Inde	IG	100,00	IG	100,00
Orga Syscom Corporation Ltd	Inde	IG	100,00	IG	100,00
Orga Zelenograd Smart Cards and Systems	Russie	IG	100,00	IG	100,00
Sagem Orga FZ LLC	Emirats Arabes Unis	IG	100,00	IG	100,00
Sagem Orga Mexico	Mexique	IG	100,00	IG	100,00
MorphoDetection Inc.	Etats-Unis	IG	81,00	IG	100,00
Morpho Detection Hong Kong	Chine	IG	81,00	IG	100,00
Morpho Detection International Inc.	Etats-Unis	IG	81,00	IG	100,00
Morpho Detection GmbH	Allemagne	IG	81,00	IG	100,00
Morpho Detection UK	Royaume-Uni	IG	81,00	IG	100,00
Quantum Magnetics Inc.	Etats-Unis	IG	81,00	IG	100,00
Syagen Technology Inc.	Etats-Unis	IG	81,00	IG	100,00
Ingenico	France	EQ	22,65	EQ	22,77

IG : intégration globale / IP : intégration proportionnelle / EQ : mise en équivalence

(1) Consolidée en 2012

(2) Fusion dans Morphotrak au 1er janvier 2012

	Pays	Exercice 2011		Exercice 2012	
		Méthode d'intégration	% d'intérêt	Méthode d'intégration	% intérêt
Holdings et divers					
Etablissements Vallaroche SA	France	IG	100,00	IG	100,00
Labinal Investments Inc.	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Lexvall 2	France	IG	100,00	IG	100,00
Lexvall 13	France	IG	100,00	IG	100,00
Safran Employment Services Inc. (1)	Etats-Unis	IG	100,00	-	-
Safran UK	Royaume-Uni	IG	100,00	IG	100,00
Safran USA Inc.	Etats-Unis	IG	100,00	IG	100,00
Sagem Mobiles	France	IG	100,00	IG	100,00
Sagem Industries (3)	France	IG	100,00	-	-
Sagem Télécommunications (2)	France	IG	100,00	-	-
Soreval	Luxembourg	IG	100,00	IG	100,00

IG : intégration globale / IP : intégration proportionnelle / EQ : mise en équivalence

(1) Fusion dans Safran USA inc. au 1er janvier 2012

(2) TUP dans Safran SA au 31 Août 2012

(3) Fusion dans Sagem Défense Sécurité au 1er janvier 2012

